



## ESPACE NATUREL SENSIBLE SALETTES ET VALLAT DE MARQUETTON

### Plan de gestion 2020-2025



Document réalisé par :



# ESPACE NATUREL SENSIBLE SALETTES ET VALLAT DE MARQUETTON

## Plan de gestion 2020-2025

Février 2020

### Maîtres d'ouvrage :

Commune de Mormoiron

*Approuvé lors du Comité de site et du Conseil municipal du 27 février 2020*

### Rédaction :

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux et de préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux : Maud LAURENT, Jeanne MAGNAN, Anthony ROUX

### Relecture :

Conseil départemental de Vaucluse : Carole TOUTAIN, responsable du bureau Environnement

### Citation conseillée :

LAURENT M., MAGNAN J., ROUX A. 2019. Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat de Marquetton. SMAEMV, 115p.

### Crédit photographique :

L'ensemble des clichés photographiques sont du SMAEMV exceptés ceux dont l'auteur est mentionné en légende.

Ce document a été réalisé avec le soutien financier du Conseil départemental de Vaucluse et du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et du dispositif Espace Naturel Sensible du Conseil départemental de Vaucluse.

# Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DE L'ENS</b> .....	<b>6</b>
1.1. DESCRIPTION GENERALE DU SITE .....	7
1.1.1. Localisation et périmètre .....	7
1.1.2. Historique .....	8
1.1.3. Données physiques .....	10
1.1.3.1. Climat .....	10
1.1.3.2. Géologie et pédologie .....	10
1.1.3.3. Topographie .....	12
1.1.4. Aspects fonciers .....	13
1.1.5. Urbanisme .....	14
1.1.6. Environnement .....	15
1.1.6.1. Périmètres environnementaux .....	15
1.1.6.2. Trame verte et bleue .....	16
1.1.6.3. Réseau hydrographique et zone humide .....	16
1.1.6.4. Dispositif de gestion du bassin versant .....	18
1.1.6.5. Gestion forestière .....	18
1.1.7. Risques .....	20
1.1.7.1. Prévention du risque incendie .....	20
1.1.7.2. Aléas inondations .....	21
<b>2. PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS</b> .....	<b>23</b>
2.1. PATRIMOINES NATURELS .....	24
2.1.1. Habitats naturels et formations végétales .....	24
2.1.1.1. Habitats dominants .....	24
2.1.1.2. Milieux ouverts et rudéralisés .....	24
2.1.1.3. Milieux aquatiques et leurs abords .....	25
2.1.1.4. Milieux boisés .....	26
2.1.1.5. Zones cultivées .....	26
2.1.2. Flore .....	26
2.1.3. Faune .....	29
2.1.3.1. Avifaune .....	29
2.1.3.2. Héropétofaune .....	30
2.1.3.3. Mammofaune (hors chiroptères) .....	31
2.1.3.4. Chiroptérofaune .....	31
2.1.3.5. Entomofaune .....	31
2.1.3.6. Ichtyofaune .....	34
2.2. PATRIMOINES CULTURELS .....	34
2.2.1. Exploitations des ressources minérales .....	34
2.2.2. Constructions en pierres sèches .....	34
2.3. PAYSAGES .....	35
2.3.1. Vues sur le mont Ventoux .....	35
2.3.2. Des paysages marqués par la géologie .....	35
2.3.3. Deux secteurs paysagers distincts .....	35
<b>3. USAGES, ACTIVITES ET ACCUEIL DU PUBLIC</b> .....	<b>37</b>
3.1. USAGES DU SITE .....	38
3.1.1. Baignade, loisirs et détente .....	38
3.1.2. Pêche .....	39
3.1.3. Chasse .....	39
3.1.4. Arboretum .....	40
3.1.5. Activités sportives .....	40
3.1.5.1. Accrobranche .....	40
3.1.5.2. VTT et le vélo .....	41
3.1.5.3. Randonnée .....	41
3.1.5.4. Course d'orientation .....	42
3.1.5.5. Sports motorisés .....	43
3.1.6. Evènements .....	43

3.2.	ACCUEIL DU PUBLIC .....	44
3.2.1.	<i>Equipements structurants existants</i> .....	44
3.2.1.1.	Accès et chemins .....	44
3.2.1.2.	Stationnement .....	45
3.2.2.	<i>Petits équipements et aménagements</i> .....	46
3.2.2.1.	Mobilier .....	46
3.2.2.2.	Signalétique existante .....	47
<b>4.</b>	<b>PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION</b> .....	<b>49</b>
4.1.	ENJEUX ET ORIENTATIONS DE GESTION .....	50
4.1.1.	<i>Assurer la gestion technique et administrative du site</i> .....	50
4.1.2.	<i>Conforter l'état écologique du site</i> .....	50
4.1.3.	<i>Améliorer la qualité d'accueil du public</i> .....	50
4.1.4.	<i>Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines</i> .....	51
4.2.	STRUCTURATION DU PLAN DE GESTION .....	52
4.2.1.	<i>Liste des actions et priorisation</i> .....	52
4.2.2.	<i>Calendrier des opérations</i> .....	53
4.2.3.	<i>Plan de financement prévisionnel</i> .....	54
<b>5.</b>	<b>PROGRAMME OPERATIONNEL</b> .....	<b>56</b>
	<b>ACRONYMES</b> .....	<b>88</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE</b> .....	<b>90</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>94</b>

## Préambule

---

Le piémont Sud du massif du Mont-Ventoux, et plus particulièrement le bassin de Mormoiron, présente des particularités géologiques étonnantes, façonnées pendant plusieurs millions d'années. Ogres, sables, gypses et argiles, sont autant de trésors d'un patrimoine géologique qui s'étend sur des centaines d'hectares. Longtemps exploités pour leurs ressources minières, certains sites sont aujourd'hui en phase de renaturation et accueillent une richesse biologique remarquable avec la présence de nombreuses espèces de faune et de flore protégées, rares voire menacées. Ce patrimoine naturel exceptionnel se conjugue à un intérêt paysager majeur ainsi qu'un patrimoine humain riche compte-tenu de l'histoire industrielle locale.

Afin d'assurer leur pérennité, un projet de gestion durable de ces sites "Ogres, Sables, Gypses et Argiles du piémont sud du Ventoux" (OSGAR) est en cours de construction par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux (SMAEMV) dans le cadre du projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Dans ce cadre, et avec le soutien de la commune de Mormoiron à travers la délibération municipale du 30 janvier 2018, un diagnostic des sites a été réalisé par le SMAEMV afin d'évaluer et prioriser les sites au regard d'une stratégie de protection et de gestion.

L'analyse multicritères des différents sites (contexte foncier, patrimoines naturels, culturel et paysagers, usages et accueil du public) a révélé l'intérêt tout particulier du site du plan d'eau des Salettes et du vallon de Marquetton en matière de préservation des patrimoines et d'accueil du public. Il s'agit en effet d'une zone de 30 hectares présentant une diversité de milieux (zone humide, pinède, milieux ouverts...) associé à la présence d'une biodiversité remarquable (dont 13 espèces d'odonates, grande diversité avifaunistique, présence du Joncs de Desfontaines, classé « En danger d'extinction » sur la liste rouge de la flore menacée en région PACA...). Le site est également le support de diverses activités ludiques : accrobranche, vélo, pêche, baignade, randonnée... et présente un intérêt pédagogique particulier.

Aussi, propriétaire d'environ 67% du parcellaire consciente de la nécessité d'agir pour la préservation, la gestion et la valorisation du site du plan d'eau des Salettes et du vallon de Marquetton, la commune de Mormoiron a demandé au Conseil départemental de Vaucluse la labellisation du site en tant qu'Espace Naturel Sensible par délibération du 18 mars 2019.

Ce premier plan de gestion a donc pour objectif de présenter les actions à mettre en place pour répondre aux enjeux identifiés afin de concilier les usages, harmoniser le site, préserver les espèces et les milieux et gérer durablement la fréquentation du site.

Il intègre par ailleurs de nombreuses actions issues du projet de réhabilitation du plan d'eau et des espaces environnants, porté actuellement par la commune de Mormoiron, suite à une étude d'aménagement engagée par la communauté de commune Ventoux Sud. Les principes d'aménagement proposés par les cabinets d'étude JP LAVAILL Conseils et ARCADI font désormais l'objet d'études de maîtrise d'œuvre lancées la Société Publique Locale Territoire de Vaucluse (SPLTV), assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune sur ce programme de travaux, dont la phase chantier est prévue en 2021.

### **La démarche « Espace Naturel Sensible »**

Institués par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 et relevant de la compétence des Conseils généraux depuis la loi du 18 juillet 1985, les Espaces Naturels Sensibles doivent contribuer à « préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, assurer la sauvegarde des habitats naturels, élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public ». Cette volonté, qui s'appuie sur l'acquisition foncière ou sur la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics, est rendue possible par la Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles (TAENS). Cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et sur les installations et travaux divers autorisés (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme).

Chaque ENS est encadré par un plan de gestion pluriannuel. Ce document de planification permet d'établir une synthèse des connaissances écologiques et des usages, d'assurer la concertation des acteurs, de définir les objectifs de gestion à long terme, et de programmer des actions pour 5 ou 6 ans.

Un Comité de site, regroupant l'ensemble des élus, représentants des gestionnaires, associations, usagers et propriétaires, constitue l'instance d'échange et de concertation de l'ENS. Il se réunit au minimum une fois par an pour examiner le travail réalisé et ajuster si nécessaire les actions pour l'année suivante, ainsi que pour faire part de son avis sur les projets, son rôle étant consultatif. Pour l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton, le Comité de site a été instauré le 16 juillet 2019 (composition du Comité en Annexe 1).

Enfin, une charte signalétique a été déclinée par le Conseil départemental de Vaucluse pour l'ensemble des ENS de Vaucluse. Cette Charte graphique présente les principes généraux, les dimensions et les normes qui doivent être appliqués pour tous les éléments d'information du public implantés sur les Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse.

## 1. Approche descriptive et analytique de l'ENS



## 1.1. Description générale du site

### 1.1.1. Localisation et périmètre

Le site des Salettes et du Vallat de Marquetton est localisé sur la commune de Mormoiron, village situé entre le Mont-Ventoux et Carpentras, dans le département du Vaucluse (84). Le site se trouve à l'Est du village, distant de seulement 1 km de ce dernier. Le périmètre de labellisation ENS s'étend sur 29,63 ha et est composé de deux secteurs distincts : le plan d'eau des Salettes, avec ses divers aménagements en partie nord, et le Vallat de Marquetton, zone boisée plus ou moins encaissée et davantage sauvage en partie sud. Le site est traversé au nord par la route communale dénommée « chemin des Salettes », et longé au sud par un chemin donnant accès à des zones cultivées et d'autres espaces boisés. Différents lieux-dits entourent cet espace, notamment *Saint-Laurent*, la *Tinette* et la *Jouvette* à l'ouest, ainsi que *Boudeissoun* et *Peire à Fioc* au nord-est (Figure 1).

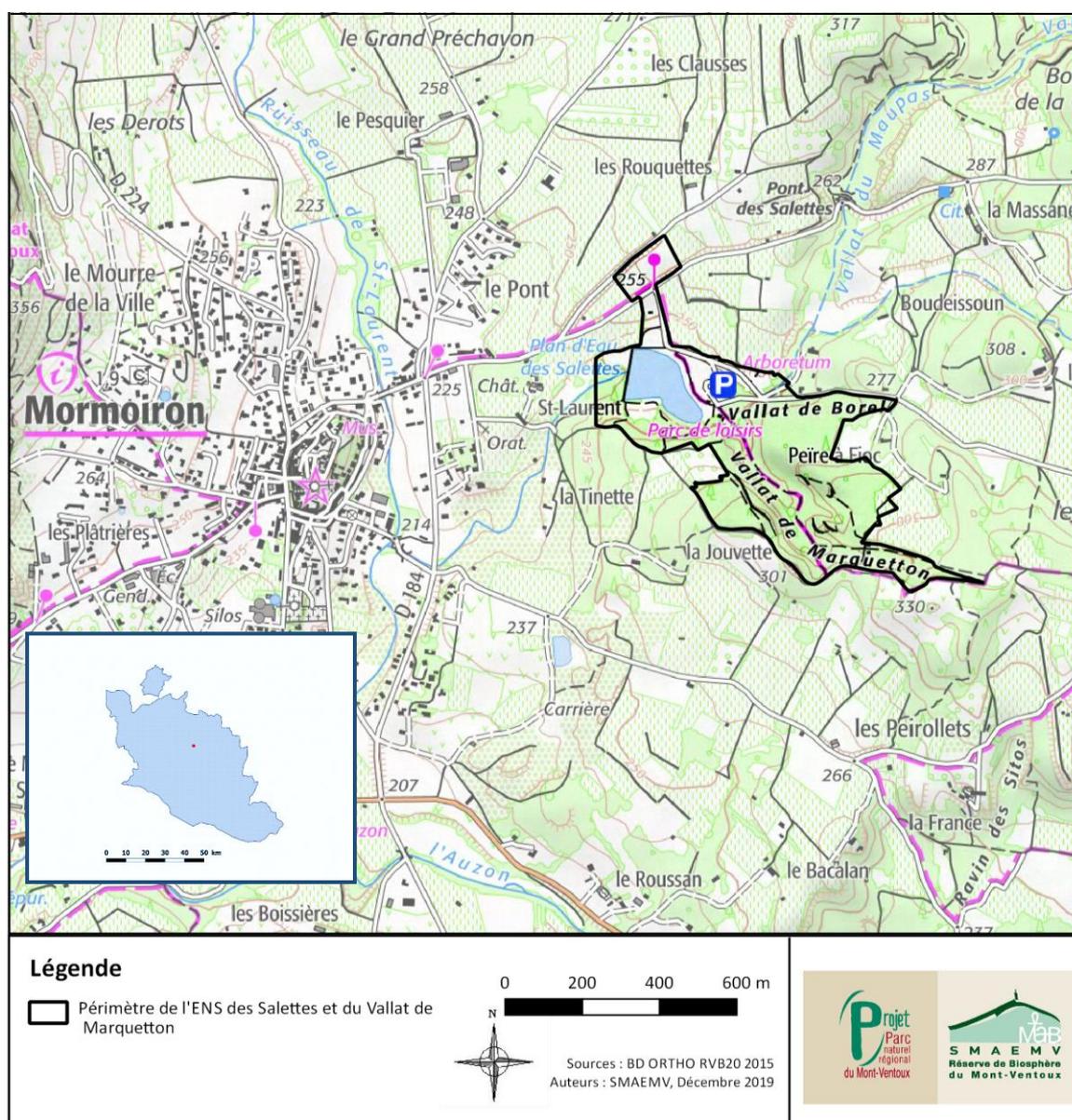


Figure 1 : Localisation de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton

### 1.1.2. Historique

Avant les années 80, le site était couvert par des boisements mixtes de conifères et feuillus, en témoignent les anciennes photos aériennes (Figure 3). On y retrouvait également des zones de cultures (vignes certainement) et des espaces plus ouverts (types pelouses humides) en lieu et place du lac actuel. Ce n'est qu'à partir de 1984 que le site va radicalement changer puisque cette même année, il est décidé par le Conseil municipal de Mormoiron de créer un complexe de tourisme rural. Le site est alors entièrement aménagé suivant cet objectif avec le soutien financier du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général de Vaucluse. Le plan d'eau est créé par le retrait de plus de 30 000 m<sup>3</sup> de vases, sables et argiles et des travaux d'aménagement conduits sur 1,5 ha autour du lac (Figure 2).



*Figure 2 : Travaux d'aménagement du plan d'eau en 1987*

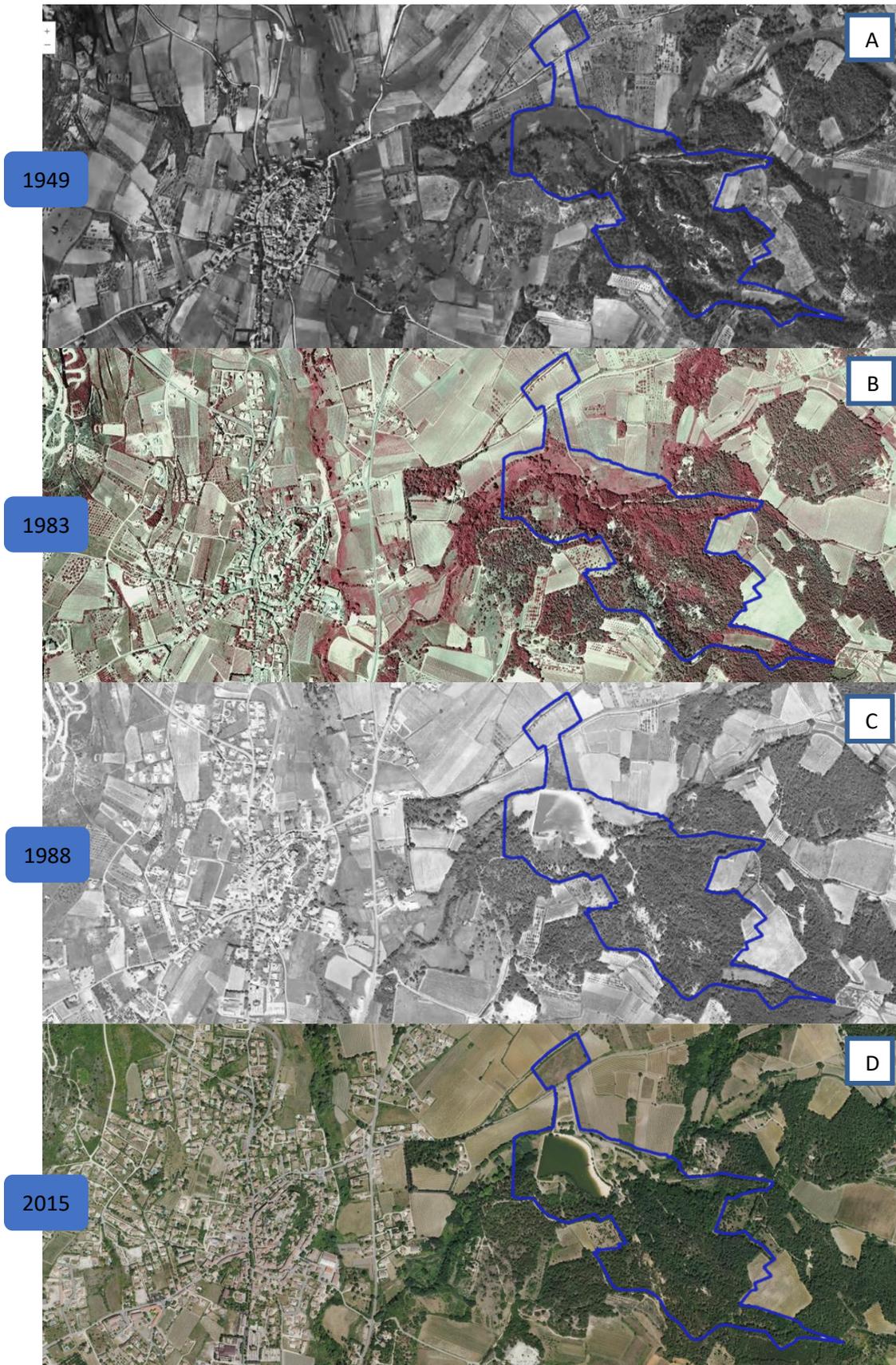


Figure 3 : Photos aériennes anciennes et récentes au niveau de l'ENS des Salettes (Sources : Géoportail et remonterletemps.ign.fr)

### 1.1.3. Données physiques

#### 1.1.3.1. Climat

La commune de Mormoiron est située dans la zone d'influence du climat méditerranéen, caractérisée par ses étés chauds et secs et ses hivers doux (Figure 4). Les précipitations estivales sont rares, l'essentiel des pics de précipitation se faisant durant l'automne et à la fin du printemps (cumul annuel des hauteurs de précipitations : 664 mm/an). Les températures mensuelles moyennes, quant à elles, sont élevées durant l'été avec des maximales qui atteignent 27°C. L'hiver, les températures minimales mensuelles moyennes ne tombent pas en-dessous de 0°C (Figure 3). Le secteur est particulièrement venté, marqué par un vent d'origine nord/nord-ouest (mistral).

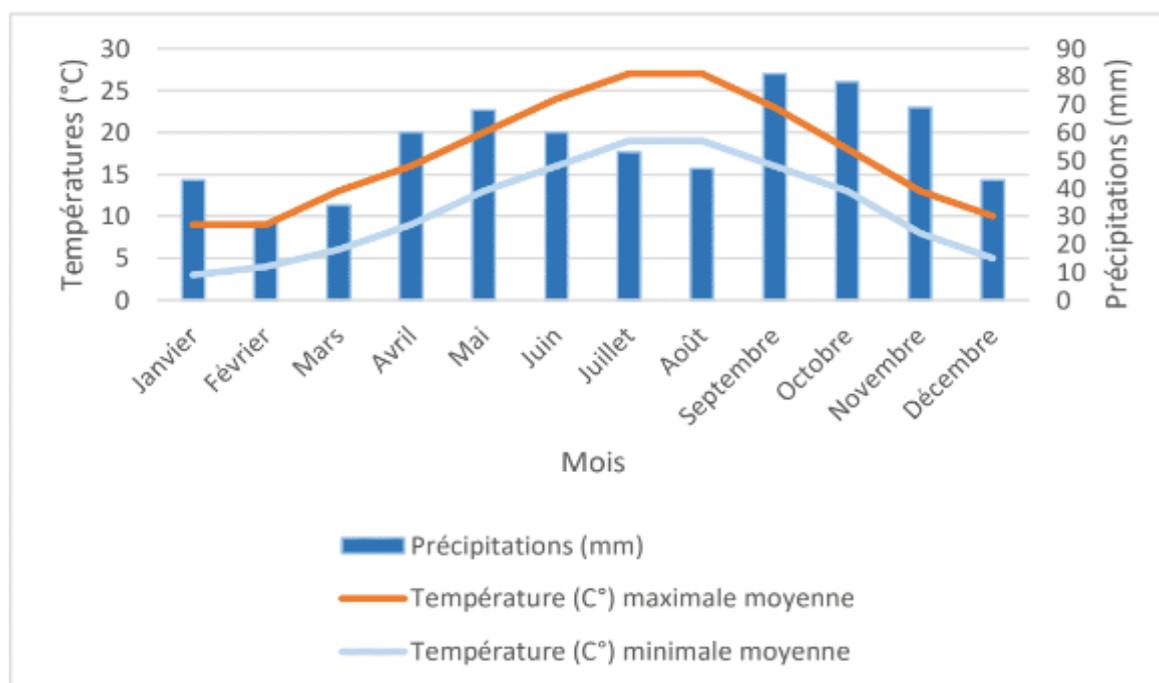


Figure 4 : Diagramme des précipitations sur la commune de Mormoiron (Source : Weathertrends360)

#### 1.1.3.2. Géologie et pédologie

Le site est caractérisé par une intéressante diversité géologique et donc pédologique, illustrée par la présence de sables blancs, sables ocreux, et zones plus argileuses (Figure 5). En effet, le bassin de Mormoiron est le résultat de nombreuses transformations, avec des affleurements issus de l'altération progressive des substrats géologiques entre -100 et -400 millions d'années (Figure 6). Le complexe des ocres (sables jaunes/orange) s'est notamment formé au Cénomanién moyen (-100 Ma) par l'altération des grès verts lors de l'émersion (sortie de l'eau) de l'Isthme durancien. Au-dessus de ces ocres, se sont formés des sables cuirassés et argilisés qui perdent leur silice. Entre ces deux couches se sont formés les sables siliceux blancs riches en silice, notamment par lessivage de la goéthite (fer). À quelques endroits on observe d'ailleurs un précipité orangé le long de ruisseaux, qui est dû à l'oxydation du fer présent en quantité importante dans les formations géologiques du secteur.



Figure 5 : Type de profil géologique retrouvés sur le site (sable blanc et sable ocreux)

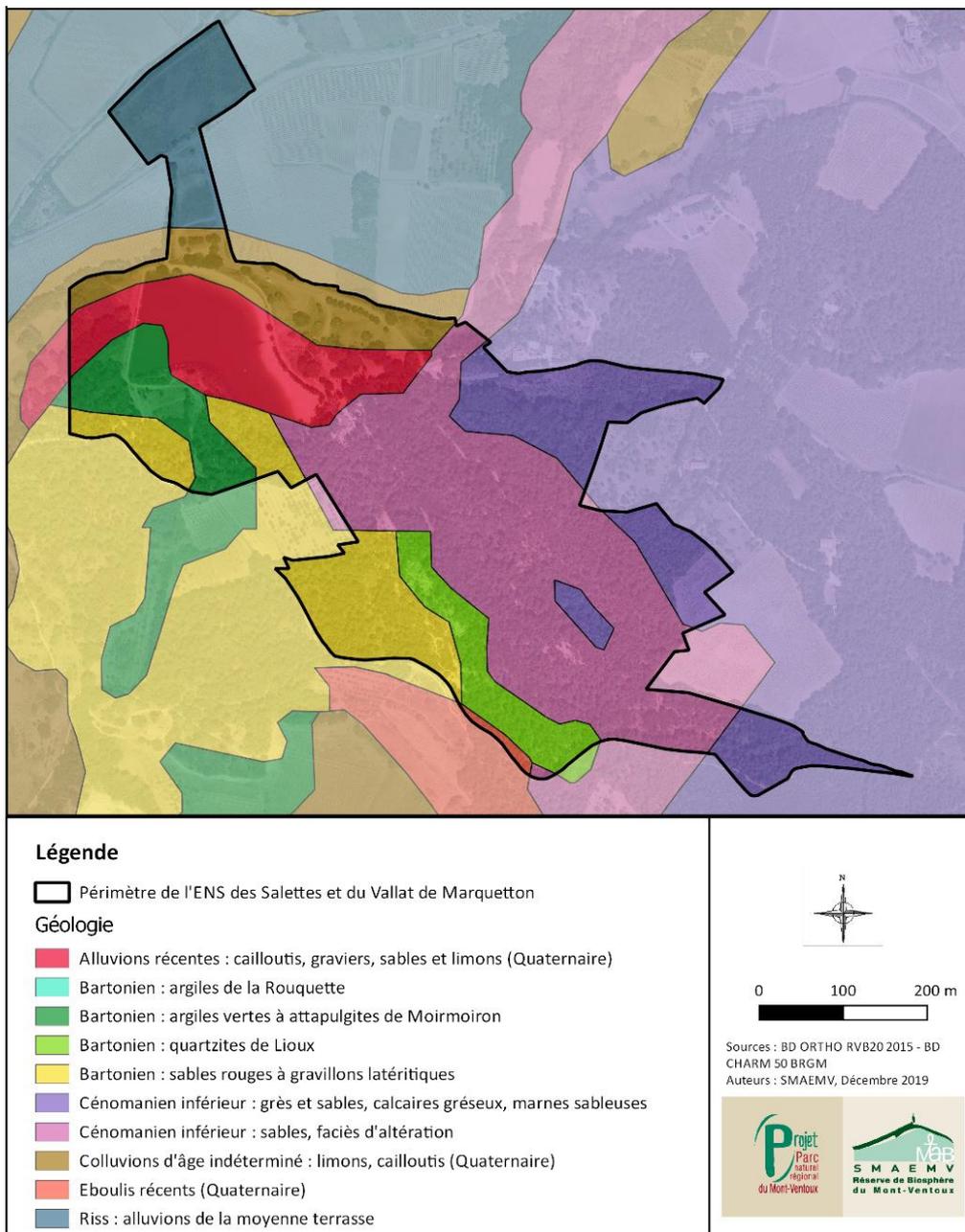


Figure 6 : Carte géologique au niveau de l'ENS des Salettes (Source BRGM)

### 1.1.3.3. Topographie

Alors que le village de Mormoiron est posé sur un petit puech en hauteur, le site des Salettes, plus à l'écart, s'insère dans une zone dépressionnaire.

Ainsi la partie du plan d'eau forme une vaste zone plane située à 240 m d'altitude. Plus on se rend au sud de l'ENS, plus on observe des variabilités topographiques. Le mot « vallon » désigne en effet, en provençal, un ruisseau intermittent alimenté par les eaux pluviales, mais également un ravin et un vallon. Ainsi le Vallat de Marquetton forme un passage bas surmonté sur les côtés par des anticlinaux rocheux. En cas de fortes pluies, il sert de zone de passage privilégiée par l'eau. Les zones les plus hautes qui surplombent le vallon au sud-est, sont situées à 300 m d'altitude environ (Figure 7). Le point le plus haut est quant à lui situé au sud, au niveau du chemin rural, à 320 m d'altitude.

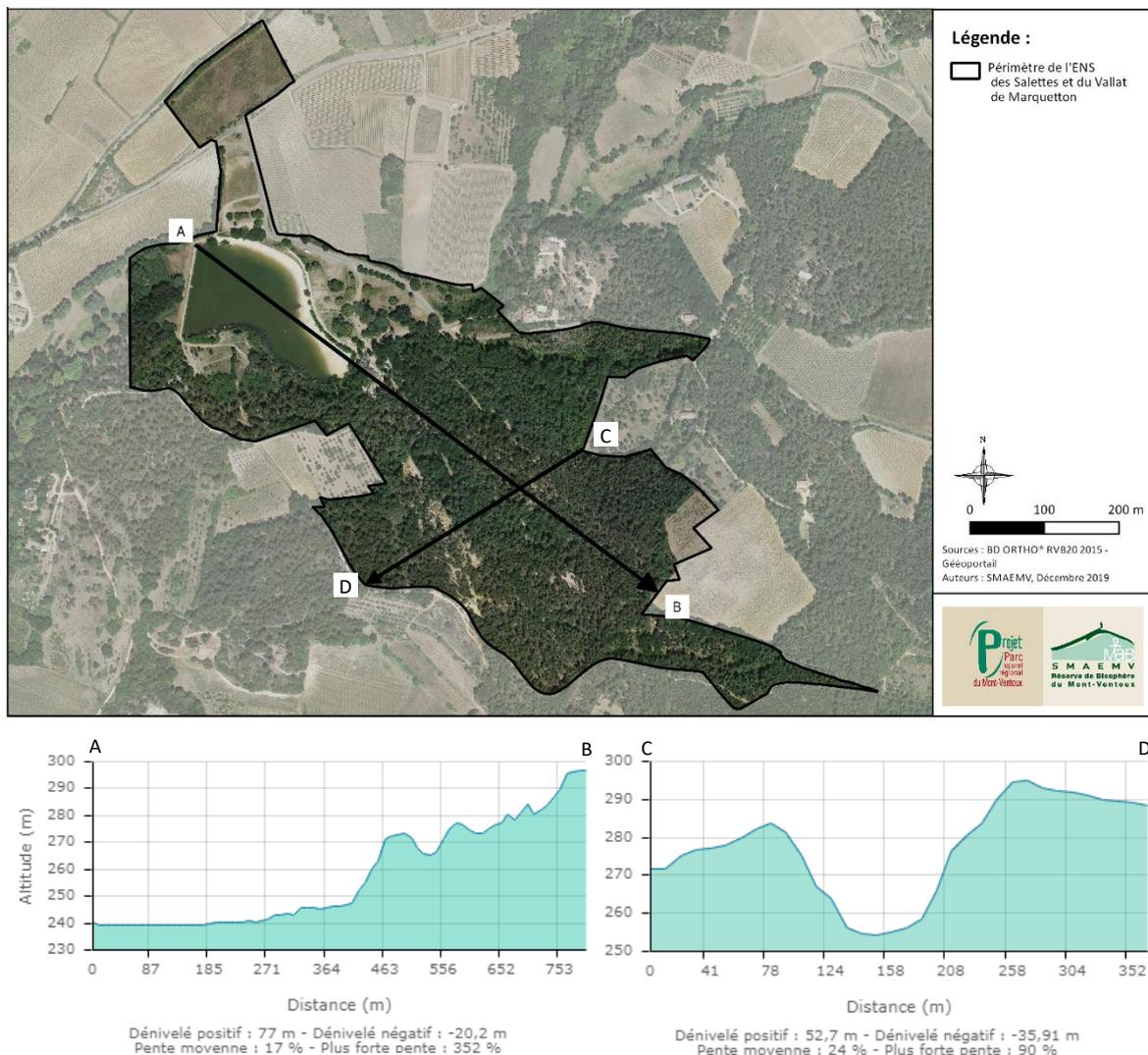


Figure 7 : Profil altimétrique de l'ENS des Salettes du point A au point B et du point C au point D (Source : Géoportail)

#### 1.1.4. Aspects fonciers

Le site des Salettes et du Vallat de Marquetton présente la particularité d'être **majoritairement public** (Figure 8). Les secteurs nord et ouest, correspondant au plan d'eau et aux zones de stationnement, sont entièrement propriétés communales de Mormoiron, et une importante partie du Vallat de Marquetton appartient également à la commune. On note la présence de quelques enclaves foncières privées représentant 33% (Figure 8).

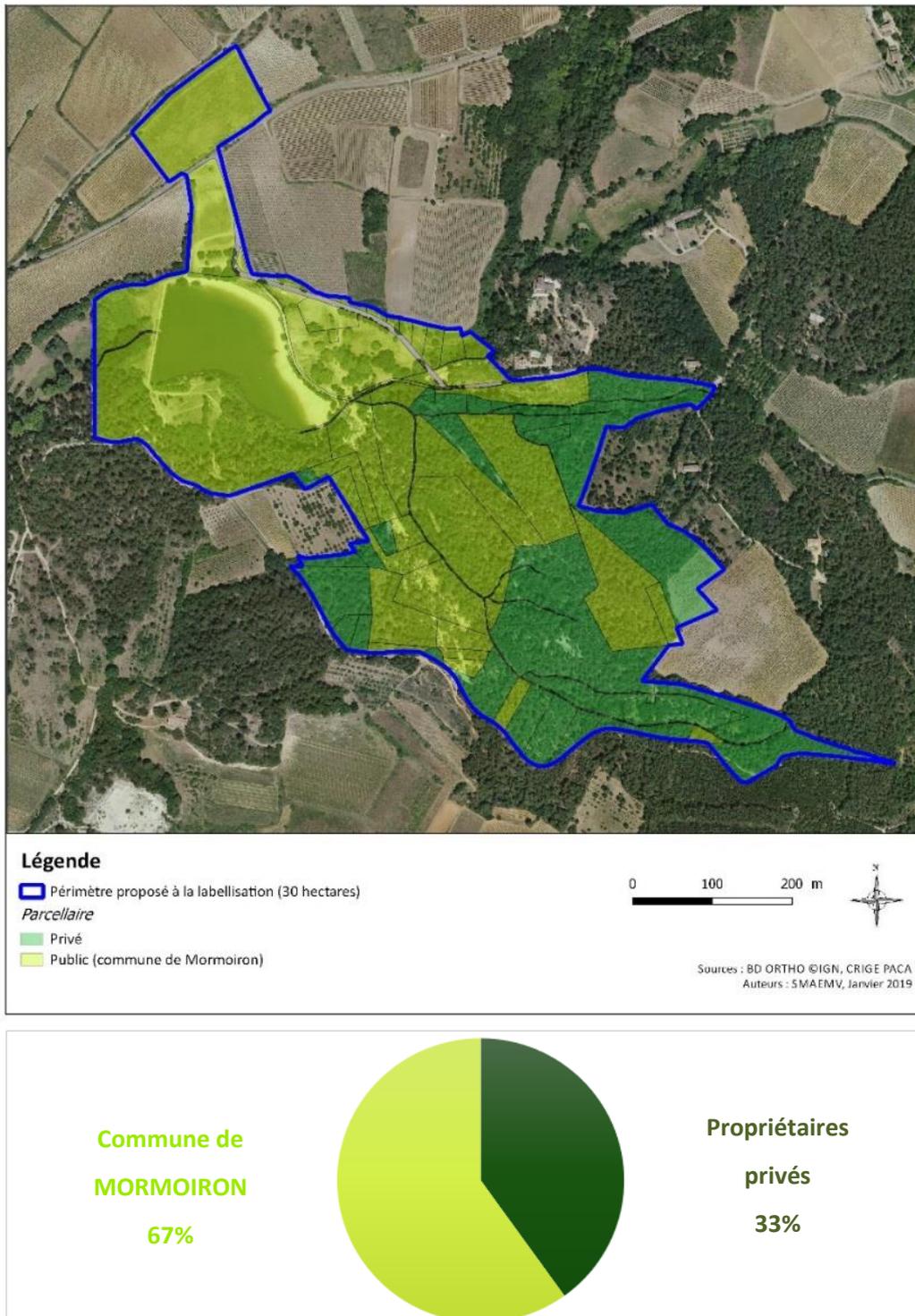


Figure 8 : Répartition de la propriété foncière au sein du site des Salettes et du Vallat de Marquetton

Au sein du périmètre d'étude, deux secteurs privés se distinguent par leur importante superficie (Annexe 2) :

- Les parcelles attenantes à la ferme « Peïre à Fioc », à l'Est, anciennement propriétés de la famille CARTEAUD/CAYLA et vendue récemment ;
- La parcelle AR0444, sur la partie haute du vallat, au sud, propriété de Monsieur Marcel DUBAN et Madame Jacqueline BRUNEL.

### 1.1.5. Urbanisme

La commune de Mormoiron est régie par une **carte communale** depuis 2002. Il s'agit d'un document d'urbanisme simple pour les petites communes n'ayant pas élaboré de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permet normalement d'orienter les aménagements et de réglementer les types de construction, les densités, les aspects de construction, les espaces verts, etc. Cette carte leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire, tout en respectant les principes de l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Selon ce document, l'intégralité de l'ENS se trouve en zone non constructible (Figure 9). Plus précisément, on retrouve 3 types de zones non constructibles, non détaillées ici :

- Zone non constructible agricole ou naturelle
- Zone non constructible risque incendie
- Zone non constructible risque inondation

Même en zone non constructible, il est possible d'adapter, ou d'étendre certaines constructions et installations déjà existantes dans le but d'améliorer des équipements collectifs.

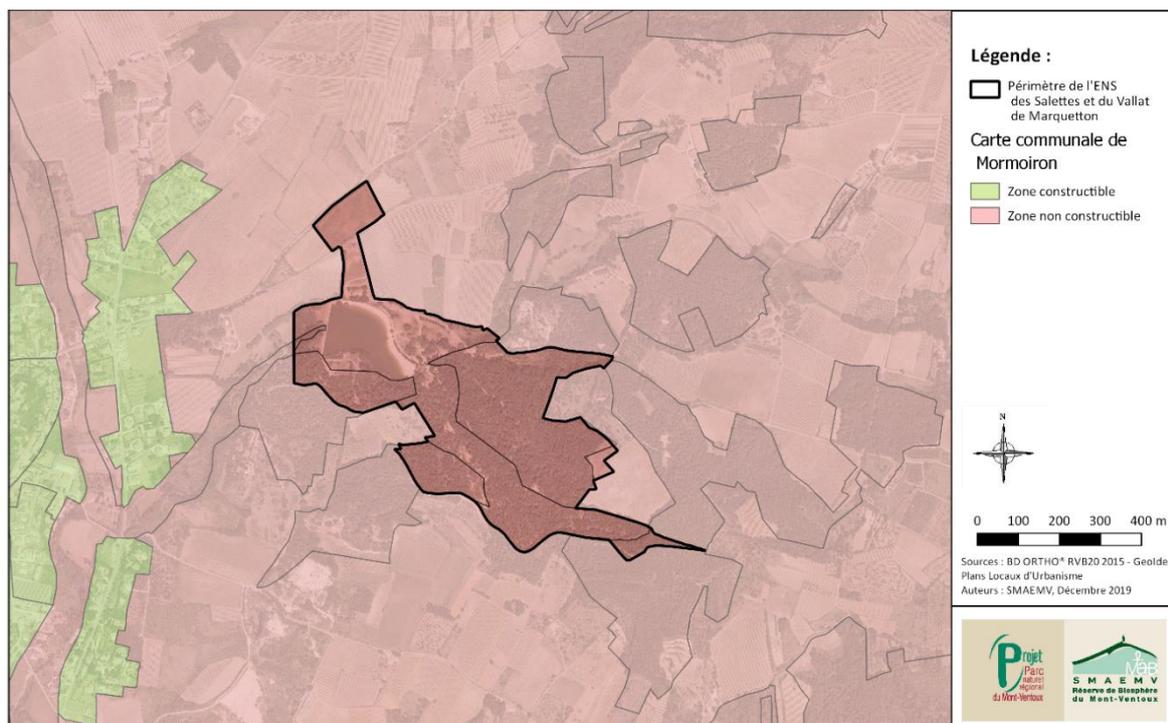


Figure 9 : Carte Communale au niveau de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton en 2019

Dans la hiérarchie des normes concernant les documents de planification, une carte communale doit également être compatible avec le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** local, en l'occurrence le SCoT Arc Comtat-Ventoux (en cours de révision), qui encadre le développement urbain à l'échelle intercommunale. Afin de faire évoluer les dispositions d'urbanismes à l'échelle communale, l'élaboration d'un PLU est actuellement à l'étude par la municipalité.

### 1.1.6. Environnement

#### 1.1.6.1. Périmètres environnementaux

L'ensemble de l'ENS ne bénéficie d'aucune mesure de protection de la nature (ex : Arrêté préfectoral de protection du biotope), ou de procédure contractuelle de gestion de l'espace (ex : Natura 2000), hormis la récente labellisation en ENS. Toutefois, la majeure partie du site est située dans la **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I « Ogres de Bédoin/Mormoiron (identifiant 930012374) »** (Figure 10). Cette ZNIEFF du piémont méridional du Mont-Ventoux est assez morcelée et s'étale sur les communes de Bédoin, Crillon-le-Brave, Flassan, Mormoiron et Villes-sur-Auzon. Elle regroupe des sites d'intérêts géologiques, paysagers et naturalistes forts. Certains espaces sont caractérisés notamment par la présence de formations originales d'ocres, d'anciennes carrières d'extractions, de vallons, etc. En termes de flore, ce zonage abrite notamment des formations à graminées annuelles psammophiles (thérophytes qui vivent en terrain sablonneux). Sa richesse est aussi illustrée par la présence d'espèces peu communes comme la Bassie à feuilles laineuses ou le Silène de porto. Ses différents milieux accueillent également un intéressant cortège faunistique d'espèces patrimoniales, avec parmi elles des amphibiens rares comme le Pélobate cultripède, de nombreuses espèces de chauve-souris qui profitent des galeries d'extraction à l'abandon (dont deux espèces déterminantes : le Murin à oreilles échancrées et le Grand rhinolophe), ainsi que diverses espèces d'oiseaux nicheurs.

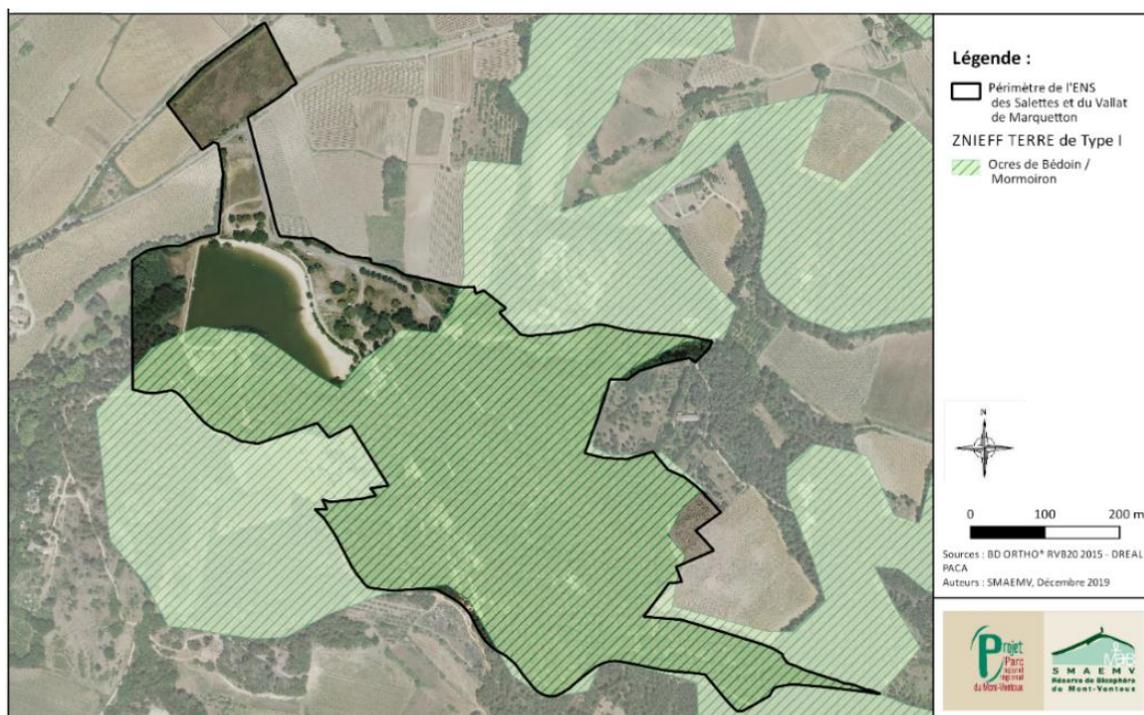


Figure 10 : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique incluse dans le périmètre de l'ENS

### 1.1.6.2. Trame verte et bleue

Selon le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), des cours d'eau traversent l'ENS en passant par le lac et une partie du Vallat de Maupas, définis comme zones humides. La trame verte et bleue Ventoux est présente sur ce site, où l'on retrouve une trame forestière et agricole. Ces réservoirs et corridors écologiques ont pour objectif la préservation de la fonctionnalité écologique du territoire (Figure 11).

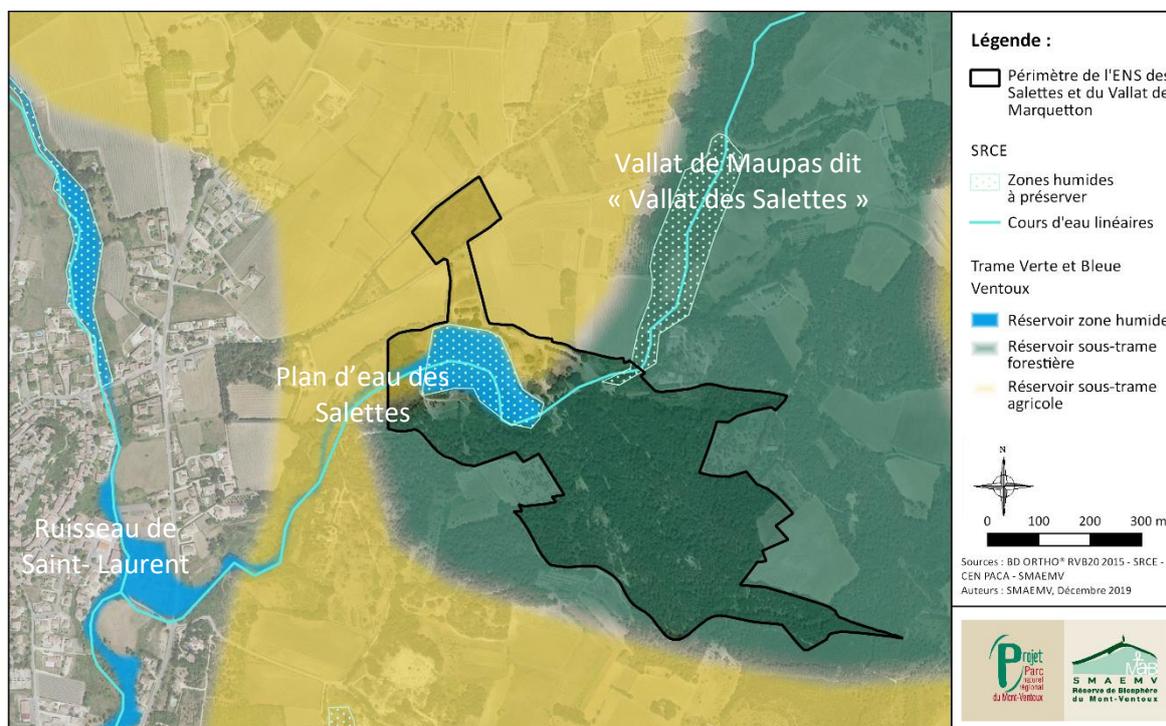


Figure 11 : Trame Verte et Bleue

### 1.1.6.3. Réseau hydrographique et zone humide

Le site des Salettes est inclus dans le bassin versant des rivières du sud-ouest du Mont-Ventoux, affluents du Rhône via l'Ouvèze. Selon l'inventaire des zones humides réalisé en 2013 par le CEN PACA, le site comporte une zone humide composé du lac lui-même, ainsi qu'une autre zone qui englobe une partie du Vallat de Maupas identifié comme une « zone humide de bas-fond en tête de bassin » (Tableau 1, Figure 11).

Tableau 1 : Identifiants des zones humides de l'ENS des Salettes (source : CEN PACA)

Code	Nom	Surface
<b>84CEN0113</b>	Plan d'eau des Salettes	2,62 ha
<b>84CC0161</b>	Vallat des Salettes	4,04 ha

Le plan d'eau des Salettes s'étend sur 2,6 hectares, pour une contenance de 54 000 m<sup>3</sup> environ. Le lac est principalement alimenté par plusieurs résurgences de la nappe des « sables blancs » qui s'écoulent dans le Vallat de Font Nouvelle au nord-est jusqu'au Vallat de Maupas (Figure 11).

Cette alimentation principale arrive au plan d'eau au niveau du Vallat de Maupas (Figure 11) par l'intermédiaire d'une martellière (vanne de régulation) située au sud de ce dernier (Figure 12), et via un second bras d'alimentation dans la Vallat de Borel qui arrive dans un regard en béton au sud-est. Celui-ci est actuellement largement obstruée par divers déchets végétaux et anthropiques (Figure 12).



Figure 12 : Martellière au niveau du Vallat de Maupas et regard en béton au sud-est

Une résurgence est captée au niveau d'un bloc en béton qui se situe à quelques mètres au nord-est du plan d'eau (Figure 13) pour être acheminée en ville et alimenter les fontaines du village.

Le Vallat de Marquetton est quant à lui à sec, et ne présente des écoulements d'eau qu'en cas d'évènements pluvieux importants. Enfin, le lac est aussi partiellement alimenté par les précipitations sur son bassin versant de 4,4 km<sup>2</sup>.

Le lac est équipé d'un barrage de 140 m de long pour 5,60 m de haut vérifié régulièrement par l'association de pêche (AAPPMA).

Enfin, en aval du lac l'eau s'écoule dans la continuité du Vallat de Maupas par le biais d'un déversoir et est acheminée jusqu'au petit ruisseau de Saint-Laurent (Figure 13).



Figure 13 : Bloc de captation de la résurgence à côté du lac et aval du lac (acheminement jusqu'au ruisseau de St-Laurent)

#### 1.1.6.4. Dispositif de gestion du bassin versant

Le bassin versant sud-ouest du Mont-Ventoux est géré depuis 1970 par le Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux (SIBSOMV) devenu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux (EPAGE SOMV) en 2010. Suite à l'introduction dans la loi MAPTAM (2014) de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux EPCI, ces dernières ont confié la gestion du bassin versant à l'EPAGE dès 2018.

Entre 2008 et 2013, le bassin versant a fait l'objet d'un « Contrat de Rivière » coordonné par le SIBSOMV. Les objectifs de ce programme d'actions pluriannuel étaient de :

- Protéger et prévenir la population du risque d'inondation,
- Améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau,
- Préserver et protéger les milieux aquatiques et les milieux terrestres associés,
- Concilier les usages et la protection de la ressource en eau,
- Retrouver « la culture de l'eau ».

Dans ce contrat, le plan d'eau des Salettes était défini comme « zone humide ponctuelle » et classé 4<sup>ème</sup> zone humide lorsqu'on considère sa valeur patrimoniale et son niveau de priorité d'intervention. Une action du contrat visait à étudier puis préserver voire améliorer la qualité bactériologique du plan d'eau des Salettes. En 2010 et 2011, cette étude a été réalisée et a été complétée par le profil de baignade rendu obligatoire par la réglementation relative à la pratique de cette activité. Par ailleurs, ce contrat stipule des sollicitations de l'EPAGE SOMV concernant la Vidange et le curage du plan d'eau en 2011 et 2012. Aucune action spécifique n'a toutefois été mise en place sur le site (plan d'eau et vallats) via le syndicat de rivière.

#### 1.1.6.5. Gestion forestière

La majorité des espaces boisés de l'ENS sont propriétés de la commune de Mormoiron. Il ne s'agit toutefois pas d'une forêt communale car les parcelles ne sont pas soumises au régime forestier et ne font par conséquent pas l'objet d'une gestion particulière. Aussi, sur la commune de Mormoiron, l'Office National des Forêts (ONF) a procédé à un examen des parcelles forestières communales afin de déterminer si elles peuvent bénéficier du régime forestier. Les conclusions de cette étude sont attendues pour l'année 2020.

Le reste des zones boisées se trouvent sur des parcelles privées. La plupart sont de petites tailles et ne sont donc pas soumises à l'établissement de Plans Simples de Gestion. Il en résulte bien souvent une non-intervention de la part des propriétaires (absence de coupes, libre évolution) qui manquent globalement de culture forestière et méconnaissent parfois l'étendue de leur foncier. Dans ce contexte, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), à travers sa délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, porte actuellement sur le secteur un projet ayant pour objectif la valorisation des ressources forestières locales dans le respect d'une gestion durable. Ce projet consiste en un regroupement des propriétaires forestiers pour qu'ils mettent en œuvre une gestion durable de leur forêt, en développant une meilleure valorisation du Pin maritime (Figure 14). En Octobre 2019, La partie « connaissance du territoire et rédaction du diagnostic » de ce projet était terminée et la partie

« mobilisation des propriétaires » en cours. À ce stade, environ 17 propriétaires, représentant 63 ha, semblaient intéressés par ce projet d'association. La mobilisation a continué en novembre et décembre 2019. Il est prévu de consulter les propriétaires quant à leur souhait d'adhésion à l'ASL en Janvier 2020. Pour rappel, 20 propriétés pour une surface totale de 100 ha minimum doivent y adhérer pour l'obtention du label Groupements d'Intérêt Economique et Environnementale Forestier (GIEEF), qui permettra de subventionner la rédaction du Plan Simple de Gestion. La création de l'ASL permettra à terme d'apporter de la cohésion entre la gestion publique et privée des forêts.

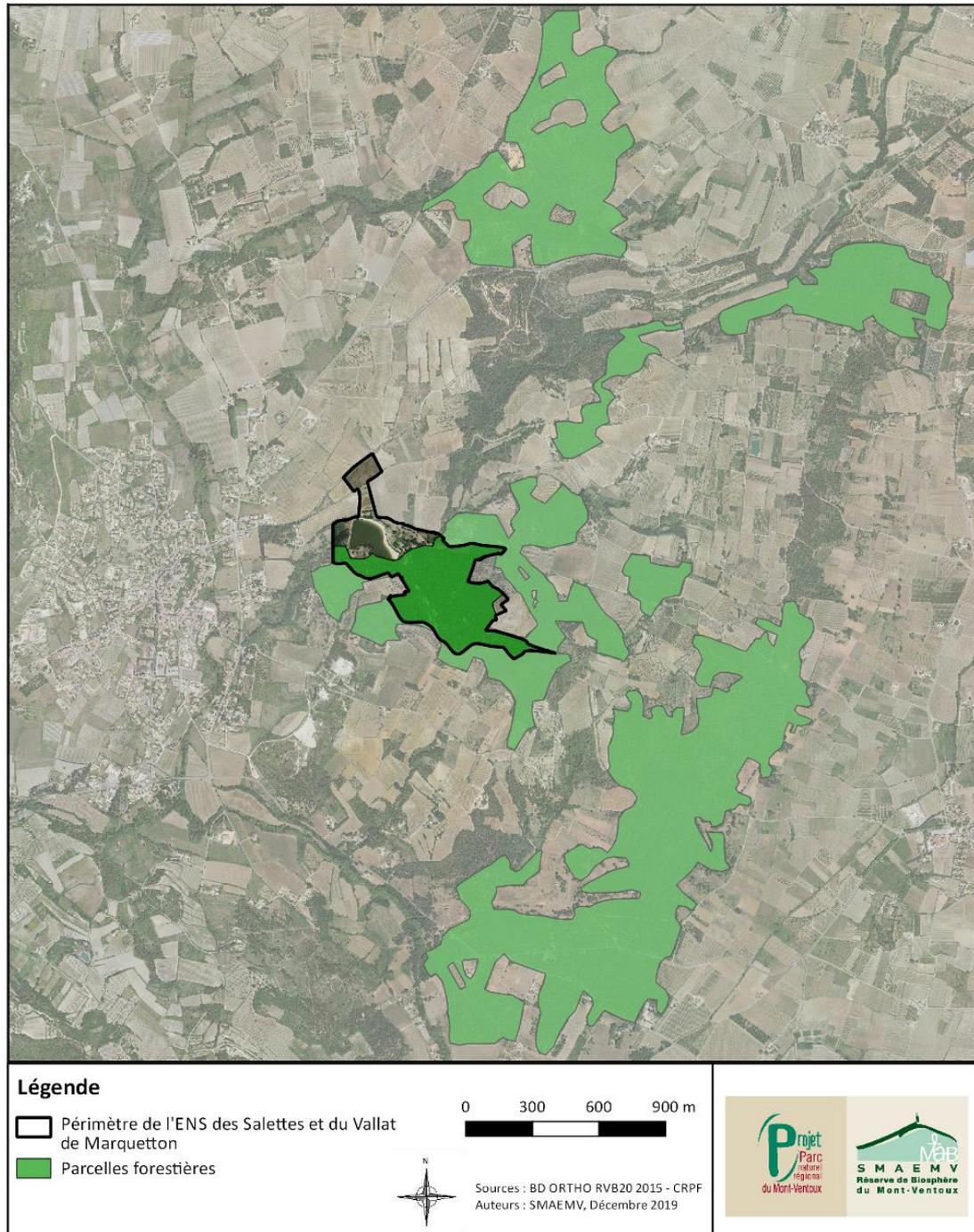


Figure 14 : Parcelles forestières concernées par le projet d'association et de valorisation du Pin maritime du CRPF

### 1.1.7. Risques

#### 1.1.7.1. Prévention du risque incendie

L'influence méditerranéenne, la nature des boisements, le degré d'embroussaillage et la position géographique du site soumis au vent dominant (mistral), entraînent un aléa feu de forêt de moyen à très fort sur la commune et plus localement sur le site. Par ailleurs, selon un arrêté préfectoral, l'ENS est compris en quasi-totalité dans un zonage soumis à la réglementation relative à l'emploi du feu et au débroussaillage obligatoire au titre du code forestier (Figure 15). En application de cette réglementation, il incombe aux propriétaires ou ayants-droits de débroussailler :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux, ou installations, sur une profondeur de 50 mètres, et jusqu'à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès
- Sur les terrains (totalité des emprises) situés en zone urbaine délimitée par un POS ou PLU approuvé
- Dans les ZAC, les secteurs de lotissement ou d'association foncière urbaine
- Dans les campings et les caravanings
- Dans les terrains situés dans les zones soumises aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

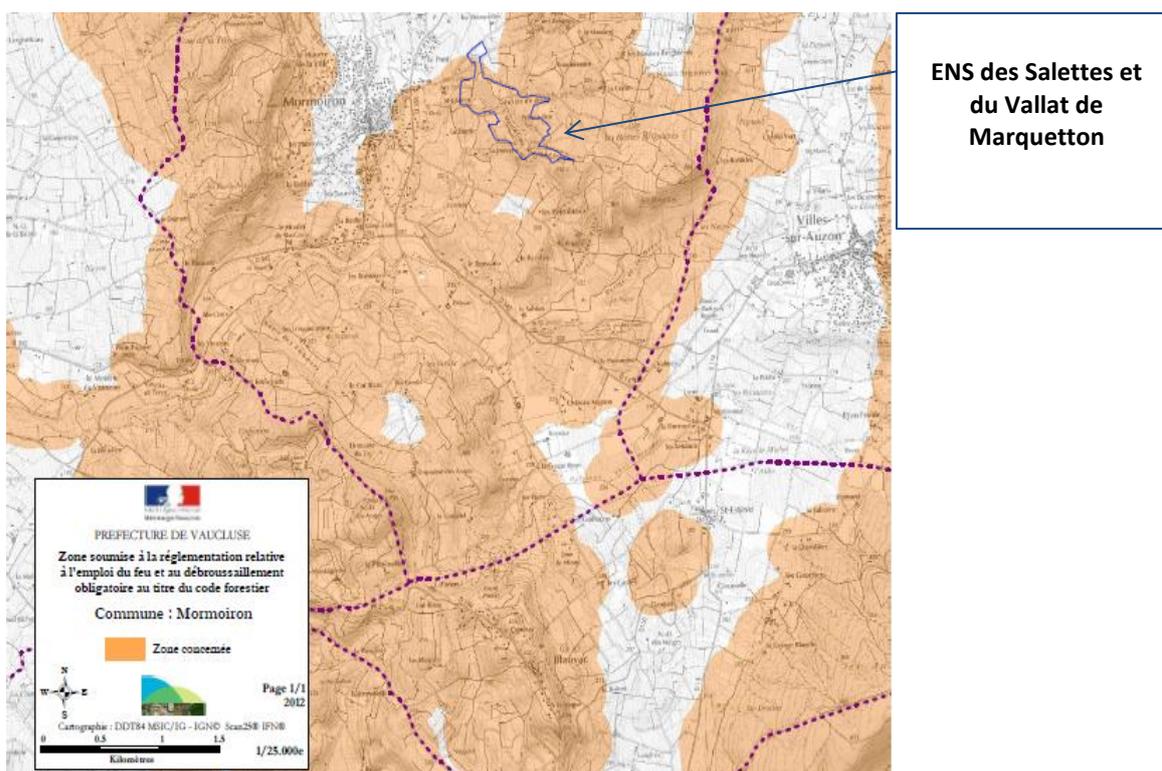


Figure 15 : Zones soumises à la réglementation relative à l'emploi du feu et au débroussaillage (Source : Préfecture de Vaucluse)

La consultation de la base de données Prométhée, qui recense tous les incendies de forêts en région méditerranéenne, fait état de plusieurs feux sur ou aux alentours du site depuis 1973 (Tableau 2).

Tableau 2 : Liste des incendies recensés sur le site depuis 1973

Année	Lieu-dit	Surface parcourue (m2)
1997	ETANGS DES SALETTES	2000
2006	LES SALETTES	2000

Pour lutter contre les feux de forêts, le Plan de Défense et de Prévention des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) 2015-2024 mentionne certains équipements ou actions à mettre en œuvre :

- La présence d'une citerne DFCl, située non loin du site, proche du pont des Salettes,
- Des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur la route départementale D 184 à l'ouest du site.

La mise en œuvre et l'entretien des infrastructures DFCl (entretien des pistes DFCl et des bas-côtés des voies de circulation, citernes, etc.) est confiée au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière de Vaucluse (SMDVF).

Enfin, dans ce contexte de vulnérabilité du site face au feu, le plan d'eau des Salettes dispose d'une signalétique de prévention face au risque incendie avec des panneaux « attention au feu ». De plus, l'ENS est soumis à un arrêté municipal interdisant de faire du feu. Des panneaux « feux interdits » permettent de faire connaître au public ces interdictions (Figure 16).



Figure 16 : Panneaux rappelant la réglementation et les risques vis-à-vis des incendies sur l'ENS des Salettes

#### 1.1.7.2. Aléas inondations

Une partie de l'ENS des Salettes est comprise en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin sud-ouest du Mont-Ventoux approuvé le 30 juillet 2007 (Annexe 3). Ces zones correspondent à des secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa fort ou très fort dans les secteurs urbanisés, agricoles ou naturels, à des secteurs d'écoulement torrentiel des ravins et vallats et enfin à des zones d'expansion des crues, qu'il est nécessaire de préserver afin de ne pas aggraver le risque à l'aval. Dans ces zones, toute construction nouvelle est interdite.

SYNTHÈSE		
	Atouts	Faiblesses
<u>Localisation</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un site proche du village</li> <li>• Une centralité vis-à-vis des autres sites patrimoniaux géologiques du bassin de Mormoiron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des difficultés pour rejoindre le site à pied depuis le village</li> <li>○ Des sites géologiques peu accessibles et peu valorisés</li> </ul>
<u>Données physiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un site créé pour dynamiser le territoire</li> <li>• Un climat doux méditerranéen</li> <li>• Des faciès rocheux très diversifiés témoignant de la richesse géologique du bassin de Mormoiron</li> <li>• Un site aux multiples reliefs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une topographie favorisant l'érosion des sols et la dégradation progressive de certains reliefs</li> </ul>
<u>Foncier</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un site majoritairement public</li> <li>• Une possibilité de rachat des parcelles privées et alentours dans le cadre de Zones de Prémption ENS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ De grandes parcelles privées</li> <li>○ Des parcelles privées appartenant à de nombreux propriétaires différents</li> </ul>
<u>Urbanisme</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une possibilité de modifier des constructions déjà existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une zone non constructible</li> </ul>
<u>Environnement</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ZNIEFF sur le site</li> <li>• Un site intégré dans la trame verte et bleue</li> <li>• Une zone humide et un important réseau hydrographique sous gestion</li> <li>• Une importante ressource forestière (Pin maritime) et des arbres sénescents</li> <li>• Un projet de gestion commune des parcelles forestières privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aucune réelle mesure de protection de la nature</li> <li>○ Un cheminement de l'eau dégradé : embâcles et déchets au niveau des buses à la qualité paysagère médiocre, des fossés envahis par la végétation</li> <li>○ Une forêt communale non gérée et non soumise au régime forestier</li> <li>○ Une forte vulnérabilité des boisements avec des petits feux régulièrement observés malgré les interdictions</li> </ul>
<u>Risques</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des panneaux de prévention incendie, un débroussaillage obligatoire, et des citernes proches du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un manque de sensibilisation du public au risque incendie</li> <li>○ Une partie de site située en zone rouge du PPRI</li> </ul>

## 2. Patrimoines naturels, culturels et paysagers



## 2.1. Patrimoines naturels

### 2.1.1. Habitats naturels et formations végétales

#### 2.1.1.1. Habitats dominants

Selon la cartographie des habitats réalisée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) en 2004-2005, le site est majoritairement composé d'un boisement de Pins maritimes, ainsi que de zones en friches qui correspondent aux espaces les plus ouverts. À l'extrême nord, la zone de parking était encore cultivée en 2005. Un seul habitat d'intérêt communautaire (HIC) est présent sur le site. Il s'agit d'une **forêt riveraine à Peupliers blancs** (code 92A0 « Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* » dans le cahier des habitats Natura 2000) au niveau du ruisseau du Vallat du Maupas, à l'ouest du lac (Figure 17).



Figure 17 : Habitats élémentaires dominants de l'ENS des Salettes (source : CBNMed 2004-2005)

#### 2.1.1.2. Milieux ouverts et rudéralisés

Actuellement, la partie nord du plan d'eau est aménagée pour la baignade et l'accueil du public. On y retrouve une large plage de sable clair, avec très peu de végétation à cause du piétinement. Seules quelques espèces s'y développent (Juncacées notamment), ainsi que des espèces envahissantes comme la Lampourde commune. Les zones rudérales bétonnées ou non (ex : parkings) et les pelouses plus ou moins dégradées, présentent des espèces végétales adaptées à une tonte régulière (Pâquerette, Trèfle blanc, Potentille rampante, divers poacées). Ces pelouses sont ombragées et délimitées par quelques alignements d'arbres (Platane, Chêne blanc, Saule pleureur, Pins, etc.) (Figure 18).



Figure 18 : Zone de plage et pelouse

Au Sud et à l'Ouest du plan d'eau, deux zones prairiales, plus « sauvages », sont présentes. Ces espaces ont le potentiel d'abriter une biodiversité intéressante, mais sont à l'heure actuelle abimées par le passage des visiteurs, notamment au Sud, où cette dernière est fragmentée par les chemins sauvages.

#### 2.1.1.3. Milieux aquatiques et leurs abords

Le lac artificiel forme une surface plane où quelques algues et plantes aquatiques se développent de manière éparse, avec des espèces qui peuvent être envahissantes comme la Jussie rampante.

Les abords du plan d'eau au nord sont entretenus et débroussaillés et sont dominés par des formations d'arbres feuillus (peupliers, chêne blanc, etc.). Les berges sud du lac sont plus naturelles, et accueillent principalement des roseaux de Provence (roselières à phragmites). Cette zone joue un rôle écologique important car elle offre une grande quantité de nourriture, des abris et des supports de ponte pour de nombreuses espèces entomologiques. De même, les bordures du ruisseau du Vallat de Maupas sont le support d'habitats favorables à diverses espèces d'oiseaux notamment puisqu'elles présentent une ripisylve avec de grands Peupliers blancs, quelques Peupliers tremble et du Robinier pseudoacacia (espèce envahissante) par exemple (Figure 19).



Figure 19 : Roselière sur les berges du lac et formation à peupliers blanc en bordure du ruisseau du Vallat de Maupas

#### 2.1.1.4. Milieux boisés

La partie sud-est du site est composée principalement d'une pinède à Pin maritime, avec en mélange quelques feuillus (Chêne pubescent, Chêne vert, Châtaigner, etc.) (Figure 20). Le sous-bois est peu dense et présente quelques essences arbustives ou herbacées comme la Ronce, Le Lierre commun, la Garance voyageuse, le Genévrier commun. Selon les secteurs, les peuplements forestiers sont assez vieux et proposent de gros arbres présentant de nombreux signes de sénescence (micro et macro cavités, décollement d'écorces, lierre, etc.) (Figure 19). Ces arbres peuvent être le support d'une biodiversité patrimoniale. Ceci est particulièrement marqué dans le Vallat de Borel, devenu difficilement accessible tant la végétation est dense et dans le Vallat de Marquetton.



Figure 20 : Boisement de Pins maritime et arbre à cavité

#### 2.1.1.5. Zones cultivées

D'une manière générale, le périmètre de l'ENS n'intègre pas de parcelles agricoles, hormis quelques portions de zones cultivées incluses dans de plus grandes parcelles cadastrales. Il en résulte une très faible proportion d'espaces cultivés, principalement en vergers d'oliviers et en vignes.

#### 2.1.2. Flore

Les données naturalistes ont permis de mettre en évidence la présence de **170 espèces végétales** sur l'ENS des Salettes (174 observations de 116 espèces sur SILENE FLORE et 52 espèces recensées en 2019 par le SMAEMV) (Annexe 4).

Il s'agit principalement d'espèces communes, sans statuts de protection particuliers. À souligner la présence de diverses orchidées sans enjeux de conservation particuliers : *Orchis purpurea*, *Orchis robertianum* et *Ophrys aranifera* (Figure 21).

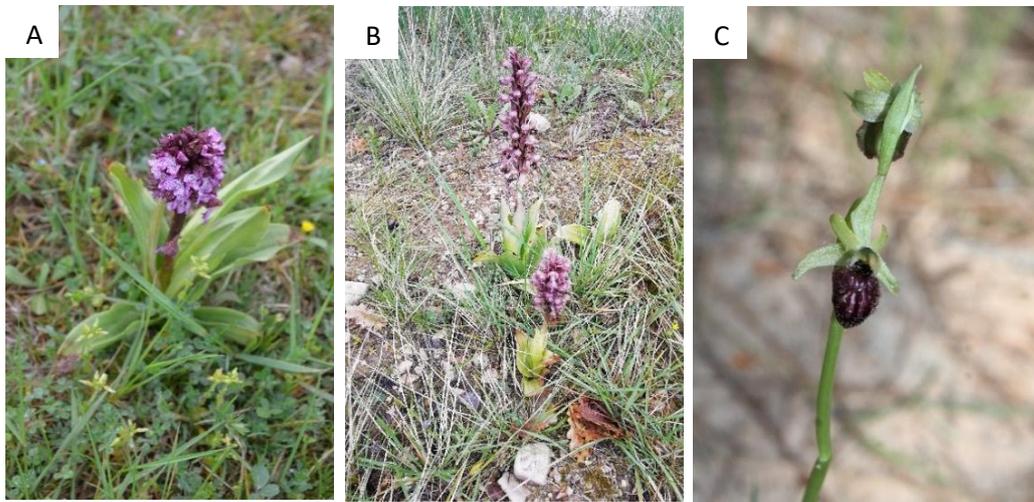


Figure 21 : (A) *Orchis purpurea* ; (B) *Orchis robertianum* ; (C) *Ophrys aranifera*.

Toutefois, parmi les taxons observés, 1 espèce est inscrite à la Liste rouge de la flore menacée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et classée « en danger d'extinction » (EN). Il s'agit du **Jonc de Desfontaine** (*Juncus fontanesii*), espèce très rare en France qui couvrait autrefois une bonne partie des berges du lac des Salettes. Suite à l'aménagement récent d'une « plage » artificielle par dépôt de sable, la population a diminuée mais n'a pas disparue et des individus subsistent aux abords de l'eau (Figure 22, Figure 23). Cette espèce est certainement sous-inventoriée mais n'est aujourd'hui connue que de quelques rares populations sur la Durance. Espèce pionnière, le piétinement du site ne lui était pas défavorable, car l'espèce est robuste et possède de bons ancrages racinaires.



Figure 22 : Station de *Juncus fontanesii* sur la plage du lac des Salettes (© Jean-Claude ARNOUX)



Figure 23 : Situation des stations à Juncus fontanesii sur l'ENS des Salettes jusqu'en juillet 2019

Enfin parmi les végétaux inventoriés sur SILENE, plusieurs espèces envahissantes ont été mises en évidence sur l'ENS :

- **L'Ambroisie** (*Ambrosia artemisifolia*)
- **La Jussie faux peplus** (*Ludwigia peploides*)
- **Le Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*)
- **Le Buisson ardent** (*Pyracantha coccinea*)
- **La Lampourde d'Italie** (*Xanthium orientale subsp. Italicum*).

Un plant de chacune de ces espèces a été recensés en 2011 (5 observations) proche des berges nord-ouest du plan d'eau. 3 autres observations de Robinier faux-acacia ont été réalisées en 2017 sur la berge sud-ouest et dans le Vallat de Marquetton (Annexe 5). À noter que la jussie a été observée à plusieurs reprises par les pêcheurs mais ces données ne figurent pas toutes dans SILENE.

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces généralement introduites par l'homme qui menacent la présence et le développement des espèces indigènes, du fait de leur forte capacité d'adaptation et leur croissance rapide. Sur le plan des Salettes, celles-ci ne semblent pas, à l'heure actuelle, poser de réels problèmes, mais il est primordial de suivre leur présence régulièrement afin d'éventuellement intervenir avant leur prolifération.

### 2.1.3. Faune

La bibliographie disponible, et principalement les inventaires menés par le CEN PACA en 2017 pour la réalisation du diagnostic OSGAR, ont permis d'identifier sur l'ENS des Salettes et Vallat de Marquetton :

- 45 espèces d'oiseaux, dont 35 potentiellement nicheuses ;
- 62 espèces d'insectes, dont 23 espèces de libellules ;
- 3 espèces de mammifères ;
- 3 espèces de reptiles et amphibiens ;
- 15 espèces de poissons.

En l'état actuel des connaissances, certains secteurs de l'ENS ont néanmoins été identifiés comme étant les plus remarquables et les plus propices à la faune.

#### 2.1.3.1. Avifaune

Avec 45 espèces d'oiseaux recensées sur le site des Salettes et ses alentours (buffer de 200m) (94 observations de 42 espèces sur SILENE FAUNE et 3 espèces en plus recensées en 2019– Annexe 6), l'ENS présente un intérêt ornithologique assez fort de par la diversité des habitats qu'il propose. Il s'agit essentiellement d'espèces communes et habituées à la présence de l'homme comme le **Rougegorge familier**, la **Mésange charbonnière** ou le **Canard colvert**.

On note toutefois la présence d'une avifaune caractéristique, très localisée en secteur méditerranéen, avec en particulier la reproduction confirmée de la **Grive musicienne** (très rare en plaine) et la présence de la **Grive draine**, du **Loriot d'Europe**, du **Troglodyte mignon** et du **Pouillot véloce**. Les nombreux arbres morts sont très favorables aux oiseaux cavernicoles, dominés par l'**Etourneau sansonnet**, et la reproduction remarquable du **Pic épeichette** et de la **Sitelle torchepot**. De plus, le lac des Salettes accueille une avifaune inféodée au milieu aquatique ou humide, avec la présence à certaines périodes de l'année du **Grèbe castagneux**, du **Grand cormoran** et de la **Bouscarle de Cetti** qui nichent sur le site. Du fait de sa superficie, le plan d'eau est un espace également favorable pour la halte migratoire de diverses espèces.

En termes d'espèces patrimoniales, on compte :

- ✓ 36 espèces qui bénéficient d'une protection nationale (arrêté du 29.10.09)
- ✓ 3 espèces notées « Remarquables » au titre des ZNIEFF (Venturon montagnard, Pic épeichette, Huppe fasciée) (et 0 déterminantes)
- ✓ 7 espèces inscrites à l'annexe II Natura 2000 et 1 en annexe I.

À noter que certaines de ces espèces, inscrites sur la liste rouge de l'avifaune menacée en France (2016), et sur la liste rouge régionale de l'avifaune menacée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présentent des statuts de conservation assez forts (Tableau 3).

Tableau 3 : Liste des oiseaux à statuts de conservation forts recensés sur l'ENS des Salettes

Nom Vernaculaire	Nom scientifique	Statut	LR PACA	LR FR
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nicheur	LC	NT
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur	LC	VU
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Nicheur	NA	VU
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernant	VU	LC
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Nicheur	NT	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Erratique	LC	NT
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nicheur	NT	LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Erratique	LC	NT
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Nicheur	LC	VU
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nicheur	LC	VU
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	Hivernant	LC	NT
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur	LC	VU

LR PACA : Liste Rouge Provence-Alpes-Côte d'Azur

LR : Liste Rouge France

LC : Préoccupation mineure

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

### 2.1.3.2. Herpétofaune

Les berges du lac des Salettes ainsi que le ruisseau du Vallat de Maupas et les divers petits ruissellements d'eau peuvent être propices à l'accueil d'amphibiens. Des **Grenouilles vertes** fréquentent les bords du lac ainsi que le cheminement d'eau passant par les Vallats de Maupas et de Borel (Annexe 7). Il est possible que d'autres espèces soient également présentes sur l'ENS des Salettes.

Par ailleurs au nord-est et au sud-ouest, hors des emprises du site, diverses autres espèces d'amphibiens ont été identifiées notamment le **Pélodyte ponctué**, la **Salamandre tachetée** ainsi que le **Pélobate cultripède**. Certaines de ces espèces, en période de migration, peuvent être amenées à se rendre sur le site pour s'y reproduire. Leur présence sur le site est donc à surveiller.

Concernant les reptiles, les données sont peu étayées. Toutefois, des observations ponctuelles ont permis de mettre en évidence la présence sur le site du **Lézard des murailles** et du **Lézard vert** (Protection nationale et Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore) (Annexe 7). L'hétérogénéité des milieux (ouverts, semi-ouverts, fermés) est largement favorable au développement d'une plus grande diversité de reptiles sur le site et notamment de serpents. À noter également la présence de la **Couleuvre helvétique/à collier** (Protection nationale) à proximité de l'ENS.

### 2.1.3.3. Mammofaune (hors chiroptères)

À ce jour, peu de données ont été recensées concernant la présence de mammifères sur le site. Seule la **Taupe d'Europe** est indiquée dans la liste des données SILENE FAUNE). Toutefois, des observations d'**Écureuil roux** (protection nationale) ont été faites à proximité immédiate du site et des indices de sa présence ont été relevés sur le site (Figure 24). Enfin, la société de chasse communale a fait part de la présence du **Sanglier** et du **Chevreuil européen**, ce dernier étant recensé aux abords du site sur SILENE FAUNE. Au regard des milieux présents sur le site, il est très probable que d'autres espèces fréquentent le site (petits rongeurs, Fouine, Renard roux, etc.). La liste des mammifères de l'ENS figure en Annexe 8.



©Marc KILNER [FLICKR]

Figure 24 : Taupe d'Europe, et cône de Pin consommé par un écureuil sur le site

### 2.1.3.4. Chiroptérofaune

**Aucune donnée** concernant la présence de chauves-souris n'est répertoriée à ce jour sur l'ENS. Toutefois, des prospections réalisées en 2010 ont mis en évidence la présence de **Murin de Daubenton** et de **Myotis sp.** au niveau du pont des Salettes, situé à proximité du site. De plus, la présence de nombreux arbres sénescents dans le Vallat de Marquetton et le Vallat de Borel, offrant des possibilités de gîte d'été intéressantes, incite à prendre en compte cet enjeu et à engager des efforts de prospections afin de préciser les enjeux chiroptérologiques du site.

### 2.1.3.5. Entomofaune

Les berges du lac accueillent une grande diversité d'insectes et notamment de lépidoptères (**38 espèces : 36 papillons (rhopalocères), 2 zygènes (hétérocères)**) (Annexe 9). Aucune de ces espèces n'est protégée et toutes sont classées « Préoccupation mineure » (LC) sur les listes rouges nationale et régionale. On peut souligner toutefois la présence du **Petit mars changeant (Apatura ilia)** (Figure 25). Cette espèce mésophile à mésohygrophile apprécie les milieux boisés, assez ouverts, présentant une végétation arbustive ensoleillée mais aussi les berges. Actuellement, la réduction de ces habitats conduit à une nette régression des populations.

Pour les odonates, on compte **23 espèces** identifiées sur le site (Tableau 4). Parmi ces libellules, deux espèces sont quasi-menacées (NT), soit au niveau national pour le **Trithémis pourpré**, et au niveau régional pour l'**Oxycordulie à corps fin**, espèce protégée. Cet odonate en nette régression dans la moitié est de la France, où elle est devenue très rare dans de nombreux départements, affectionne les berges très ombragées à la végétation assez broussailleuse.

Tous les autres insectes recensés sur le site (Annexe 9) (6 orthoptères, 1 hémiptère), ne sont pas protégés et ne présentent pas d'enjeux de conservation particuliers.



*Figure 25 : Petit mars changeant mâle et Oxycordulie à corps fin*

Notons enfin que les gros bois morts visibles sur le site permettent d'envisager la présence d'une entomofaune saproxylique patrimoniale, tel que le Grand capricorne ou la Lucane cerf-volant. À ce jour, aucune étude ne permet d'en attester la présence mais des inventaires complémentaires statueraient sur la présence de ces espèces.

Tableau 4 : Liste des Odonates recensées sur l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton

Nom Vernaculaire	Nom scientifique	LR PACA	LR FR	DH	PN
Aeshne affine*	<i>Aeschna affinis</i>	LC	LC	-	-
Aeshne mixte	<i>Aeshna mixta Latreille</i>	LC	LC		
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	LC	-	-
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>	LC	LC	-	-
Crocothémis écarlate*	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	LC	-	-
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC	LC	-	-
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	LC	-	-
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	LC	-	-
Portecoupe holarctique	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC	LC	-	-
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	LC	LC	-	-
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	LC	LC	-	-
Leste verdoyant*	<i>Leste virens</i>	LC	LC	-	-
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	LC	-	-
Libellule quadrimaculée*	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC	LC	-	-
Onychogomphus à pinces septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	LC	-	-	-
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	LC	-	-
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>	LC	LC	-	-
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	NT	LC	II et IV	X
Pennipatte blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	LC	LC	-	-
Petite nymphe au corps de feu*	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	LC	-	-
Brunette hivernale	<i>Sympecma fusca</i>	LC	LC	-	-
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC	LC	-	-
Trithémis pourpré	<i>Trithemis annulata</i>	LC	NT	-	-

DH : Directive Habitat-faune-flore

PN : Protection nationale

Source : SILENE FAUNE et communication personnelle de Jean-Marin DESPREZ (\*)

### 2.1.3.6. Ichtyofaune

Le lac accueille différentes espèces de poissons qui ont été introduites pour la pêche. Y vivent notamment des Sandres, des Gardons, des Black-Bass, des Brochets, des Brèmes, des Carassins, etc. (Annexe 9). À noter qu'une Carpe amour blanc avait été pêchée lors de la vidange du plan d'eau. Celle-ci n'a pas été réintroduite dans le plan d'eau à la suite des opérations.

## 2.2. Patrimoines culturels

### 2.2.1. Exploitations des ressources minérales

Au niveau de l'entrée du Vallat de Marquetton, quelques falaises peuvent laisser penser à des vestiges d'exploitation minière, présentant une alternance dans la pigmentation de la roche. Cependant, aucune donnée bibliographique ne mentionne la présence d'une carrière sur ce site. Il n'en demeure pas moins que le positionnement géographique de l'ENS en fait un lieu idéal pour la découverte du bassin géologique de Mormoiron, riche de nombreux sites miniers situés à quelques kilomètres du site.

### 2.2.2. Constructions en pierres sèches

Une petite cabanette en pierre sèche est présente sur le site mais sa superficie (inférieure à 1 m<sup>2</sup>) ne permet pas d'envisager un usage pastoral ou ocrié. Il s'agit vraisemblablement d'une construction récente sans destination particulière. Un cabanon rénové, appelé « Le grangeon à Marcel », est aussi présent sur l'ENS à l'extrême sud-est du site. Celui-ci est ouvert et facilement accessible. À l'intérieur, sont présents du vieux mobilier et divers déchets (Figure 26). Ce bâtiment est vraisemblablement utilisé par son propriétaire pour accueillir des repas champêtres.



Figure 26 : Petite cabanette et grangeon à Marcel.

## 2.3. Paysages

### 2.3.1. Vues sur le mont Ventoux

Culminant à 1912 m, le mont Ventoux constitue l’emblème du secteur Ventoux. Sur l’ENS des Salettes il est omniprésent dans le paysage, et peut être contemplé depuis les hauteurs sud du Vallat qui offre un remarquable panorama (Figure 27)



Figure 27 : Vue sur le mont Ventoux depuis les berges sud du lac et depuis les hauteurs du Vallat de Marquetton.

### 2.3.2. Des paysages marqués par la géologie

Le bassin Mormoironnais présente une diversité géologique incomparable. Les différentes roches (gypse, argiles vertes et ocre) aux couleurs variées confèrent aux paysages un fort dynamisme. L’ocre en particulier contraste fortement avec la végétation puisque ses couleurs varient du rouge au jaune d’or (Figure 28)



Figure 28 : Couleurs rencontrées le long du parcours de randonnée, qui traverse l’ENS (source : ARCADY J.P. LAVAILL CONSEILS).

### 2.3.3. Deux secteurs paysagers distincts

Sur l’ENS, deux zones se distinguent assez clairement l’une de l’autre :

- **Le secteur ouest** est largement dominé par le lac des Salettes, entouré de paysage assez ouverts et urbanisés, s’insérant dans une dépression. Il s’agit du secteur le plus fréquenté du site et deux zones de parking y sont implantées. Ici, aucune falaise d’ocre n’est présente mais de très jolis points de vue s’offrent aux visiteurs en faisant le tour du lac.
- **Les secteurs est** offrent un paysage avec bien plus de relief et majoritairement forestier où les terres ocre contrastent avec les arbres. Les hauteurs au Sud du Vallat de Marquetton nous amènent au-dessus de la canopée, où il est possible de profiter d’un large panorama sur le Ventoux (Figure 27).

## SYNTHÈSE

	Atouts	Faiblesses
<b>Habitats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité d'habitats naturels dont un d'intérêt communautaire</li> <li>• Une trame bleue favorable à la faune aquatique et une ripisylve intéressante au niveau du Vallat de Maupas</li> <li>• Des arbres sénescents favorables à la biodiversité</li> <li>• Peu de zones cultivées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une importante dégradation de certains milieux (pelouses, berges...)</li> <li>○ Des ripisylves très clairsemées au niveau du Vallat de Borel et des berges dégradées par endroit, ainsi qu'une dégradation des réseaux secondaires d'alimentation en eau du lac</li> <li>○ Une érosion importante dans les zones forestières et ouvertes</li> </ul>
<b>Flore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande diversité végétale avec 116 espèces recensées, des espèces forestières, psammophiles, etc.</li> <li>• Présence d'une espèce patrimoniale rare : le Jonc de Desfontaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence de quelques espèces exotiques envahissantes dont la croissance est à surveiller</li> <li>○ Des stations qui se dégradent à cause de la fréquentation</li> </ul>
<b>Faune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité intéressante d'oiseaux et d'insectes avec des espèces patrimoniales</li> <li>• Halte pour la migration d'oiseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un manque de connaissance et un manque de suivi</li> <li>○ Un fort dérangement de la faune en période estivale</li> </ul>
<b>Patrimoine culturel</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Peu de constructions ayant une valeur patrimoniale</li> </ul>
<b>Paysages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des hauteurs intéressantes pour avoir des points de vue sur le lac et sur le Mont-Ventoux</li> <li>• Une importante diversité géologique du site qui confère des couleurs vibrantes aux paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas de mise en valeur des panoramas avec parfois des arbres masquant les points de vue</li> <li>○ Peu de mise en valeur des paysages du site et une dégradation des affleurements dans les vallats</li> </ul>

### 3. Usages, activités et accueil du public



### 3.1. Usages du site

#### 3.1.1. Baignade, loisirs et détente

Le complexe touristique du plan d'eau des Salettes comprend un **bar-restaurant**, dénommé « La Cahute », des aménagements de **pique-nique** avec quelques tables posées sur les pelouses et une plage proposant une zone de **baignade** (Figure 29). Il s'agit en effet de l'un des 12 points de baignade en eau douce du département de Vaucluse. Bénéficiant d'une bonne renommée (environ 25 000 personnes de Mai à Août), le site est une destination estivale majeure autour du Ventoux. Au cours de l'été, la commune est garante d'une baignade strictement surveillée sur un secteur de 100 m de longueur et 20 m de largeur, au niveau de la plage de sable. Ce sont 3 agents à temps complets qui sont recrutés chaque année, dont 2 assurent les mois de juillet/août, tandis que le 3<sup>ème</sup> vient en renfort entre mi-juillet et mi-août. Au sud, le long des roseaux, la baignade est strictement interdite afin de permettre le développement de la biodiversité.



Figure 29 : Panneau publicitaire pour le restaurant et fréquentation estivale de la plage

La qualité de l'eau de baignade est analysée chaque année par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), afin d'indiquer le niveau de qualité de l'eau, lié notamment à la présence de *Escherichia coli*. Généralement, 5 prélèvements sont réalisés au cours de la saison estivale : un premier 15 jours avant le début de la saison, puis 4 bimensuels. La baignade peut être interdite en cas d'analyse de l'eau mettant en évidence une eau de trop mauvaise qualité ou en cas de pollution.

Les modes de calcul du classement de la qualité de l'eau de baignade ont changé en 2013. Elle comporte désormais 7 classes dont 4 principales :

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante

D'une façon générale, depuis les années 2013, la qualité de l'eau du lac des Salettes semble osciller entre qualité bonne et excellente. Auparavant celle-ci a plusieurs fois été classée « moyenne », qui

ne fait plus partie des classes. En 2018, l'eau de baignade était classée « excellente ». En 2019 celle-ci était de qualité « bonne ».

Toutefois les résultats pour les concentrations d'Escherichia coli et Streptocoques fécaux ont de nombreuses fois dépassé la valeur limite bon à moyen (3 classes : « bon », « moyen », « mauvais ») et ont parfois atteint des valeurs relativement hautes comme c'est le cas début août 2019 où les Streptocoques fécaux ont atteint 442 unités pour 100mL lorsque la valeur limite de « bon » à « moyen » est de 100 et celle de « moyen » à « mauvais » de 660.

### 3.1.2. Pêche

Classé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole, le lac est ouvert toute l'année à la pêche (l'été, autorisée jusqu'à 10h). Ainsi l'activité de **pêche** est régulièrement pratiquée sur le lac qui accueille des poissons dits « blancs » (gardon, carpes, etc.) et des « carnassiers » (brochet, sandre, etc.) (Annexe 10). Les pêcheurs se positionnent généralement au sud-ouest du lac où la baignade est interdite, à l'opposé de la plage (Figure 30). Ils n'ont pas le droit de pêcher depuis le barrage, et sont limités à 6 prises. C'est l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Carpentras qui a la responsabilité du plan d'eau et qui est donc chargée de vérifier le barrage et d'effectuer des lâchers de poissons. Ces derniers se composent d'environ 400 kg de truite Arc-en-ciel par an, soit 8 lâchers de 50 kg de mars à juin.



*Figure 30 : Pêcheur sur les berges du lac des Salettes*

### 3.1.3. Chasse

Sur la commune de Mormoiron, la chasse est autorisée tous les jours de l'année. Une réserve de chasse se déploie au centre de la commune, dont une importante partie s'étend sur la partie ouest de l'ENS (Figure 31). Bien que le reste du site soit reconnu comme territoire de chasse, la présence d'une pinède ne favorise pas la présence du petit gibier et donc le type de chasse associé. Seule la **chasse au grand gibier** (sangliers et chevreuils) y est pratiquée, au niveau du Vallat de Marquetton, représentant environ 5 battues par an. Lors de celles-ci, les postiers se positionnent sur le chemin rural, en bordure sud du périmètre labellisé, pour intercepter les animaux sortants et seuls les piqueurs et les chiens traversent le Vallat de Marquetton, réduisant l'impact potentiel des activités de chasse sur l'ENS et sa fréquentation.

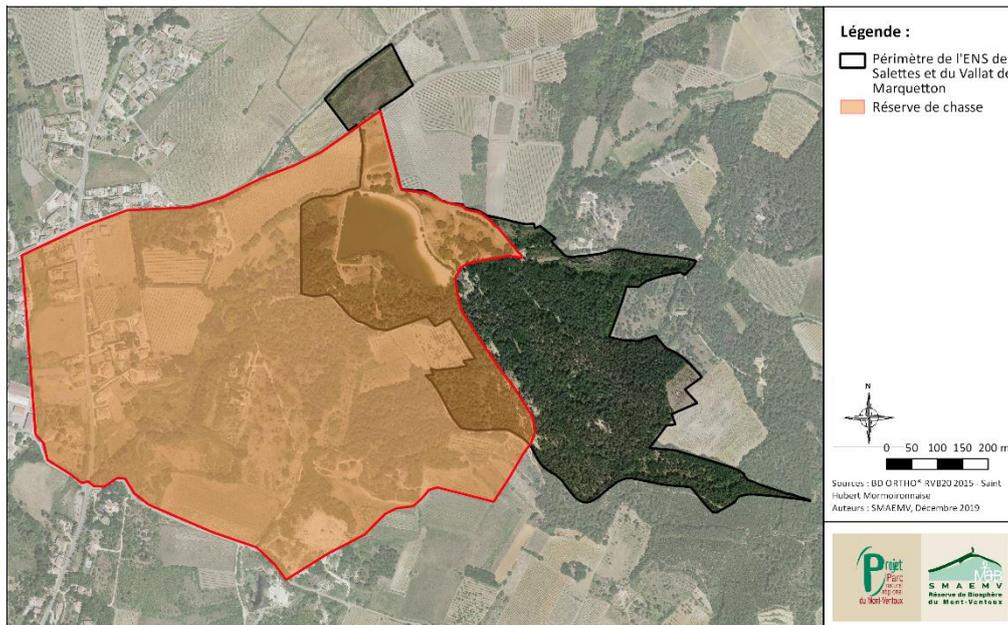


Figure 31 : Périmètre de la Réserve de Chasse de Mormoiron

### 3.1.4. Arboretum

Au nord du site, à proximité de la route d'accès au restaurant, est présent **un arboretum** (Figure 32). Celui-ci a été mis en place par des CM2 de Mormoiron et des 6<sup>èmes</sup> du collège de Mazan il y a quelques années. Des arbres y ont été plantés, accompagnés de petites étiquettes avec le nom des essences. Cet arboretum n'est aujourd'hui plus entretenu, sa structure est très abimée, des ronciers ont poussés par endroit et les pancartes ne sont quasiment plus visibles ou ont disparues.



Figure 32 : Ancien arboretum aujourd'hui à l'abandon

### 3.1.5. Activités sportives

#### 3.1.5.1. Accrobranche

Dans le Vallat de Marquetton, la société « Ventoux Aventure » (qui est aussi présente sur Bollène) propose depuis 2002 une **activité d'accrobranche** (Figure 33). Elle dispose de 9 parcours pour enfants et 10 parcours pour adultes, qui s'étalent sur 4 ha, et sont ouverts de début avril à fin septembre. Chaque année, environ 10 000 personnes viennent profiter de cette activité, requérant l'embauche de 8 saisonniers en pleine saison, en plus d'une ou 2 personnes permanentes. Les installations liées à l'activité ne pose pas de problèmes quant au devenir du site, les parcours dans les arbres sont chaque année étudiés par un expert forestier pour vérifier la solidité des aménagements et leurs impacts sur

les arbres et la végétation. Ils sont parfois modifiés en adéquation avec les recommandations et les attentes des visiteurs.

La société est signataire d'une convention d'occupation du sol avec la commune de Mormoiron, qui s'apparente à un bail commercial classique. Celui-ci est valable pour 9 ans puis renouvelable tous les 3 ans. Cette convention arrive à terme et sera renouvelée entre fin 2019 et début 2020.



Figure 33 : Accrobranche au niveau du Vallat de Marquetton

### 3.1.5.2. VTT et le vélo

Le site peut être fréquenté par des **vétéristes** de tous niveaux. En complément, des itinéraires « Provence à vélo » de niveau famille passent à proximité du lac, au niveau de la route d'accès au site : « Aux portes du Ventoux », et « Les terrasses du Ventoux » (Annexe 11). Dans le Vallat de Marquetton, de nombreux chemins semblent avoir été créés par le passage des VTT. Certains y créaient des modules en bois et des bosses qui arpentent le vallat (Figure 34). Malheureusement, ceux-ci dégradent fortement le milieu et se détériorent, rendant impossible leur réutilisation et gênant les sentiers piétons. L'utilisation du site par les VTT n'est pas surveillée et nécessite une meilleure gestion.



Figure 34 : Tremplin pour le VTT

### 3.1.5.3. Randonnée

Le site est parcouru par un **sentier pédestre inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**, valorisé dans différents circuits proposés par l'Office de Tourisme Ventoux sud (circuit « Les Ogres de Mormoiron-lac des Salettes »), et par la commune de Mormoiron (circuit « Entre Couleurs et Terroir »).

Ainsi le sud de l'ENS des Salettes est le point de départ de plusieurs chemins de randonnée qui

permettent notamment de découvrir la diversité géologique de la commune (Annexe 11). Le sentier inscrit au PDIPR relie Mormoiron à Villes-sur-Auzon, en passant par le Vallat de Picarel (Canyon remarquable aux parois d'ocre rouge) ainsi que par le Vallat de la Naye, où l'on retrouve un ensemble de vallons et d'anciennes galeries d'extractions de l'ocre, qui témoignent de l'exploitation des ressources minérales sur la commune.

Les autres sentiers semblent peu entretenus et non indiqués sur le site. Aucune carte récente de ces sentiers n'existe.

En 2019, afin de favoriser une découverte ludique de l'ENS et en anticipation du présent plan de gestion, la commune de Mormoiron a installé 5 panneaux thématiques (histoire du lac, biodiversité, zone humide, Joncs de Desfontaine, géologie) sur le **sentier du tour du lac** (Figure 35). Ce dernier constituera désormais un vecteur d'information et de sensibilisation du public concernant les richesses du site.



Figure 35 : Panneau sur l'histoire de la création du lac, situé sur le barrage le long du sentier

#### 3.1.5.4. Course d'orientation

Le site accueille un **parcours permanent d'orientation**, aménagé par la commune en 2014 avec des bornes de poinçonnage réparties sur plusieurs hectares au niveau du Vallat de Marquetton (Figure 36). Les cartes sont distribuées par la société Ventoux Aventure, gérante de l'accrobranche. Force est de constater que plusieurs bornes sont aujourd'hui dégradées par manque de suivi et d'entretien de cet aménagement. Pour assurer sa pérennité, une réflexion concernant sa restauration et son entretien mériterait d'être engagé entre la municipalité et la société « Ventoux Aventure ».

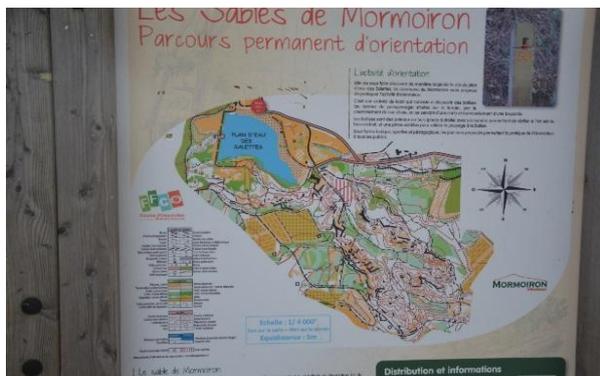


Figure 36 : Présentation du parcours et borne de poinçonnage

### 3.1.5.5. Sports motorisés

Malgré l'interdiction de circulation des véhicules terrestres à moteur en espaces naturels (loi Lalonde de 1991), le site est régulièrement fréquenté par des **motos ou des quads**, notamment en période estivale, qui empruntent le Vallat de Marquetton pour rejoindre le chemin rural situé plus au sud. Ailleurs, de nombreuses traces sont visibles témoignant du passage régulier de ces véhicules provoquant par endroit une érosion importante (Figure 37). Si la cohabitation avec le public ne semble être affectée par ce type de pratique, il n'en demeure pas moins qu'elle ne respecte pas la réglementation nationale en vigueur. Un travail d'information sur site et une meilleure canalisation des flux motorisés permettrait de solutionner cette problématique.



Figure 37 : Erosion progressive témoignant du passage répété de 2 roues

### 3.1.6. Evènements

Des évènements ponctuels sont organisés sur le site des Salettes comme par exemple le **trail « Terra Ventoux - Ocres et Limons »**, organisé par l'association « Ocres et Limons sports », ainsi que divers autres évènements menés par des clubs sportifs. Ces manifestations sportives supposent la mise en place de balisages à la peinture et l'installation de rubalises, qui sont souvent laissées sur place. Quelques sorties scolaires y sont aussi occasionnellement organisées.

Enfin, quelques grands évènements culturels ont lieu sur le site. Chaque année, au mois d'août, des motards et autres passionnés de mécanique s'y retrouvent pour le **Motorbike Events-Legends days**. Des concerts, comme par exemple le **« Lago Paraíso festival »**, y sont également organisés. Ces types d'évènements méritent donc une attention particulière car susceptibles de générer certaines dégradations du site de par une mauvaise gestion des sanitaires et des déchets, ainsi que par une forte fréquentation d'engins motorisés au stationnement non contrôlé.

## 3.2. Accueil du public

### 3.2.1. Equipements structurants existants

#### 3.2.1.1. Accès et chemins

L'accès au site en voiture est très facile depuis le village de Mormoiron. Il se fait en empruntant la route communale dénommée « **Chemin des Salettes** » (Figure 38). Les accès piétons et cyclistes se font par cette même route ou par les circuits existants présentés précédemment (Annexe 12). Au croisement d'entrée du site, une bifurcation qui borde ensuite toute la partie nord du site permet d'atteindre les principaux équipements (restaurant et accrobranche), ainsi que quelques habitations situées un peu plus loin en direction du lieu-dit « Hautes Briguières ».



Figure 38 : Route d'accès au lac dit « Chemin des Salettes » et chemin d'accès le long du barrage

Pour les personnes à mobilité réduite, un cheminement d'accès d'environ 180 m longe les 2/3 de la zone de baignade (Figure 39A). Il se termine cependant par une impasse et ne permet pas de relier l'ouest du lac. À ce niveau, la retenue d'eau du lac dispose d'un chemin d'accès pour la surveillance de l'ouvrage et sert de zone de ballade pour le public.

Une fois sur le site, on retrouve divers sentiers plus ou moins bien matérialisés. Des petites passerelles au niveau des pelouses nord-est permettent de passer au-dessus des passages d'eau (Figure 39B) mais manquent toutefois de visibilité. Au sud du lac et au niveau du Vallat de Marquetton, divers sentiers en terre permettent aux visiteurs de découvrir le site. Certains passages représentent toutefois des zones à risques pour les personnes qui les empruntent : pente forte, petits obstacles (racines apparentes), zones glissantes (Figure 39C).



Figure 39 : Chemin d'accès PMR (A), passerelle en bois (B) et passage difficile (C)

### 3.2.1.2. Stationnement

Actuellement, le stationnement sur le site se fait principalement sur 3 secteurs (Figure 40) :

- A. Au nord de la route communale, sur une parcelle d'un peu plus d'un hectare et récemment acquise par la commune, afin de proposer un parking davantage éloigné du plan d'eau ;
- B. Au nord du lac, sur une zone prévue à cet effet d'environ 1 500 m<sup>2</sup> ;
- C. À l'Est du lac, sur une zone située à proximité de la zone de baignade, d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.



Figure 40 : Zones de stationnements proche du lac et au niveau des pelouses

Toutefois, lors des fortes affluences estivales, le stationnement sauvage et anarchique tend à se développer. À noter que diverses voies en terre permettent la circulation sur le site en voiture sans toutefois proposer un cheminement bien défini.

Aussi, un projet de réhabilitation du lac et de ses abords est actuellement porté par la commune (schéma d'aménagement en Annexe 13). Il prévoit une redéfinition des stationnements afin de mieux canaliser les flux de visiteurs et améliorer la qualité du site. Un premier travail de résorption du stationnement anarchique le long de la voirie a d'ores et déjà été mené en 2019 par la commune via la pose provisoire de blocs rocheux (Figure 41). Un panneau a également été mis en place pour informer les visiteurs du projet de réaménagement et des modifications afférentes (Figure 41).



Figure 41 : Blocs rocheux et panneau à l'entrée du site sur les aménagements prévus

### 3.2.2. Petits équipements et aménagements

#### 3.2.2.1. Mobilier

Les diverses phases d'aménagement du plan d'eau ont permis d'équiper progressivement le site pour favoriser l'accueil du public. Ces aménagements, pour certains plutôt vieillissants, présentent une forte hétérogénéité ce qui fait perdre la cohérence globale du site. Les tables de pique-nique, peu dégradées, sont installées au nord et à l'Est du plan d'eau (Figure 42A). Des poubelles sont disposées autour du lac (Figure 42B) et des containers sont présents proches du restaurant et du parking du nord du lac. On retrouve également des barrières en bois (Figure 42C) qui délimitent certaines zones dangereuses, ainsi qu'une infrastructure en bois de type pergola devant le poste de secours (Figure 42D), servant d'ombrage en période estivale pour le poste de surveillance de baignade.

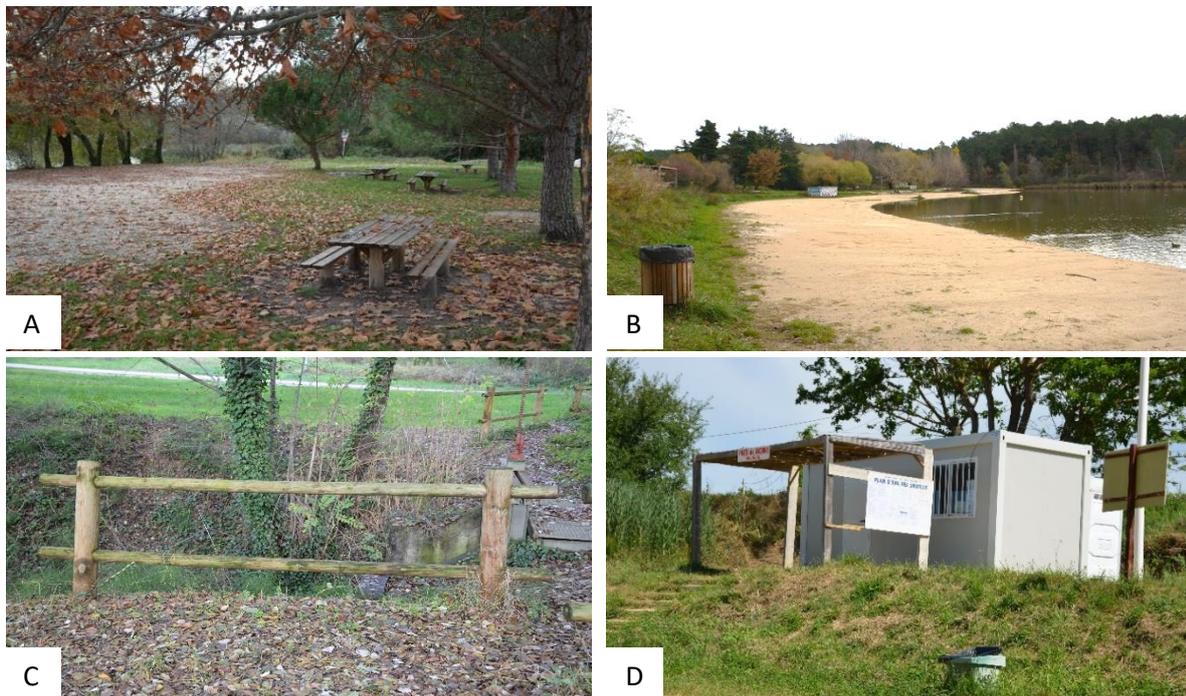


Figure 42 : (A) Tables de pique-nique ; (B) Poubelles ; (C) Barrières en bois ; (D) Poste de surveillance et de secours.

Enfin des toilettes sont présentes à proximité du plan d'eau. Celles-ci sont ouvertes en pleine saison touristique. Elles comportent seulement 4 WC, ce qui ne semble pas être suffisant en cas de forte fréquentation du site (Figure 43).



Figure 43 : Toilettes proche du lac

### 3.2.2.2. Signalétique existante

À l'entrée nord au bord de la route, de nombreux panneaux assez disparates indiquent l'arrivée sur le site et rappellent la réglementation, d'autres font de la publicité pour le restaurant et l'accrobranche (Figure 44).



Figure 44 : Nombreux panneaux situés à l'entrée du site

Plus proche du lac, un grand panneau présente le plan d'eau et le parcours d'orientation. Un autre indique les itinéraires « La Provence à vélo » (Figure 45). Plus récemment, un nouveau panneau a été installé de manière temporaire afin d'expliquer le projet de réhabilitation du lac (Figure 41).

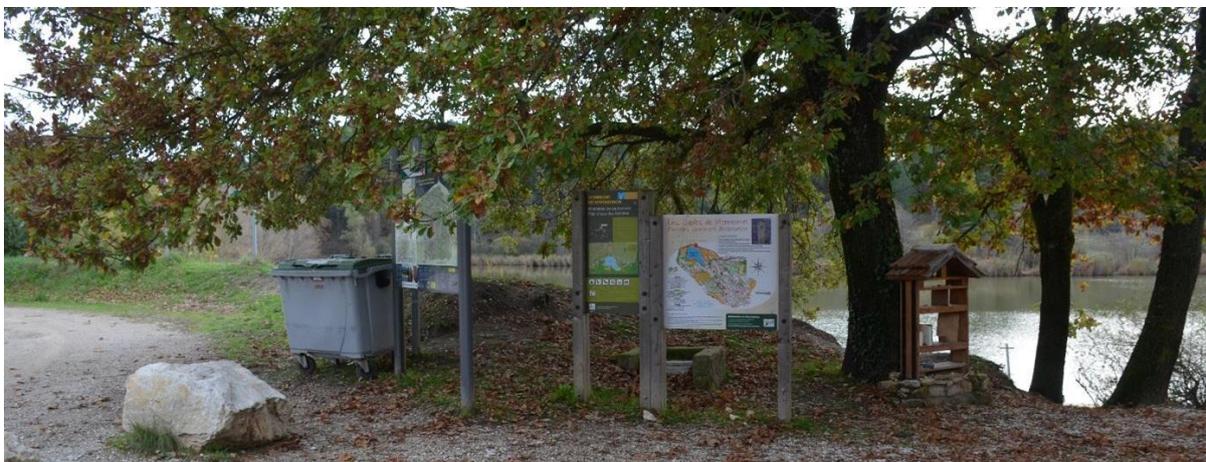


Figure 45 : Signalétique à l'entrée de l'ENS des Salettes

D'autres panneaux de rappel de la réglementation sont en place en divers endroits du site. Ils indiquent notamment les interdictions liées aux feux, aux stationnements, au camping sauvage, à la circulation des engins motorisés ou encore à la présence des chiens sur la plage.

Concernant ces équipements, force est de constater que l'aménagement ponctuel du site au fil des décennies a contribué à l'hétérogénéité de la signalétique et du mobilier en place qui restent peu valorisants par rapport à la qualité paysagère du site. Certains éléments sont abîmés voire abandonnés.

Cette situation devrait s'améliorer dans le cadre du présent plan de gestion et du projet de réhabilitation du lac.

SYNTHÈSE		
	Atouts	Faiblesses
<u>Détente</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un point d'eau surveillé et une bonne qualité d'eau, régulièrement contrôlée</li> <li>• Présence d'un restaurant</li> <li>• Une pêche possible toute l'année, une partie en réserve de chasse</li> <li>• Un site agréable pour la découverte des arbres et une pergola d'arboretum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parfois une surfréquentation du site pouvant dégrader les milieux et la qualité de l'eau</li> <li>○ Un arboretum à l'abandon et pas du tout valorisé</li> </ul>
<u>Activités sportives</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des parcours d'accrobranche fréquentés avec des aménagements en cohérence avec le milieu naturel</li> <li>• Des sentiers pour tout public avec un impact faible sur les milieux</li> <li>• Des parcours de randonnée valorisés par les offices de tourisme</li> <li>• Une variabilité topographique favorable à la pratique du VTT et des circuits de vélo passant à proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des sentiers par endroit très dégradés qui nécessitent une mise en sécurité</li> <li>○ Peu de valorisation des circuits de randonnée depuis le site</li> <li>○ Une érosion du vallon par le passage des VTT, et des bosses et tremplins qui dégradent le milieu et gênent le passage piéton</li> <li>○ Une circulation d'engins motorisés dégradant le site malgré l'interdiction</li> </ul>
<u>Évènements</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des événements permettant de faire découvrir l'ENS contribuant à la renommée du site et de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une mauvaise gestion des déchets et des sanitaires, des marquages indélébiles, et un stationnement anarchique lors de ces événements</li> </ul>
<u>Accessibilité</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès en voiture, en vélo et à pied aisé, et un site accessible aux PMR</li> <li>• Un projet de nouveaux cheminements dans le travail de diagnostic paysager</li> <li>• Plusieurs parkings existants</li> <li>• Un projet de réhabilitation des aires de stationnement en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des sentiers parfois dangereux et un accès PMR limité</li> <li>○ Des stationnements mal définis donnant lieu à des stationnements anarchiques dégradant les pelouses</li> <li>○ Un manque de cohérence dans les cheminements</li> </ul>
<u>Équipements</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divers équipements favorables à l'accueil (tables, poubelles, barrières)</li> <li>• Des toilettes ouvertes en été (4 WC)</li> <li>• Présence de panneaux de rappels des interdictions et d'accueil des visiteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un manque de cohérence et une mauvaise intégration paysagère du mobilier, vieillissant</li> <li>○ Nombres de WC insuffisants</li> <li>○ Une forte hétérogénéité et une dégradation de la signalétique</li> </ul>

## 4. Propositions d'aménagement et de gestion



## 4.1. Enjeux et orientations de gestion

### 4.1.1. Assurer la gestion technique et administrative du site

Le site de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton constitue une réelle richesse pour le territoire du piémont du Mont Ventoux et nécessite de faire l'objet d'une gestion et d'un entretien accrus afin d'améliorer sa valorisation et s'assurer de la bonne mise en œuvre du présent plan de gestion. Par ailleurs, son périmètre comprend plusieurs parcelles privées de propriétaires différents, ne facilitant pas la gestion du site. Il est donc essentiel d'**ASSURER LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SITE**, pour que les projets de valorisation de la commune se concrétisent et s'inscrivent dans une gestion durable des milieux. Les actions proposées dans ce présent plan de gestion auront pour objectifs de **Coordonner la gestion du site** et de **Garantir la maîtrise foncière et d'usage du site**.

### 4.1.2. Conforter l'état écologique du site

On retrouve sur le site une diversité d'habitats naturels unique et intéressante. Partiellement en ZNIEFF, faisant partie du réseau de trame verte et bleue avec une zone humide remarquable et une importante ressource forestière, le site apparaît cependant abîmé et ses habitats naturels ne semblent pas gérés. Le réseau hydrographique et les habitats naturels (pelouses, ripisylves, vallat) sont partiellement dégradés, les boisements présentent une forte vulnérabilité au feu, et les connaissances naturalistes apparaissent très limitées. Une espèce floristique très rare : le Jonc de Desfontaine, ne présente aucune protection à l'heure actuelle et ses stations extrêmement rares sont soumises à une pression anthropique importante. Il est donc nécessaire de **CONFORTER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DU SITE**, ce qui a pour objectifs d'**Améliorer les connaissances de la biodiversité**, de **Préserver les patrimoines naturels**, et de **Redonner de la naturalité**.

### 4.1.3. Améliorer la qualité d'accueil du public

D'une façon générale, le site souffre d'un manque de cohérence dans la gestion des activités et propose des conditions d'accueil du public relativement dégradées depuis quelques années. Les zones de stationnements ne sont pas ou peu définies, ce qui encourage le stationnement anarchique dégradant les pelouses. La signalétique sur l'ensemble du site n'est pas homogène. Des panneaux installés sont trop vieux pour être lisibles, des barrières sont cassées, et le mobilier est vieillissant et présente une mauvaise intégration paysagère. Enfin, le nombre de sanitaires n'est pas suffisant pour la fréquentation du site et l'accès aux personnes à mobilité réduite est limité. L'un des enjeux majeurs de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton est donc d'**AMELIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU PUBLIC**. Les objectifs sont ici de **Réorganiser les accès et valoriser l'entrée**, de **Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site**, et d'**Assurer la sécurité du public**.

#### 4.1.4. Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines

Le site des Salettes et du Vallat de Marquetton présente un climat doux et de multiples reliefs propices à de nombreuses activités. Ses faciès géologiques très divers témoignent aussi de la richesse géologique du lieu, et les hauteurs du Vallat permettent un point de vue sur le mont Ventoux, emblème de la région. Il constitue donc un endroit de découverte exceptionnel du territoire. Pourtant, ces paysages remarquables ne sont pas mis en valeur et peu de liens existent entre cet espace et les autres sites patrimoniaux de la commune pouvant contribuer à sa valorisation (ex : musée de la géologie de Mormoiron). De plus, plusieurs évènements culturels et sportifs y sont organisés toute l'année. Ces derniers contribuent fortement à la renommée du site, mais malheureusement aucun ne présente une gestion cohérente et durable, avec des stationnements anarchiques, des déchets, et des marquages indélébiles laissés après leur passage. Le dernier enjeu de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton est donc de **FAVORISER LA DÉCOUVERTE DU SITE ET VALORISER LES PATRIMOINES**. Les objectifs seront de **S'appuyer sur les activités existantes pour découvrir les richesses du site** dans une logique de respect de l'espace et de ses patrimoines, **Proposer des sentiers de découverte**, afin d'accroître l'intérêt pédagogique du site et de **Partager les connaissances du site et sensibiliser le public**, en vue de faire du site des Salettes un lieu incontournable d'éducation à l'environnement pour tous les publics.

## 4.2. Structuration du plan de gestion

### 4.2.1. Liste des actions et priorisation

Enjeu	Code Enjeu	Objectif à long terme	Code Fiche Action	Action	Priorité
ASSURER LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SITE	ADM	Coordonner la gestion du site	ADM.1	Suivre la mise en œuvre du plan de gestion	1
			ADM.2	Veiller à l'adéquation entre les projets et les objectifs de l'ENS	2
			ADM.3	Conduire la maîtrise d'œuvre des aménagements	1
		Garantir la maîtrise foncière et d'usage du site	ADM.4	Développer un politique d'acquisitions foncières	2
			ADM.5	Conventionner avec les propriétaires privés	3
CONFORTER L'ETAT ECOLOGIQUE DU SITE	ENV	Améliorer les connaissances de la biodiversité	ENV.1	Mettre en œuvre des suivis naturalistes	1
			ENV.2	Réaliser des études naturalistes complémentaires	1
		Préserver les patrimoines naturels	ENV.3	Sauvegarder les stations de Jonc de Desfontaine	1
			ENV.4	Favoriser l'évolution naturelle des milieux forestiers	2
			ENV.5	Préserver les milieux humides et réhabiliter le circuit de l'eau	1
		Redonner de la naturalité	ENV.6	Augmenter la capacité de filtration naturelle du lac	3
			ENV.7	Reconquérir les prairies dégradées	2
AMELIORER LA QUALITE D'ACCUEIL DU PUBLIC	ACC	Réorganiser les accès et valoriser l'entrée	ACC.1	Aménager l'aire de stationnement du Haut	1
			ACC.2	Réaménager l'aire de stationnement près du Restaurant	1
			ACC.3	Limiter et canaliser les flux motorisés	1
			ACC.4	Requalifier l'entrée du site	1
		Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site	ACC.5	Réaménager les aires d'accueil	1
			ACC.6	Régénérer la plage	3
			ACC.7	Favoriser l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite	2
			ACC.8	Améliorer la gestion des déchets	2
		Assurer la sécurité du public	ACC.9	Maintenir la surveillance estivale de la baignade	1
			ACC.10	Mettre en place d'une équipe de surveillance pour le risque incendie	3
			ACC.11	Sécuriser les zones dangereuses	1
FAVORISER LA DECOUVERTE DU SITE ET VALORISER LES PATRIMOINES	DEC	S'appuyer sur les activités existantes pour découvrir les richesses du site	DEC.1	Proposer une Charte de l'Espace Naturel Sensible	2
			DEC.2	Réhabiliter le parcours de course d'orientation	3
			DEC.3	Créer un parcours pêche	3
		Proposer des sentiers de découverte	DEC.4	Réaménager le sentier du tour du lac	2
			DEC.5	Aménager un sentier de découverte dans le Vallat de Marquetton	2
		Partager les connaissances du site et sensibiliser le public	DEC.6	Communiquer sur l'ENS	2
			DEC.7	Proposer des sorties thématiques	2
			DEC.8	Développer les liens avec les autres sites patrimoniaux de la commune	3

#### 4.2.2. Calendrier des opérations

Code Fiche	Action	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ADM.1	Suivre la mise en œuvre du plan de gestion	1600	1600	2000	1600	1600	3200
ADM.2	Veiller à l'adéquation entre les projets et les objectifs de l'ENS	200	200	200	200	200	200
ADM.3	Conduire la maîtrise d'œuvre des aménagements	52650	55056				
ADM.4	Développer un politique d'acquisitions foncières	200	400	400	200	200	200
ADM.5	Conventionner avec les propriétaires privés		400	400			
ENV.1	Mettre en œuvre des suivis naturalistes			12100			12100
ENV.2	Réaliser des études naturalistes complémentaires		5500		3900	5000	4700
ENV.3	Sauvegarder les stations de Jonc de Desfontaine	2700	1400	1400	2700	1400	1400
ENV.4	Favoriser l'évolution naturelle des milieux forestiers	400	500			500	
ENV.5	Préserver les milieux humides et réhabiliter le circuit de l'eau	300	13575	300	300	300	300
ENV.6	Augmenter la capacité de filtration naturelle du lac		28000	125000			
ENV.7	Reconquérir les prairies dégradées		64800				
ACC.1	Aménager l'aire de stationnement du Haut		86000				
ACC.2	Réaménager l'aire de stationnement près du Restaurant		28750				
ACC.3	Limiter et canaliser les flux motorisés		49100	6000			
ACC.4	Requalifier l'entrée du site		46500				
ACC.5	Réaménager les aires d'accueil		70000				
ACC.6	Régénérer la plage		5500				
ACC.7	Favoriser l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite		7500				
ACC.8	Améliorer la gestion des déchets	400	8000	400		400	
ACC.9	Maintenir la surveillance estivale de la baignade	19900	19900	19900	19900	19900	19900
ACC.10	Mettre en place d'une équipe de surveillance pour le risque incendie	10000	10000	10000	10000	10000	10000
ACC.11	Sécuriser les zones dangereuses	3500		3500		3500	
DEC.1	Proposer une Charte de l'Espace Naturel Sensible	800	200	200	200	200	200
DEC.2	Réhabiliter le parcours de course d'orientation			5890	150	150	150
DEC.3	Créer un parcours pêche		2100	11000			
DEC.4	Réaménager le sentier du tour du lac						
DEC.5	Aménager un sentier de découverte dans le Vallat de Marquetton			21000			
DEC.6	Communiquer sur l'ENS				3500	2100	
DEC.7	Proposer des sorties thématiques	700	700	700	700	700	700
DEC.8	Développer les liens avec les autres sites patrimoniaux de la commune	200			2700	200	200

### 4.2.3. Plan de financement prévisionnel

Code Fiche Action	Action	Type € HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	SOUS-TOTAL	TOTAL ACTION	TOTAL ENJEU	
ADM.1	Suivre la mise en œuvre du plan de gestion	Ingénierie	1 600 €	1 600 €	2 000 €	1 600 €	1 600 €	3 200 €	11 600 €	11 600 €	122 906 €	
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
ADM.2	Veiller à l'adéquation entre les projets et les objectifs de l'ENS	Ingénierie	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 200 €	1 200 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
ADM.3	Conduire la maîtrise d'œuvre des aménagements	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
		Investissement	52 650 €	55 056 €	0 €	0 €	0 €	0 €	107 706 €			107 706 €
ADM.4	Développer un politique d'acquisitions foncières	Ingénierie	200 €	400 €	400 €	200 €	200 €	200 €	1 600 €	1 600 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €
ADM.5	Conventionner avec les propriétaires privés	Ingénierie	0 €	400 €	400 €	0 €	0 €	0 €	800 €	800 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
ENV.1	Mettre en œuvre des suivis naturalistes	Ingénierie	0 €	0 €	400 €	0 €	0 €	400 €	800 €	24 200 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	11 700 €	0 €	0 €	11 700 €	23 400 €		23 400 €	
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
ENV.2	Réaliser des études naturalistes complémentaires	Ingénierie	0 €	400 €	0 €	400 €	400 €	400 €	1 600 €	19 100 €		
		Fonctionnement	0 €	5 100 €	0 €	3 500 €	4 600 €	4 300 €	17 500 €		17 500 €	
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
ENV.3	Sauvegarder les stations de Jonc de Desfontaine	Ingénierie	400 €	0 €	0 €	400 €	0 €	0 €	800 €	11 000 €		
		Fonctionnement	1 700 €	1 400 €	1 400 €	1 700 €	1 400 €	1 400 €	9 000 €		9 000 €	
		Investissement	600 €	0 €	0 €	600 €	0 €	0 €	1 200 €		1 200 €	
ENV.4	Favoriser l'évolution naturelle des milieux forestiers	Ingénierie	400 €	200 €	0 €	0 €	200 €	0 €	800 €	1 400 €		
		Fonctionnement	0 €	300 €	0 €	0 €	300 €	0 €	600 €		600 €	
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
ENV.5	Préserver les milieux humides et réhabiliter le circuit de l'eau	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 075 €		
		Fonctionnement	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 800 €		1 800 €	
		Investissement	0 €	13 275 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 275 €		13 275 €	
ENV.6	Augmenter la capacité de filtration naturelle du lac	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	153 000 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	125 000 €	0 €	0 €	0 €	125 000 €		125 000 €	
		Investissement	0 €	28 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 000 €		28 000 €	
ENV.7	Reconquérir les prairies dégradées	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	64 800 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	64 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	64 800 €		64 800 €	
ACC.1	Aménager l'aire de stationnement du Haut	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	86 000 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	86 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	86 000 €		86 000 €	
ACC.2	Réaménager l'aire de stationnement près du Restaurant	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 750 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	28 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 750 €		28 750 €	
ACC.3	Limiter et canaliser les flux motorisés	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	55 100 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	49 100 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	55 100 €		55 100 €	
ACC.4	Requalifier l'entrée du site	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	46 500 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	46 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	46 500 €		46 500 €	
ACC.5	Réaménager les aires d'accueil	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €		70 000 €	
ACC.6	Régénérer la plage	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 500 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	5 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 500 €		5 500 €	
ACC.7	Favoriser l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €		7 500 €	
ACC.8	Améliorer la gestion des déchets	Ingénierie	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	0 €	1 200 €	9 200 €		
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
		Investissement	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €		8 000 €	
ACC.9	Maintenir la surveillance estivale de la baignade	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	119 400 €		
		Fonctionnement	19 900 €	19 900 €	19 900 €	19 900 €	19 900 €	19 900 €	119 400 €		119 400 €	
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
ACC.10	Mettre en place d'une équipe de surveillance pour le risque incendie	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €		
		Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €		60 000 €	
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
ACC.11	Sécuriser les zones dangereuses	Ingénierie	200 €	0 €	200 €	0 €	200 €	0 €	600 €	10 500 €		
		Fonctionnement	2 400 €	0 €	2 400 €	0 €	2 400 €	0 €	7 200 €		7 200 €	
		Investissement	900 €	0 €	900 €	0 €	900 €	0 €	2 700 €		2 700 €	

Code Fiche Action	Action	Type € HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	SOUS-TOTAL	TOTAL ACTION	TOTAL ENJEU
DEC.1	Proposer une Charte de l'Espace Naturel Sensible	Ingénierie	800 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 800 €	1 800 €	55 340 €
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
DEC.2	Réhabiliter le parcours de course d'orientation	Ingénierie	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	6 340 €	
		Fonctionnement	0 €	0 €	4 250 €	150 €	150 €	150 €	4 700 €		
		Investissement	0 €	0 €	640 €	0 €	0 €	0 €	640 €		
DEC.3	Créer un parcours pêche	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 100 €	
		Fonctionnement	0 €	2 100 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €	4 500 €		
		Investissement	0 €	0 €	8 600 €	0 €	0 €	0 €	8 600 €		
DEC.4	Réaménager le sentier du tour du lac	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
DEC.5	Aménager un sentier de découverte dans le Vallat de Marquetton	Ingénierie	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	21 000 €	
		Fonctionnement	0 €	0 €	7 200 €	0 €	0 €	0 €	7 200 €		
		Investissement	0 €	0 €	11 800 €	0 €	0 €	0 €	11 800 €		
DEC.6	Communiquer sur l'ENS	Ingénierie	0 €	0 €	0 €	1 000 €	200 €	0 €	1 200 €	5 600 €	
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	300 €	0 €	300 €		
		Investissement	0 €	0 €	0 €	2 500 €	1 600 €	0 €	4 100 €		
DEC.7	Proposer des sorties thématiques	Ingénierie	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 200 €	4 200 €	
		Fonctionnement	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €		
		Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
DEC.8	Développer les liens avec les autres sites patrimoniaux de la commune	Ingénierie	200 €	0 €	0 €	200 €	200 €	200 €	800 €	3 300 €	
		Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
		Investissement	0 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €		
<b>TOTAL INGENIERIE</b>			<b>4 600 €</b>	<b>3 600 €</b>	<b>7 400 €</b>	<b>4 400 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>29 000 €</b>	<b>965 271 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT HT</b>			<b>34 800 €</b>	<b>39 600 €</b>	<b>185 050 €</b>	<b>36 050 €</b>	<b>39 850 €</b>	<b>48 250 €</b>	<b>383 600 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT HT</b>			<b>54 150 €</b>	<b>462 481 €</b>	<b>27 940 €</b>	<b>5 600 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>552 671 €</b>		
<b>DONT ELIGIBLE TAENS</b>			<b>11 000 €</b>	<b>11 200 €</b>	<b>48 600 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>16 300 €</b>	<b>23 200 €</b>	<b>126 300 €</b>		
<b>DONT PROJET REHABILITATION</b>		<i>Maitrise d'œuvre</i>	52 650 €	55 056 €							
		<i>Travaux</i>		404 425 €							
		<i>Aléas travaux 10%</i>		40 443 €							
		<b>SOUS-TOTAL</b>		499 923,5 €						499 924 €	
<b>TOTAL HT</b>			<b>93 550 €</b>	<b>505 681 €</b>	<b>220 390 €</b>	<b>46 050 €</b>	<b>46 350 €</b>	<b>53 250 €</b>	<b>965 271 €</b>		

Nota : les coûts prévisionnels éligibles au dispositif ENS du Conseil départemental de Vaucluse sont colorisés en rose pâle, tandis que ceux relevant du projet de réhabilitation du plan d'eau porté par la commune de Mormoiron sont colorisés en gris clair.

- Répartition des financements

PROGRAMMATION ENS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Commune de Mormoiron (40%) € HT	4 400 €	4 480 €	19 440 €	6 400 €	6 520 €	9 280 €	50 520 €
Conseil départemental de Vaucluse (60%) € HT	6 600 €	6 720 €	29 160 €	9 600 €	9 780 €	13 920 €	75 780 €
<b>TOTAL € HT</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 200 €</b>	<b>48 600 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>16 300 €</b>	<b>23 200 €</b>	<b>126 300 €</b>
<i>dont études naturalistes</i>	1 400 €	6 500 €	13 100 €	4 900 €	6 000 €	17 400 €	49 300 €

PROJET REHABILITATION		2020	2021
<b>PHASE 1</b> <i>Tranche ferme LEADER Ventoux</i>	Commune de Mormoiron (20%) € HT	10 530 €	-
	Europe/FEADER € HT	25 272 €	-
	Conseil régional Sud € HT	7 581,60 €	-
	Conseil départemental de Vaucluse € HT	9 266,40 €	
<b>PHASE 2</b> <i>Tranche conditionnelle CRET</i>	Commune de Mormoiron (20%) € HT	-	99 984,70 €
	Conseil régional Sud - CRET (40%) € HT	-	199 969,40 €
	Etat - DETR (40%) € HT	-	199 969,40 €
<b>TOTAL ANNUEL € HT</b>		<b>52 650 €</b>	<b>499 923,50 €</b>
<b>TOTAL € HT</b>		<b>552 573,50 €</b>	

## 5. Programme opérationnel



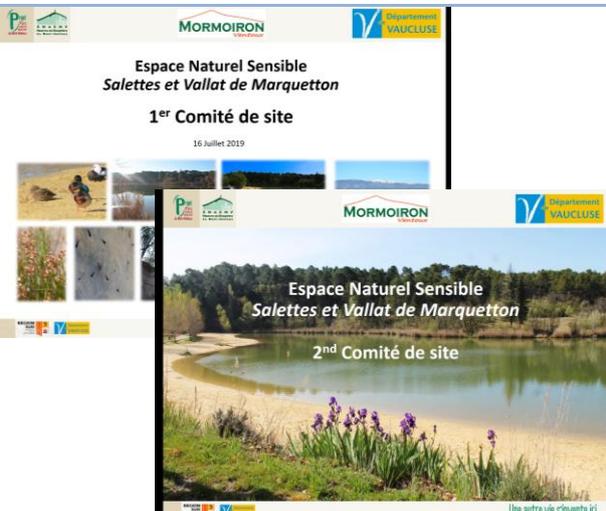
**ADM.1 Suivre la mise en œuvre du plan de gestion Priorité 1**

**Enjeu : Assurer la gestion technique et administrative du site**

**Objectif : Coordonner la gestion du site**

**Description**

*Ce premier plan de gestion couvre la période 2020 à 2025 (6 ans). Sa bonne mise en œuvre nécessite l'organisation annuelle d'un Comité de site afin d'établir le bilan des actions réalisées et programmer celles à venir. Ce Comité pourra s'appuyer sur les bilans annuels et un bilan triennal afin de suivre la mise en œuvre du plan de gestion. Les actions opérationnelles devront par ailleurs faire l'objet d'un suivi technique afin de s'assurer de leur conformité avec les enjeux du site. En 2025, la révision du plan de gestion permettra de programmer les nouvelles actions à mettre en œuvre.*



**Méthode**

- Préparer et animer le Comité de site
- Organiser et participer aux réunions techniques liées à la mise en œuvre des actions
- Suivre les actions menées dans le cadre du plan de gestion
- Réaliser des bilans annuels de l'état d'avancement des actions
- Etablir un bilan triennal des actions réalisées
- Etablir un bilan final des actions et réviser le plan de gestion en fin d'échéance

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	1600	1600	2000	1600	1600	3200	<b>11600</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-

<b>Financeurs potentiels</b>	<b>Localisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> <li>- SMAEMV/Projet de PNR</li> </ul>	Non concerné

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR

ADM.2		Veiller à l'adéquation entre les projets et les objectifs de l'ENS					Priorité 2	
<b>Enjeu : Assurer la gestion technique et administrative du site</b>								
<b>Objectif : Coordonner la gestion du site</b>								
<b>Description</b>								
<p>L'ENS est concerné par plusieurs politiques et initiatives territoriales ou locales (PDFCI, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Carte communale, etc.), ainsi que par l'organisation de manifestations sportives ou culturelles. Ces démarches sont susceptibles d'affecter, positivement ou négativement, les objectifs fixés au sein du plan de gestion. Il est donc nécessaire de faire connaître l'ENS, d'en rappeler les enjeux à l'ensemble des porteurs de projets et acteurs du territoire et d'intégrer ces objectifs dans les procédures correspondantes.</p>								
<b>Méthode</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter à connaissance les enjeux du site aux porteurs de projets</li> <li>- Assurer une veille technique et administrative</li> </ul>								
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>								
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>	
<b>Ingénierie (€)</b>	200	200	200	200	200	200	<b>1200</b>	
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> <li>- SMAEMV/Projet de PNR</li> </ul>				Non concerné				
<b>Partenaires</b>								
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR								

**ADM.3 Conduire la maîtrise d'œuvre des aménagements Priorité 1**

**Enjeu : Assurer la gestion technique et administrative du site**

**Objectif : Coordonner la gestion du site**

**Description**

La mise en œuvre du présent plan de gestion implique la réalisation d'importants travaux de réaménagement du plan d'eau et de ses abords afin d'améliorer la qualité environnementale et d'accueil du site. En 2019, la commune de Mormoiron, maître d'ouvrage, a sollicité une aide du programme LEADER afin de réaliser les études et l'AMO de la Phase 1, qui lui permettront de disposer d'un chiffrage précis sur la base de l'avant-projet. Parallèlement, la commune a rédigé une fiche opération au CRET Ventoux afin de réaliser les études et l'AMO de la Phase 2, ainsi que les travaux d'aménagements.



**Méthode**

- Phase 1 (2020) : de l'Avant-projet/AVP au Dossier de Consultation des Entreprises/DCE
  - o Réaliser une étude de maîtrise d'œuvre
  - o Recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
  - o Réaliser des études complémentaires (relevés topographiques, dossiers d'autorisations...)
- Phase 2 (2021) : du DCE jusqu'à réception chantier
  - o Réaliser une étude de maîtrise d'œuvre
  - o Recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	52650	55056	-	-	-	-	<b>107706</b>

**Financeurs potentiels**

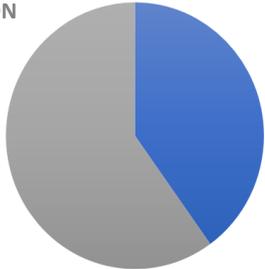
- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse
- Europe (LEADER Gal Ventoux)
- Conseil régional Sud (CRET)
- Etat (DETR)

**Localisation**

- Plan d'eau (berges et plage)
- Prairies
- Routes et aires de stationnement

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, entreprises de BTP...

ADM.4 Développer une politique d'acquisition foncière		Priorité 2					
<b>Enjeu : Assurer la gestion technique et administrative du site</b>							
<b>Objectif : Garantir la maîtrise foncière et d'usage du site</b>							
<b>Description</b>							
<p>Le périmètre de l'ENS compte 33 % de propriétés privées, soit une superficie d'environ 10 ha. Dans un souci de gestion cohérente du site et afin de faciliter la mobilisation des financements publics pour la mise en œuvre des actions, une politique d'acquisition foncière a été impulsée par la commune de Mormoiron. A défaut, si la procédure d'acquisition n'est pas possible, des solutions alternatives doivent être envisagées conventionnement, échange ou bail emphytéotique.</p>		<p>Commune de <b>MORMOIRON</b> 67%</p>  <p><b>Propriétaires privés</b> 33%</p>					
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et contacter les propriétaires privés concernés par le périmètre de labellisation ENS</li> <li>- Réaliser une animation foncière auprès des propriétaires privés</li> <li>- Assurer une veille foncière via la ZPENS</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	200	400	400	200	200	200	<b>1600</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	Selon valeurs des parcelles						
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcelles privées</li> </ul>			
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, propriétaires privés...							

ADM.5		Conventionner avec les propriétaires privés		Priorité 3			
<b>Enjeu : Assurer la gestion technique et administrative du site</b>							
<b>Objectif : Garantir la maîtrise foncière et d'usage du site</b>							
<b>Description</b>							
<p>Chacun des propriétaires privés possédant du terrain sur l'ENS devra être identifié. Au-delà des possibilités d'acquisition de parcelles privées, ou en cas d'échec de celles-ci, le conventionnement avec les propriétaires permettra de s'assurer de la cohérence globale du projet d'ENS et du respect des objectifs fixés à l'échelle du site.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des conventions de gestion adaptées aux enjeux de préservation du site et d'accueil du public</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	400	400	-	-	-	<b>800</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcelles privées</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, CRPF, propriétaires privés							

**ENV.1 Mettre en œuvre des suivis naturalistes** **Priorité 1**

**Enjeu : Conforter l'état écologique du site**

**Objectif : Améliorer les connaissances de la biodiversité**

**Description**

La diversité écologique du site repose sur la présence de différents types de milieux (humides, forestiers, prairiaux, sablonneux). La mise en œuvre de suivis naturalistes permettra de mieux connaître dans le temps et l'espace l'évolution de l'état de santé des principaux groupes d'espèces à enjeux de conservation (libellules, amphibiens, oiseaux), d'évaluer l'efficacité des mesures prises voire de réajuster les actions programmées. Il est proposé de réaliser ces suivis à mi-parcours du plan de gestion (2022) et dans sa dernière année (2025) afin de participer au bilan global.



*Pélobate cultripède* ©Alexandre Roux

**Méthode**

- Réaliser des suivis sur les amphibiens et préciser la présence du Pélobate cultripède
- Réaliser des suivis de l'avifaune
- Réaliser des suivis des odonates
- Lancer les procédures de consultation et suivre les études

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	400	-	-	400	<b>800</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	11700	-	-	11700	<b>23400</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-

**Financeurs potentiels** **Localisation**

- |                                                                                                                               |                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble du site</li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, CEN PACA, LPO PACA, bureaux d'études naturalistes

**ENV.2 Réaliser des études naturalistes complémentaires Priorité 1**

**Enjeu : Conforter l'état écologique du site**

**Objectif : Améliorer les connaissances de la biodiversité**

**Description**

Les connaissances de la faune et de la flore présentes dans l'ENS sont relativement bonnes mais souffrent de certaines carences en fonction des cortèges d'espèces. La réalisation d'inventaires naturalistes ciblés permettrait ainsi d'orienter au mieux les actions à développer sur le site. La priorité est donnée aux cortèges d'espèces pour lesquelles peu de données naturalistes sont à ce jour disponibles, à savoir : les chiroptères, les écrevisses, les insectes saproxyliques et les espèces végétales exotiques envahissantes dont les données ne proviennent que de seulement 2 séries d'observations



Murin de Daubenton

©Martin Grimm

**Méthode**

- Réaliser un inventaire des chiroptères (2021)
- Préciser la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes et proposer une stratégie d'intervention le cas échéant (2023)
- Réaliser un inventaire des invertébrés saproxyliques (2024)
- Préciser la présence d'écrevisses dans les zones humides du site (2025)
- Lancer les procédures de consultation et suivre les études

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	400	-	400	400	400	<b>1600</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	5100	-	3500	4600	4300	<b>17500</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)
- Agence de l'eau
- FDPPMA

**Localisation**

- Ensemble du site

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, GCP, CEN PACA, LPO PACA, CBNMed, FDPPMA, bureaux d'études naturalistes

**ENV.3**

**Sauvegarder les stations de Jonc de Desfontaine**

**Priorité 1**

**Enjeu : Conforter l'état écologique du site**

**Objectif : Préserver les patrimoines naturels**

**Description**

Une attention toute particulière doit être portée à la conservation du Jonc de Desfontaines (*Juncus fontanesii*). Il s'agit en effet d'une espèce floristique très rare, classée « en danger » sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine et celle de la Région Sud. Sa présence est avérée sur le site des Salettes mais peu connue. De ce fait, les quelques stations présentes sur la plage au bord de l'eau ne sont pas protégées, ni suivies. La conservation de cette petite plante vivace doit être prise en compte dans l'aménagement du site. Il est aussi important de sensibiliser les visiteurs sur cette espèce fragile à préserver.



Jonc de Desfontaine

©Marco Paolucci

**Méthode**

- Mettre en défens les stations de Joncs de Desfontaine
- Réaliser un suivi biologique annuel des stations connues et rechercher de nouvelles stations
- Sensibiliser à la préservation de l'espèce

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	400	-	-	400	-	-	<b>800</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	1700	1400	1400	1700	1400	1400	<b>9000</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	600	-	-	600	-	-	<b>1200</b>

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)

**Localisation**

- Plage
- Prairies

**Partenaires**

Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, CBNMed, bureaux d'études naturalistes

ENV.4 Favoriser l'évolution naturelle des milieux forestiers		Priorité 2					
<b>Enjeu : Conforter l'état écologique du site</b>							
<b>Objectif : Redonner de la naturalité</b>							
<b>Description</b>							
<p>Les vallats de Marquetton et de Borel abritent un important couvert forestier qui accueille de nombreux arbres sénescents au rôle écologique majeur : cavités pour les oiseaux et les chauves-souris, bois morts pour les insectes saproxyliques, etc. Il est important de conserver cette trame de vieux bois pour sauvegarder des espèces animales végétales associées. Cette action vise donc à favoriser l'évolution naturelle des milieux forestiers, tout en tenant compte des impacts paysagers potentiels, des risques incendie et sanitaires, et de la sécurité du public. Enfin, une réflexion devra être menée quant au devenir des aménagements sauvages pour VTT qui semblent participer à la dégradation du site.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et conserver les arbres âgés, sénescents ou morts</li> <li>- S'appuyer sur le Plan Simple de Gestion en cours de rédaction pour définir les modes de gestion sylvicoles tout en favorisant la régénération naturelle</li> <li>- Adapter la gestion des peuplements forestiers en cas d'attaque parasitaire, de dépérissement et d'urgence sanitaire</li> <li>- Supprimer certains parcours VTT inutilisés, surveiller l'évolution des aménagements et définir les conditions de pratiques du VTT</li> <li>- Étudier l'opportunité de soumettre les parcelles forestières communales au régime forestier</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	400	200	-	-	200	-	<b>800</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	300	-	-	300	-	<b>600</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêt</li> </ul>			
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, CNPF, propriétaires privés...							

ENV.5		Préserver les milieux humides et réhabiliter le circuit de l'eau					Priorité 1	
<b>Enjeu : Conforter l'état écologique du site</b>								
<b>Objectif : Redonner de la naturalité</b>								
<b>Description</b>								
<p>Afin de préserver la qualité des espaces humides et prévenir des dégradations du site par l'érosion pluviale, il est primordial de veiller à la bonne circulation de l'eau et à l'absence de dérangement des berges sud du lac. Pour ce faire, les circuits de surface devront être retrouvés par entretien des fossés et dégagement des fils d'eau et par la création de petites noues permettant de canaliser les principaux apports. Le traitement de ces noues et fossés est également important pour retrouver une filtration naturelle de l'eau avant son entrée dans le lac. L'extension de la protection des berges sud est également nécessaire.</p>								
<b>Méthode</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et étendre l'interdiction de baignade au sud du lac</li> <li>- Limiter l'accès aux berges sud</li> <li>- Créer des fossés le long de la route et aux abords de la prairie (cf. fiche ACC. 3)</li> <li>- Créer une noue végétale méandreuse</li> <li>- Créer deux noues en sable sur la plage (centre et sud)</li> <li>- Réhabiliter les ouvrages busés pour le passage de l'eau au niveau de la grande prairie</li> <li>- Recreuser et entretenir les fossés d'écoulement des eaux pluviales qui alimentent le lac et les mettre en réseau avec le Vallat</li> <li>- Nettoyer les entrées et sorties des buses</li> </ul>								
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>								
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>	
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	300	300	300	300	300	300	<b>1800</b>	
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	13275	-	-	-	-	<b>13275</b>	
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau (berges et plage)</li> <li>- Prairies</li> <li>- Routes et aires de stationnement</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>								
Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, EPAGE SOMV, entreprises de BTP...								

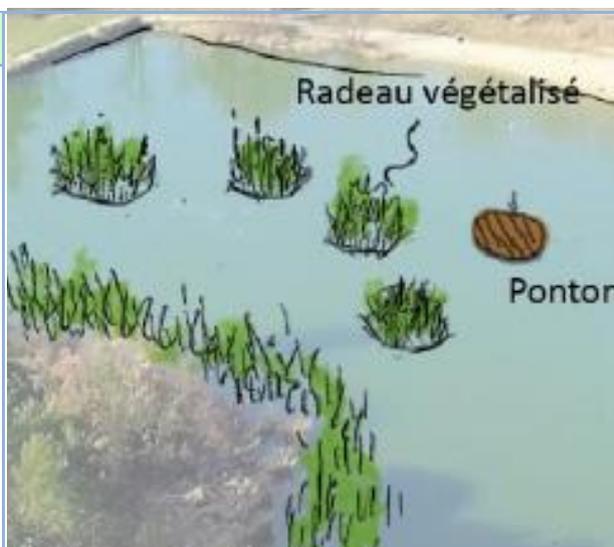
**ENV.6 Augmenter la capacité de filtration naturelle du lac Priorité 3**

**Enjeu : Conforter l'état écologique du site**

**Objectif : Redonner de la naturalité**

**Description**

*En période de forte fréquentation estivale, la présence de baigneurs augmente les apports en matière organique du lac, pouvant alors engendrer des déséquilibres de la qualité de l'eau : présences d'algues vertes, bactéries... et à terme, eutrophiser le plan d'eau. L'augmentation de la capacité de filtration naturelle doit donc permettre de limiter la prolifération des algues en favorisant la dégradation des éléments assimilables par les plantes (azote et phosphore), diminuer la surface d'exposition et donc la température, de créer des zones de refuge pour la faune aquatique et favoriser ainsi la biodiversité, et d'améliorer l'esthétique du bassin.*



**Méthode**

- Reprofiler en pente douce la berge sud du lac afin d'augmenter la surface de plantes aquatiques épuratrices
- Végétaliser la berge sud du lac
- Implanter des radeaux végétalisés au sein du lac
- Réaliser le curage décennal du plan d'eau

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-		-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	150000	-	-	-	<b>150000</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	28000	-	-	-	-	<b>28000</b>

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse
- Conseil régional Sud (CRET)
- Etat (DETR)

**Localisation**

- Plan d'eau

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, EPAGE SOMV, FDPPMA, CBNMed, entreprises de BTP...

ENV.7		Reconquérir les prairies dégradées					Priorité 2	
<b>Enjeu : Conforter l'état écologique du site</b>								
<b>Objectif : Redonner de la naturalité</b>								
<b>Description</b>								
<p>Les pelouses et prairies du site peuvent constituer des espaces d'expression pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elles contribuent de plus fortement à la richesse paysagère du site et mettent en valeur l'espace naturel. Il est donc essentiel de les préserver et de les restaurer afin d'assurer un espace public de qualité. Dans le cadre de la redéfinition des aires de stationnement, les anciennes zones stationnées devront être labourées et ensemençées. Les prairies déjà présentes mais dégradées pourront également être réensemencées.</p>								
<b>Méthode</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Labourer et ensemençer les zones de prairies anciennement stationnées</li> <li>- Réensemencer les prairies peu dégradées</li> </ul>								
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>								
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>	
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	64800	-	-	-	-	<b>64800</b>	
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairies</li> <li>- Aires de stationnement</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>								
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, entreprises de BTP...								

ACC.1		Aménager l'aire de stationnement du haut		Priorité 1			
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>							
<b>Objectif : Réorganiser les accès et valoriser l'entrée</b>							
<b>Description</b>							
<p>Récemment acquis par la commune, un terrain de 1,5 ha a pour vocation d'accueillir l'essentiel du stationnement du site. Il s'agit d'aménager une aire naturelle de stationnement. D'une capacité théorique de presque 600 places, les aménagements devront proposer un stationnement de 375 places dont une vingtaine d'emplacement pour les campings car.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrasser les talus et niveler le sol</li> <li>- Végétaliser et arborer l'aire de stationnement</li> <li>- Poser d'un escalier rustique en bois</li> <li>- Installer un poste de paiement automatique et une barrière automatique</li> <li>- Installer une clôture pour délimiter le site et empêcher la divagation dans les parcelles voisines</li> <li>- Installer une aire de service pour camping-car</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>		86000					<b>86000</b>
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de stationnement haute</li> <li>- Nord du site / Route d'accès</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, entreprises de BTP...							

ACC.2		Réaménager l'aire de stationnement près du restaurant					Priorité 1	
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>								
<b>Objectif : Réorganiser les accès et valoriser l'entrée</b>								
<b>Description</b>								
<p>Au sud-est du lac, le restaurant et l'accrobranche utilisent aujourd'hui une aire de stationnement informelle pour leurs clients, déployée au milieu d'une ancienne prairie envahie par les voitures. Il s'agit donc de délimiter les places (50 environ) et de limiter son accès avec une barrière et un poste de paiement distribuant un ticket payant au bénéfice de la commune. Les clients du restaurant et de l'accrobranche recevraient un ticket gratuit pour la sortie (en cas de réservation). Une extension à 60 places est possible. Hors saison, ce stationnement pourrait être ouvert à tous.</p>								
<b>Méthode</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'emprise de l'aire de stationnement à 50 places environ</li> <li>- Matérialiser un stationnement pour PMR</li> <li>- Nivelier le terrain et mettre en place un revêtement stabilisé</li> <li>- Installer un mobilier pour mettre en en défens de la prairie et guider le stationnement</li> <li>- Installer une barrière automatique</li> <li>- Installer un poste de paiement automatique</li> </ul>								
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>								
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>	
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	28750	-	-	-	-	<b>28750</b>	
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de stationnement Restaurant/Accrobranche</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>								
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, entreprises de BTP...								

ACC.3		Limiter et canaliser les flux motorisés					Priorité 1	
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>								
<b>Objectif : Réorganiser les accès et valoriser l'entrée</b>								
<b>Description</b>								
<p>L'accès au site devra être régulé pour ne pas déranger les riverains et améliorer la qualité d'accueil. La route pour descendre sur le site devra être aménagée pour empêcher le stationnement sauvage le long de celle-ci. Les abords de route devront être végétalisés pour améliorer leur qualité paysagère. Les ouvrages du circuit de l'eau qui se situent aux abords de ces zones devront être restaurés. Enfin, des barrières interdisant l'accès à certains endroits et une signalétique routière de police devront être mises en place et bien visibles afin de mettre en avant l'interdiction de circuler pour certains véhicules et canaliser les flux.</p>								
<b>Méthode</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des fossés le long de la route et aux abords de la prairie</li> <li>- Végétaliser les abords de route</li> <li>- Réaliser un décroûtage ponctuel d'enrobé (surlargeur routière en face du stationnement PMR au bas de la pente, voie d'accès à l'accrobranche et au restaurant)</li> <li>- Créer et restaurer les ouvrages busés pour le passage de l'eau sous la voirie ou sous les stationnements</li> <li>- Installer une signalétique routière de police (sécurité, circulation et stationnement, voirie partagée)</li> <li>- Mettre en place des barrières pour limiter l'accès motorisés aux espaces naturels</li> </ul>								
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>								
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>	
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	49100	6000	-	-	-	<b>55100</b>	
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Route d'accès</li> <li>- Prairies</li> <li>- Aires de stationnements</li> <li>- Aires d'accueil</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>								
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, entreprises de BTP...								

ACC.4		Requalifier l'entrée du site		Priorité 1			
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>							
<b>Objectif : Réorganiser les accès et valoriser l'entrée</b>							
<b>Description</b>							
<p>Afin de signaler les changements de pratique et de valoriser l'accès au site pour les piétons, il s'agit de mettre en scène l'entrée depuis le parking haut. Cette nouvelle entrée de site passe à la fois par un accompagnement végétal de la voie permettant d'en faire une allée structurante et fédératrice (voie partagée avec priorité piétonne), ainsi que ménager la découverte de l'eau et une amélioration de l'accès piéton vers les cheminements accessibles PMR.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer une signalétique d'accueil (information) au niveau du parking haut et de l'entrée piétonne du site</li> <li>- Réaliser des plantations arborées le long de l'allée structurante</li> <li>- Matérialiser le cheminement piéton d'accès au lac</li> <li>- Aménager un promontoire mettant en scène l'entrée piétonne et l'arrivée sur l'eau, permettant une connexion avec le cheminement PMR et la voie partagée</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	46500	-	-	-	-	<b>46500</b>
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aires de stationnement du haut</li> <li>- Route d'accès</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, entreprises de BTP...							

ACC.5		Réaménager les aires d'accueil		Priorité 1			
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>							
<b>Objectif : Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site</b>							
<b>Description</b>							
<p>L'ensemble des dispositifs d'accueil pour le public devront être améliorés. La signalétique devra être complétée et uniformisée selon la charte graphique des ENS de Vaucluse, le mobilier trop ancien devra être changé et complété. Au-dessus des noues devront être installés des passerelles pour permettre aux visiteurs l'accès à l'ensemble du site en toute sécurité. Les toilettes (au nombre 4 en 2019) devront être rénovées et agrandies. Il faudra s'assurer de l'entretien de ces dispositifs au fil des ans.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les dispositifs d'information du public et harmoniser la signalétique selon la Charte graphique des ENS</li> <li>- Remplacer le mobilier actuel</li> <li>- Compléter l'offre par des tables et bancs supplémentaires</li> <li>- Mettre en place des passerelles et ponceaux pour traverser les noues</li> <li>- Mettre en place un ponceau en bois pour traverser la noue du chemin PMR</li> <li>- Rénover et agrandir les toilettes existantes</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	70000	-	-	-	-	<b>70000</b>
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aires de stationnement</li> <li>- Aires d'accueil</li> <li>- Pelouses</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, SMDVF, entreprises de BTP...							

ACC.6		Régénérer la plage		Priorité 3			
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>							
<b>Objectif : Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site</b>							
<b>Description</b>			<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p>				
<p>Créée en 1986, la plage du plan d'eau des Salettes représente un grand attrait pour les visiteurs venus se baigner dans le lac. Constituée d'un sable argileux, elle a tendance à ravier sous l'effet des eaux de ruissellement et comble peu à peu le plan d'eau. Il apparait donc nécessaire de limiter le ruissellement des eaux pluviales jusqu'à la plage en créant un fossé d'écoulement et un replat pour casser la vitesse de ces dernières. La capacité absorbante du sable peut aussi être augmentée en labourant une fois par an la plage.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un fossé d'écoulement des eaux de ruissellement venant de la pelouse</li> <li>- Reprofiler un replat pour casser la vitesse des eaux venant du haut de la plage et s'écoulant vers le lac</li> <li>- Labourer annuellement la plage pour augmenter la capacité absorbante du sable</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	5500	-	-	-	-	<b>5500</b>
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau (plage)</li> <li>- Pelouses</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, CBNMed, entreprises de BTP...							

**ACC.7 Favoriser l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite Priorité 2**

**Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public**

**Objectif : Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site**

**Description**

L'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton doit pouvoir accueillir tout public en toute sécurité. Le site dispose d'ores et déjà d'un cheminement pour PMR à l'est du lac. Des aires de stationnements dédiées et l'extension du cheminement PMR vers l'ouest du lac permettront d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. Les principaux panneaux explicatifs devront aussi pouvoir être accessibles depuis ce chemin.



**Méthode**

- Créer une aire de stationnement pour PMR au nord du lac (revêtement stabilisé et mise en défens)
- Matérialiser un stationnement pour PMR sur l'aire de stationnement près du restaurant (cf. fiche ACC. 2)
- Prolonger le cheminement PMR à l'ouest du lac

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	7500	-	-	-	-	<b>7500</b>

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse
- Conseil régional Sud (CRET)
- Etat (DETR)

**Localisation**

- Berges du plan d'eau
- Aires de stationnement
- Aires d'accueil
- Cheminement PMR

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SPLTV, SMAEMV/PNR, Collectif Handicap Vaucluse, entreprises de BTP...

ACC.8		Améliorer la gestion des déchets				Priorité 2	
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>							
<b>Objectif : Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site</b>							
<b>Description</b>							
<p>En complément des poubelles d'ordures ménagères disposées sur le site, ce dernier accueille deux zones de collecte via des containers pour déchets ménagers. Toutefois, certains détritux se retrouvent autour du lac et dans les vallats. Il n'existe à ce jour aucun dispositif de tri sélectif. Aussi, une optimisation du nombre et de la répartition des poubelles, conjuguée à l'organisation d'opérations de nettoyage et à la mise en place de poubelles de tri permettraient d'améliorer la gestion des déchets sur le site et la qualité d'accueil du public.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter l'offre de poubelles existantes</li> <li>- Installer des dispositifs de tri sélectif</li> <li>- Organiser des opérations de nettoyage</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	400	-	400	-	400	-	<b>1200</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	8000	-	-	-	-	<b>8000</b>
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Communauté de commune Ventoux Sud</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse</li> <li>- Conseil régional Sud (CRET)</li> <li>- Etat (DETR)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aires de stationnement</li> <li>- Aires d'accueil</li> </ul>			
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, CCVS, SPLTV, SMAEMV/PNR, bénévoles, entreprises de BTP...							

ACC.9

**Maintenir la surveillance estivale de la baignade**

**Priorité 1**

**Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public**

**Objectif : Assurer la sécurité du public**

**Description**

Comme dans n'importe quel site destiné à l'accueil du public, la priorité est d'assurer la sécurité des visiteurs. Pour le site des Salettes, cela passe par la sécurité de la baignade et du plan d'eau. Aujourd'hui, la surveillance de la baignade est assurée en saison estivale, les après-midis. Elle devra être maintenue impérativement. Par ailleurs, la solidité et l'état du barrage de 140 m de long et 5,6 m de haut du plan d'eau est contrôlé 2 fois par an. Ces vérifications doivent être maintenues et assidues.



**Méthode**

- Faire appel à un(e) surveillant(e) de baignade
- Louer un poste de secours pour la saison estivale avec ligne téléphonique pour les urgences
- Louer des sanitaires pour le poste de secours
- Contrôler la solidité du barrage

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	19900	19900	19900	19900	19900	19900	<b>119400</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-

**Financeurs potentiels**

**Localisation**

- Commune de Mormoiron

- Plan d'eau
- Plage

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse

ACC.10		Mettre en place une équipe de surveillance pour le risque incendie		Priorité 3			
<b>Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public</b>							
<b>Objectif : Assurer la sécurité du public</b>							
<b>Description</b>							
<p>Le dernier incendie sur le site remonte à 2006 où le feu avait ravagé environ 2000 m<sup>2</sup>. Sur l'ENS, on retrouve une grande partie forestière à l'est et au sud du lac, soumise à un risque incendie relativement fort et donc soumis à une réglementation. Sa bonne application nécessite des opérations de surveillance et d'information du public sur les bons comportements à adopter afin de prévenir le risque incendie. Ces temps de sensibilisation sont également l'occasion de diffuser des messages en matière de préservation de l'environnement et de la qualité du site.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer le dispositif « Garde régionale forestière » en période estivale (1 binôme d'écogarde)</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	10000	10000	10000	10000	10000	10000	<b>60000</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil régional Sud (Guerre du feu)</li> <li>- SMAEMV/Projet de PNR</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble du site</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, SDIS 84, CCFF...							

ACC.11

**Sécuriser les zones dangereuses**

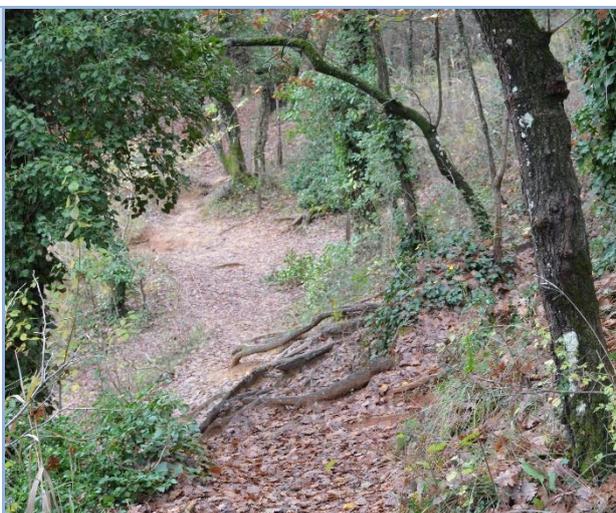
**Priorité 1**

**Enjeu : Améliorer la qualité d'accueil du public**

**Objectif : Assurer la sécurité du public**

**Description**

Les passages pédestres, voire motorisés, sur certaines portions de chemin au sol meuble ont tendance à éroder les sentiers, faisant apparaître des racines d'arbre ou réduisant leur largeur. Quelques travaux sont donc à prévoir afin de sécuriser ces itinéraires vis-à-vis du public, notamment des jeunes enfants et des personnes âgées. Par ailleurs, les sentiers en bord de falaise ou en zones dangereuses devront être mis en défens et les arbres susceptibles de chuter en bords de falaise devront être coupés. Cette dernière action permettra également de limiter l'érosion progressive des falaises.



**Méthode**

- Identifier les zones dangereuses et les arbres susceptibles de tomber
- Couper certains arbres situés en bordure de falaises avant leur chute probable
- Mettre en défens les zones les plus dangereuses des sentiers de découverte à l'aide de garde-corps
- Réaménager les portions de sentiers les plus dangereuses (comblement, marches...)

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	200	-	200	-	200	-	<b>600</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	2400	-	2400	-	2400	-	<b>7200</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	900	-	900	-	900	-	<b>2700</b>

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)

**Localisation**

- Sentiers et zones d'accueil du public

**Partenaires**

Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, entreprises d'élagage...

**DEC.1 Proposer une Charte de l'Espace Naturel Sensible Priorité 2**

**Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines**

**Objectif : S'appuyer sur les activités existantes pour découvrir les richesses du site**

**Description**

Il est primordial que chaque acteur de l'ENS soit impliqué dans la valorisation et la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du site. L'équilibre recherché entre accueil du public et respect des autres fonctions et usages, peut être trouvé en proposant un cadre de référence « souple » : la Charte de l'ENS des Salettes et du vallon de Marquetton. Ce document viendra affirmer l'identité des lieux et clarifiera le rôle, droits et devoirs de chacun des gestionnaires, usagers et propriétaires. Une telle démarche engagera une collaboration harmonieuse et confiante entre la municipalité de Mormoiron et les acteurs du site.



**Méthode**

- Partager la connaissance de l'outil ENS auprès des usagers réguliers du site (restaurant, accrobranche...)
- Rédiger et valider avec les membres du Comité de site une Charte de bons comportements
- Promouvoir et faire signer cette Charte aux usagers réguliers du site
- Promouvoir et faire signer cette Charte aux organisateurs d'évènements
- Suivre le respect des engagements de la Charte

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	800	200	200	200	200	200	<b>1800</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormoiron
- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)

**Localisation**

- Ensemble du site

**Partenaires**

Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, Ventoux Aventure, Restaurant La Cahute, Ogres & Limons Sport, propriétaires privés...

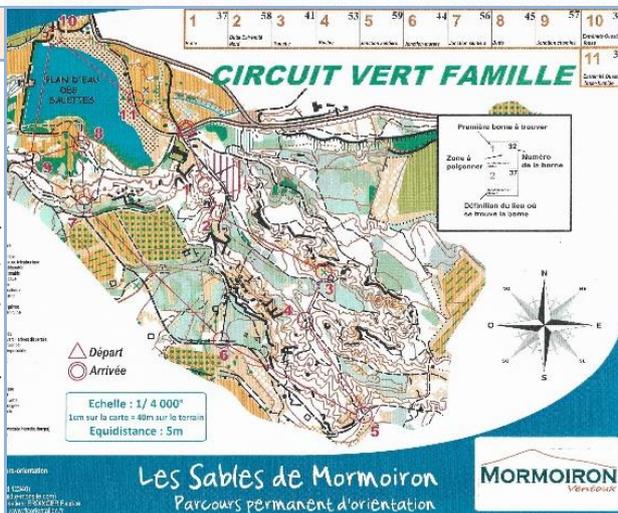
**DEC.2 Réhabiliter le parcours de course d'orientation Priorité 3**

**Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines**

**Objectif : S'appuyer sur les activités existantes pour découvrir les richesses du site**

**Description**

Le parcours d'orientation présent sur le site est en cours de dégradation (bornes disparues, poinçons cassés...). Pour autant, ce type d'aménagement peut représenter un outil de sensibilisation original aux richesses de l'ENS. Définir un mode de gestion pérenne et réhabiliter le parcours en proposant du contenu pédagogique liés aux patrimoines locaux donnerait ainsi une forte plus-value à ce dispositif sportif.



**Méthode**

- Etablir un bilan de l'aménagement
- Définir une gestion pérenne de l'aménagement
- Restaurer les bornes de poinçonnage dans une logique de simplification
- Définir le contenu pédagogique sur le dispositif
- Concevoir et installer le contenu pédagogique sur le dispositif
- Effectuer un suivi annuel de l'état du parcours

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	1000	-	-	-	<b>1000</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	4250	150	150	150	<b>4700</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	640	-	-	-	<b>640</b>

**Financeurs potentiels**

- Commune de Mormalon
- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)
- FFCO

**Localisation**

- Forêt

**Partenaires**

Commune de Mormalon, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, Ventoux Aventure, Orientation Passion Avignon, FFCO...

DEC.3		Créer un parcours pêche		Priorité 3			
<b>Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines</b>							
<b>Objectif : S'appuyer sur les activités existantes pour découvrir les richesses du site</b>							
<b>Description</b>							
<p>Malgré la présence régulière de pêcheurs sur le site, ce dernier ne dispose pas d'infrastructures d'accueil à destination de cette activité. Il est donc proposé de mieux organiser et valoriser la pêche sur le plan d'eau à travers la labellisation « Parcours pêche ».</p> <p>Le parcours devra ainsi répondre à des critères qualitatifs permettant d'attribuer un label et d'en faire un outil d'animation et de communication. Une étude permettra d'orienter ce label soit en Parcours découverte, Parcours passion ou Parcours famille.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la feuille de route et rédaction du dossier de labellisation</li> <li>- Elaboration du diagnostic sécuritaire</li> <li>- Commission technique de labellisation</li> <li>- Création, fourniture et pose des panneaux d'informations</li> <li>- Création d'un poste ou linéaire sécurisé</li> <li>- Suivre le chantier</li> <li>- Promouvoir et valoriser ce nouveau parcours</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	2100	2400	-	-	-	<b>4500</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	8600	-	-	-	<b>8600</b>
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- FDPPMA</li> <li>- FNPPMA</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau et ses berges</li> </ul>				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, FNPPMA, FDPPMA, APPMA de Carpentras...							

<b>DEC.4</b>		<b>Réaménager le sentier du tour du lac</b>				<b>Priorité 2</b>	
<b>Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines</b>							
<b>Objectif : Proposer des sentiers de découverte</b>							
<b>Description</b>							
<p>Peu entretenu, le chemin qui fait le tour du lac ne propose aucune information du public sur la particularité du site. En anticipation du présent plan de gestion, il a été convenu d'y installer des panneaux pour sensibiliser les visiteurs sur les richesses de l'ENS. Ce travail de conception, fourniture et installation des panneaux a été conduit en 2019. Conformément à la charte graphique des ENS vauclusiens, ces panneaux abordent les thématiques suivantes : histoire du lac, géologie, biodiversité, zones humides et Jonc de Desfontaine. L'officialisation de cet itinéraire permettra également de limiter le passage aléatoire des visiteurs.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des panneaux d'interprétation concernant les richesses du site</li> <li>- Réhabiliter le sentier au sud du lac (sécurisation de cheminement)</li> <li>- Supprimer les chemins sauvages, notamment en bordure des berges fragiles</li> </ul> <p>Cette action ayant été réalisée en 2019, le coût de l'opération (1600 € d'ingénierie / 1500 € de fonctionnement / 5 178 € TTC d'investissement, soit 8278 €) ne figure pas dans le présent document.</p>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autour du plan d'eau</li> </ul>			
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, prestataires externes...							

DEC.5		Aménager un sentier de découverte dans le Vallat de Marquetton					Priorité 2		
<b>Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines</b>									
<b>Objectif : Proposer des sentiers de découverte</b>									
<b>Description</b>									
<p>Afin de compléter l'offre de découverte ludique du site, il conviendrait de valoriser le Vallat de Marquetton par un itinéraire pédestre. À l'instar du sentier du tour du lac, des panneaux éducatifs pourront être installés pour sensibiliser le public aux richesses du site et à la préservation des patrimoines. Les zones et observations les plus intéressantes (comme les falaises d'ocres) devront être dégagées pour améliorer l'expérience du public. Les chemins devront être clairement définis et sécurisés.</p>									
<b>Méthode</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier un itinéraire et rédiger les contenus des panneaux d'interprétation concernant les richesses du site</li> <li>- Concevoir les panneaux d'interprétation</li> <li>- Installer les panneaux</li> <li>- Sécuriser le cheminement</li> <li>- Supprimer les chemins sauvages</li> <li>- Elaguer et couper quelques arbres qui cachent les zones les plus intéressantes</li> </ul>									
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>									
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>		
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	2000	-	-	-	<b>2000</b>		
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	7200	-	-	-	<b>7200</b>		
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	11800	-	-	-	<b>11800</b>		
<b>Financeurs potentiels</b>				<b>Localisation</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vallat de Marquetton</li> </ul>					
<b>Partenaires</b>									
Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, associations locales, propriétaires privés, prestataires externes...									

**DEC.6** **Communiquer sur l'ENS** **Priorité 2**

**Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines**

**Objectif : Partager les connaissances du site et sensibiliser le public**

**Description**

Pour l'heure, le site ne dispose d'aucun support de communication récent. Il apparaît indispensable de doter ce nouvel ENS d'un outil de communication permettant de mettre en évidence les richesses du site et la démarche ENS. Sa diffusion pourra s'effectuer à travers les commerces du village et les bureaux d'information touristique voisins. Parallèlement, la communication internet permettra de valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion et une nouvelle indication routière depuis le centre du village sera bénéfique pour la visibilité du site.



**Méthode**

- Créer, éditer et diffuser une brochure spécifique
- Développer la page Internet « ENS » sur le site web de la commune de Mormoiron et la mettre régulièrement à jour
- Communiquer via le bulletin communal, la documentation départementale, la PQR, la radio, les festivals... sur les actions mises en œuvre dans le cadre de l'ENS
- Réorganiser la signalétique routière depuis le village
- Promouvoir et diffuser les initiatives liées à la politique ENS du département de Vaucluse (exposition, brochure...)

**Programmation et coûts prévisionnels**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Ingénierie (€)</b>	-	-	-	1000	200	-	<b>1200</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	300	-	<b>300</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	2500	1600	-	<b>4100</b>

<b>Financeurs potentiels</b>	<b>Localisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> </ul>	Non concerné

**Partenaires**

Commune de Mormoiron (services techniques), Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, CCVS, OTI Ventoux Sud, OTI Ventoux Provence...

DEC.7		Proposer des sorties thématiques		Priorité 2			
<b>Enjeu : Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines</b>							
<b>Objectif : Partager les connaissances du site et sensibiliser le public</b>							
<b>Description</b>							
<p>Ce site est relativement peu utilisé pour la sensibilisation à l'environnement et aux richesses du département. Il est proposé d'y organiser des sorties thématiques ouvertes au grand public pour partir à la découverte de cet Espace Naturel Sensible. Elles pourront être intégrées dans les agendas de sorties nature locaux et pourront s'appuyer sur les structures d'éducation à l'environnement compétentes en la matière. Il est aussi important de soutenir et favoriser toutes les sorties nature et les projets effectués par les scolaires sur cet ENS.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des sorties nature et les intégrer dans l'agenda du Département de Vaucluse et du futur PNRMV</li> <li>- Encourager et soutenir des projets d'écoles ou de classes en lien avec l'ENS</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	200	200	200	200	200	200	<b>1200</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	500	500	500	500	500	500	<b>3000</b>
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> <li>- SMAEMV/Projet de PNR</li> </ul>			- Ensemble du site				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, SMAEMV/PNR, Ecoles, collèges, CEN PACA, LPO PACA, CPIE 84...							

DEC.8		Développer les liens avec les autres sites patrimoniaux de la commune		Priorité 3			
<b>Enjeu :</b> Favoriser la découverte du site et valoriser les patrimoines							
<b>Objectif :</b> Partager les connaissances du site et sensibiliser le public							
<b>Description</b>							
<p>Le site présente des faciès géologiques originaux et caractéristiques qui sont pourtant relativement méconnus et peu mis en valeur. Il serait donc intéressant d'interagir avec le musée de la géologie de Mormoiron, afin d'instaurer des dispositifs favorisant leur découverte par le public et leur protection. Instaurer des liens avec les autres sites patrimoniaux de la région et le village de Mormoiron seraient également bénéfiques pour la valorisation de l'ENS.</p>							
<b>Méthode</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tisser des liens avec le musée de la géologie</li> <li>- Proposer le lac comme point de départ pour la découverte du patrimoine géologique local</li> <li>- Favoriser les connexions avec les autres sites patrimoniaux (ENS de la Pavouyère notamment)</li> <li>- Etudier les possibilités de création d'un itinéraire reliant le village à l'ENS afin de renforcer les liens entre ces deux sites</li> </ul>							
<b>Programmation et coûts prévisionnels</b>							
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
<b>Ingénierie (€)</b>	200	-	-	200	200	200	<b>1200</b>
<b>Fonctionnement (€ HT)</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement (€ HT)</b>	-	-	-	2500	-	-	<b>2500</b>
<b>Financeurs potentiels</b>			<b>Localisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Mormoiron</li> <li>- Conseil départemental de Vaucluse (TAENS)</li> <li>- LEADER Gal Ventoux</li> </ul>			- Ensemble du site et alentours				
<b>Partenaires</b>							
Commune de Mormoiron, Conseil départemental de Vaucluse, Musée de la géologie, SMAEMV/PNR, CAUE 84, propriétaires privés, OTI Ventoux Sud...							

## Acronymes

---

- AAPPMA** Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
- AMO** Assistant à Maîtrise d’Ouvrage
- ARS** Agence Régionale de Santé
- AVP** Avant-Projet
- BD ORTHO RVB20**
- BO CHARM 50 BRGM**
- CAUE 84** Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement du Vaucluse
- CBNMed/CBNMP** Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
- CCVS** Communauté de Communes Ventoux Sud
- CEN PACA** Conservatoire d’Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d’Azur
- CNPF** Centre Nationale de la Propriété Forestière
- CPIE 84** Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement du Vaucluse
- CRET** Contrat Régional d’Equilibre Territorial
- CRIGE PACA** Centre Régional de l’Information Géographique
- CRPF** Centre Régional de la Propriété Forestière
- DCE** Dossier de Consultation des Entreprises
- DETR** Dotation d’Equipeement des Territoires Ruraux
- DFCI** Défense des Forêts Contre l’Incendie
- DREAL PACA** Directions Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d’Azur
- BTP** Bâtiments et Travaux Publics
- EN** En danger (ENdangered)
- ENS** Espace Naturel Sensible
- EPAGE** Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- EPAGE SOMV** Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux
- EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FDPPMA** Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- FFCO** Fédération Française de Course d’Orientation
- FNPPMA** Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- GCP** Groupe Chiroptères de Provence
- GEMAPI** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GIEEF** Groupement d’intérêt économique et environnemental forestier
- HT** Hors taxes
- LC** Préoccupation mineure (Least Concern)
- LEADER GAL Ventoux** Liaisons Entre Actions de Développement de l’Economie Rurale Groupe d’Action Locale Ventoux
- LPO PACA** Ligue pour la Protection des Oiseaux de Provence-Alpes-Côte d’Azur
- LR FR** Liste Rouge France
- LR PACA** Liste Rouge Provence-Alpes-Côte d’Azur
- Ma** Millions d’années
- MAPTAM** Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

**NT** Quasi menacée (Near Threatened)  
**OLD** Obligations Légales de Débroussaillage  
**ONF** Office National des Forêts  
**OSGAR** Ocres, Sables, Gypses, Argiles  
**OTI Ventoux Provence** Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Provence  
**OTI Ventoux Sud** Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Sud  
**PDIPR** Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée  
**PDPFCI** Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie  
**PMR** Personne à Mobilité Réduite  
**PNR** Parc Naturel Régional  
**PPRI** Plan de Prévention du Risque Inondation  
**SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale  
**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**CCFF** Comité Communal de Feu de Forêts  
**SIBSOMV** Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux  
**SILENE** Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes  
**SMAEMV** Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux  
**SMDVF** Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière  
**SMDVF** Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière  
**SPA Vaucluse** Société Protectrice des Animaux  
**SPLTV** Société Publique Locale Territoire de Vaucluse  
**SRCE** Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
**TAENS** Taxe d'Aménagement Espace Naturel Sensible  
**TDENS** Taxe Départementale Espace Naturel Sensible  
**VTT** Vélo Tout Terrain  
**VU** Vulnérable  
**ZAC** Zone d'Aménagement Concerté  
**ZNIEFF** Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

## Bibliographie et webographie

---

- Bibliographie

AGENCE REGIONALE DE SANTE PACA, 2018. Contrôle Sanitaire 2018 de la Qualité des eaux de baignade. <<http://www.mormoiron.com/qualite-de-leau-au-lac-des-salettes/>>

ALBALAT F., 2010. Guide pour la conservation des chauves-souris des villages Mormoiron et Villes-sur-Auzon. Groupe Chiroptères de Provence, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux, 94 p.

ASSEMBLÉE DES DEPARTEMENTS DE France, 2015. Espaces naturels sensibles : Une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages, 20 p. <[http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/ENS\\_2015V1\\_0.pdf](http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/ENS_2015V1_0.pdf)>

BLANC J., MASSE J-P., TRIAT J-M., TRUC G., ANGLADA R., COLOMB E., CLAUZON G., DUROZOY G., DAMIANI L., GLINTZBOECKEL G., ROUIRE J., Notice explicative de la carte géologique 1/50 000 CARPENTRAS. Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

CEN PACA et CBNMed, 2017. Inventaires biologiques complémentaires OSGAR des piémonts du Mont Ventoux.

CEN PACA, 2016. ZNIEFF continentales : liste des espèces de flore déterminantes en région PACA, région PACA Juillet 2016, 28 p. [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/znieff\\_flore\\_determinante\\_2016.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/znieff_flore_determinante_2016.pdf)

CEN PACA, 2016. ZNIEFF continentales : liste des espèces de flore remarquables en région PACA, région PACA Juillet 2016, 9 p. [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/znieff\\_flore\\_remarquable\\_2016.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/znieff_flore_remarquable_2016.pdf)

CEN PACA, 2017. ZNIEFF continentales : liste des espèces de faune déterminantes en région PACA, région PACA Novembre 2017, 37 p. [http://www.cen-paca.org/images/3\\_programmes/znieff/ZNIEFF\\_Determinante\\_2017.pdf](http://www.cen-paca.org/images/3_programmes/znieff/ZNIEFF_Determinante_2017.pdf)

CEN PACA, 2017. ZNIEFF continentales : liste des espèces de faune remarquables en région PACA, région PACA Novembre 2017, 36 p. [http://www.cen-paca.org/images/3\\_programmes/znieff/ZNIEFF\\_Remarquable\\_2017.pdf](http://www.cen-paca.org/images/3_programmes/znieff/ZNIEFF_Remarquable_2017.pdf)

CHAVADA P., PERRIS P., GOSSE J., RIMBERT C., MONGE G., BELTRAMON N., SILVESTRE H., LEDEZ B., CARTOUX M-P., GILLY P., Association DI REN TIAN, MARCHAND C., BAGNOL POUPAERT N., CHAUMARD V., AHMED L., FOREST C., ESPOSITO L., JEAN M., 2018. La Gazette Mormoiron n°16, 2<sup>ème</sup> semestre 2018. <<http://www.mormoiron.com/wp-content/uploads/2018/07/Gazette-16-Mormoiron-1.pdf>>

CRET Ventoux (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) 2ème génération, 2019. Fiche opération, 8p.

DAVAL M., ALBALAT F., 2017. Synthèse des connaissances chiroptérologiques sur le Mont-Ventoux. Groupe Chiroptères de Provence. Rapport Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux, 24p.

DDT 84 et SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), 2014. Plan départemental de protection des forêts contre les incendies pour le département de VAUCLUSE 2015-2024 (PDFPFCI). <[https://www.ofme.org/documents/textesdfci/PDPFCI/PDPFCI\\_84\\_2015-2024.pdf](https://www.ofme.org/documents/textesdfci/PDPFCI/PDPFCI_84_2015-2024.pdf)>

DDT 84, 2018. Etat d'avancement des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Cartes Communales (CC) – Etat d'avancement des documents d'urbanisme des communes du département de Vaucluse, 30 p. <[http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/etat\\_pos\\_plu\\_cc\\_2018.pdf](http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/etat_pos_plu_cc_2018.pdf)>

DESPREZ J-M., 2018. Site de la forêt des ocres- Inventaire faunistique et préconisations de préservation. Document provisoire.

JP LAVAIL CONSEIL, 2018. Dossier de faisabilité Plan d'eau des Salettes, 61 p.

ORTUNO M. Géologie du bassin de Mormoiron. Comm pers.

PROJET LEADER et CBE VENTOUX, 2010. Bilan d'action : Inventaire et recensement du patrimoine géologique et industriel du bassin de Mormoiron.

ROUX A. et al., 2019. Ocres, Sables, Gypses et Argiles des piémonts du Ventoux - Diagnostic de territoire et proposition de gestion, SMAEMV, 210 p.

ROUX J-P., BELTRA S., BLANC G., MENETRIER F., NOBLE V., PIRES M., RICHAUD S., 2018. ZNIEFF continentale de type 1 d'Ocres de Bédoin/Mormoiron (Identifiant national 930012374). INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/930012374.pdf>>

SMAEMV. 2016. Rapport d'activité 2015, p. 11-14. <<http://www.smaemv.fr/uploads/media/emailing%202016/RA%20FINAL%202%20v%2029-08-2016.pdf>>

TRUC G., SAUZADE G., HERMANT J-M., 2012. Découverte géologique du Bassin de Mormoiron.

VITTORELLI F., LESAGE J. C., 2011. Commune de Mormoiron : Profil de Baignade sur le plan d'eau des Salettes, Hydrosol Ingénierie, p. 36-64

- Webographie

**Mairie de Mormoiron :**

<http://www.mormoiron.com/>

**Informations biodiversité :**

SILENE Faune et SILENE Flore : <http://www.silene.eu>

INPN : <https://inpn.mnhn.fr/>

UICN : <http://www.iucnredlist.org/search>

<http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=126>

**Informations ENS :**

<http://ct78.espaces-naturels.fr/espace-naturel-sensible-des-departements>

**Photos aériennes :**

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

<https://remonterletemps.ign.fr/>

1949 : [https://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.194116&y=44.071094&z=16&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA\\$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4983195](https://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.194116&y=44.071094&z=16&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4983195)

1983 : [https://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.190039&y=44.068108&z=15&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA\\$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4966140](https://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.190039&y=44.068108&z=15&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4966140)

1988 : [https://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.187335&y=44.066751&z=15&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA\\$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4976145](https://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.187335&y=44.066751&z=15&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4976145)

**OSGAR :**

<http://www.smaemv.fr/la-reserve-de-biosphere/espaces-naturels-et-biodiversite/ocre-sable-gypse-et-argile>

**Climat :**

<https://www.weathertrends360.com/>

**Urbanisme :**

<http://www.vaucluse.gouv.fr/etat-d-avancement-des-documents-d-urbanisme-a204.html>

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4C2483B821CEAE1E12926A0B3CD2DF1F.tp.dila%2012v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006158559&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20150722](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4C2483B821CEAE1E12926A0B3CD2DF1F.tp.dila%2012v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006158559&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20150722)

<http://www.lacove.fr/scot/le-premier-scot.html>

<http://www.lacove.fr/scot/la-revision-du-scot.html>

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/730/DDT84\\_MIG\\_PlansLocauxUrbanisme.map#](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/730/DDT84_MIG_PlansLocauxUrbanisme.map#)

**Risque inondation :**

<http://www.vaucluse.gouv.fr/mormoiron-a9253.html>

**Risque incendie :**

<http://www.promethee.com/incendies>

Carte des Moyens (Engins) pour les Feux de Forêt dans le Département de Vaucluse.

[http://www.mormoiron.com/wp-content/uploads/2018/06/doc10104120180627165118\\_012.jpg](http://www.mormoiron.com/wp-content/uploads/2018/06/doc10104120180627165118_012.jpg)

<http://www.vaucluse.gouv.fr/le-plan-departemental-de-protection-des-forets-a10653.html>

**Informations géologie :**

<http://www.brgm.fr/>

<http://ocresetlimons.canalblog.com/>

<http://riskpaca.brgm.fr/Home/Carto>

**Informations PSG :**

<https://www.foretpriveefrancaise.com/n/le-plan-simple-de-gestion/n:147>

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/proprietaire-ou-operateur/demander-une-aide-economique/article/plan-simple-de-gestion-psg>

**Activités du lac :**

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/consultSite.do?dptdass=67&objectId=2866&annee=2017&image.x=11&image.y=11>

[http://www.jcpoiret.com/bapw/tourisme/84\\_vaucluse/peche\\_84\\_vaucluse\\_presentation.htm](http://www.jcpoiret.com/bapw/tourisme/84_vaucluse/peche_84_vaucluse_presentation.htm)

**Contrat de rivières 2008-2013 :**

<http://epagesomv.com/>

**SRCE :**

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-et-ses-pieces-constitutives-a8203.html>

**Événements :**

<http://motorbike-event.blogspot.com/2018/01/legends-day-mormoiron-84-17-19-aout-2018.html>

<http://www.mormoiron.com/event/lago-paraiso-festival/>

PHONGCHITH Natalie, 2019. 10<sup>ème</sup> édition TerraVentoux Ocres et Limons.

<http://www.mormoiron.com/6eme-trail-terraventoux-ocres-et-limons/>

## Annexes



## ANNEXE 1

### Liste des membres du Comité de site de l'ENS des Salettes et du vallat de Marquetton

- M. le Maire de Mormoiron, ou son représentant ;
- M. l'Adjoint au Maire de Mormoiron, délégué à la sécurité, ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Vaucluse, ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ou son représentant ;
- M. le Président de la Communauté de communes Ventoux Sud, ou son représentant ;
- Mme la Directrice Départementale des Territoires de Vaucluse, ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux, ou son représentant ;
- M. le Président de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sud-Ouest Mont Ventoux, ou son représentant ;
- Mme la Présidente du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, ou son représentant ;
- M. le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, ou son représentant ;
- M. le Directeur interdépartemental Bouches-du-Rhône/Vaucluse de l'Office National des Forêts, ou son représentant ;
- M. le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière, délégation Provence-Alpes Côte d'Azur, ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son représentant ;
- Mme. la Directrice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen, ou son représentant ;
- M. le gérant du parc accrobranche « Ventoux Aventure », ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, ou son représentant ;
- M. OLLIVIER Yvon, riverain du site, ou son représentant ;
- Mme. BREMOND Sandra, riveraine du site, ou son représentant.

## ANNEXE 2

### Propriétés cadastrales de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton

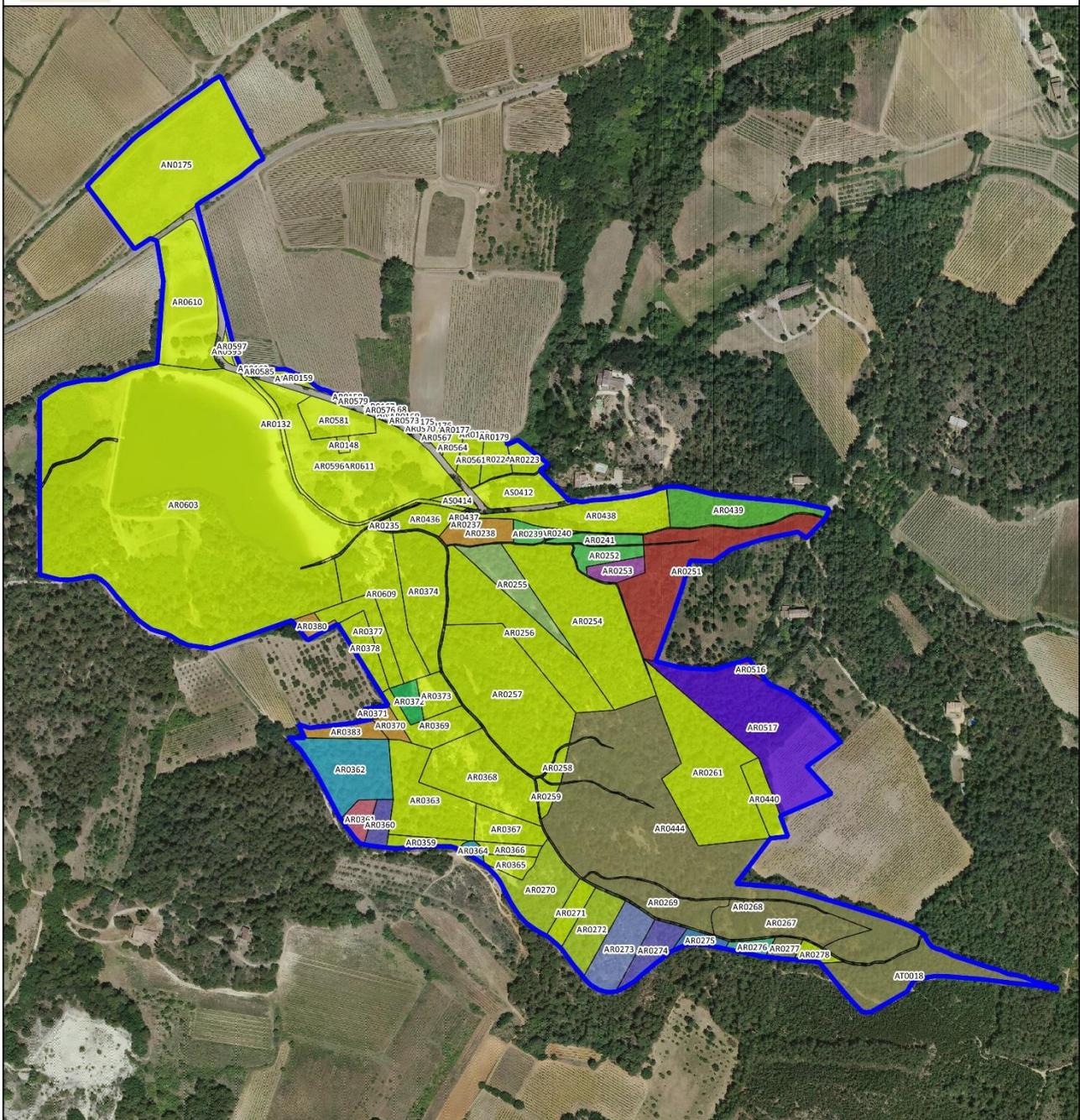
Section	Numéro	Surface géographique (m2)	Propriétaire (données 2017)
AN	175	14527	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	132	12	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	148	187	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	158	81	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	159	78	M HORARD/PIERRE LOUIS FERNAND - MME RIMBERT/BERTHE
AR	162	24	M HORARD/PIERRE LOUIS FERNAND - MME RIMBERT/BERTHE
AR	167	10	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	168	12	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	169	19	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	175	22	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	176	26	M HORARD/PIERRE LOUIS FERNAND - MME RIMBERT/BERTHE
AR	177	28	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	178	31	M CONIL/JULES
AR	179	30	M MANUEL/GREGORY ROBERT - MME PAUL/STEPHANIE FRANCOISE ODETTE
AR	223	820	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	224	1090	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	235	151	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	237	139	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	238	1512	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	239	597	M BONNEFOI/JEAN YVES - MME SIBON/ANDREE LUCIENNE
AR	240	210	M PICARD/ROGER
AR	241	872	M BONNEFOI/JEAN YVES - MME SIBON/ANDREE LUCIENNE
AR	251	8062	MME CARTEAUD/HELENE - MME CARTEAUD/SYLVIE ANNE - M CAYLA/FABIEN CLAUDE LUDOVIC GAEL - M CAYLA/LAURENT MIKAEL LANZA
AR	252	1167	M BONNEFOI/JEAN YVES - MME SIBON/ANDREE LUCIENNE
AR	253	984	M FRANCO/JOEL MARC
AR	254	10540	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	255	2742	M PICARD/ROGER
AR	256	7501	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	257	11783	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	258	448	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	259	517	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	261	10324	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	267	4492	M DUBAN/MARCEL FELIX - MME BRUNEL/JACQUELINE AIMEE VALERIE
AR	268	106	M DUBAN/MARCEL FELIX - MME BRUNEL/JACQUELINE AIMEE VALERIE
AR	269	3008	M DUBAN/MARCEL FELIX - MME BRUNEL/JACQUELINE AIMEE VALERIE
AR	270	3789	M THOME/PIERRE MARIUS JOSEPH - MME RIMBERT/LUCETTE CLAIRE PAULETTE
AR	271	1237	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	272	2570	M THOME/PIERRE MARIUS JOSEPH - MME RIMBERT/LUCETTE CLAIRE PAULETTE
AR	273	3042	M SIBUT BOURDE/JEAN CLAUDE GABRIEL - MME SIBUT-BOURDE/JEANNE MARIE
AR	274	1703	M CARTOUX/ROBERT PAUL JULIEN - MME CARTOUX/ALICE JOSETTE EUGENIE - MME CARTOUX/JULIETTE RENEE BERNADETTE - M CARTOUX/ANDRE MARCEL RENE
AR	275	561	MME ROSA/MARIE-MADELEINE VIVIANE
AR	276	556	DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS
AR	277	581	M DUBAN/MARCEL FELIX - MME BRUNEL/JACQUELINE AIMEE VALERIE
AR	278	557	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	359	735	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	360	907	M CARTOUX/ROBERT PAUL JULIEN - MME CARTOUX/ALICE JOSETTE EUGENIE - MME CARTOUX/JULIETTE RENEE BERNADETTE - M CARTOUX/ANDRE MARCEL RENE

Section	Numéro	Surface géographique (m2)	Propriétaire (données 2017)
AR	361	896	M GERVASONI/GIOVANNI - M GERVASONI/PIETRO - MME GERVASONI/RESA
AR	362	4994	LA JOUVETTE
AR	363	5379	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	364	299	LA JOUVETTE
AR	365	812	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	366	697	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	367	1968	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	368	6118	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	369	2201	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	370	678	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	371	109	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	372	872	MME EYSSERIC/LOUISETTE AIMEE - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N) - M BLAISE/CHRISTIAN ROLAND - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)
AR	373	1310	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	374	5126	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	377	2136	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	378	1554	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	380	562	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	383	1129	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	436	1453	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	437	126	M NICOLET/LUCIEN ANDRE
AR	438	4561	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	439	3939	MME BLAISE/LUCIENNE ROSE
AR	440	1468	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	444	27264	M DUBAN/MARCEL FELIX - MME BRUNEL/JACQUELINE AIMEE VALERIE
AR	516	218	MME CARTEAUD/HELENE - MME CARTEAUD/SYLVIE ANNE - M CAYLA/FABIEN CLAUDE LUDOVIC GAEL - M CAYLA/LAURENT MIKAEL LANZA
AR	517	11309	MME CARTEAUD/SYLVIE ANNE
AR	561	1074	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	564	600	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	567	371	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	570	177	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	573	99	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	576	70	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	579	185	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	581	2174	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	582	359	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	585	71	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	590	90	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	593	224	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	596	1138	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	597	172	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	603	63368	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	609	5593	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	610	7228	COMMUNE DE MORMOIRON
AR	611	11869	COMMUNE DE MORMOIRON
AS	412	2316	COMMUNE DE MORMOIRON
AS	414	415	COMMUNE DE MORMOIRON
AT	18	5347	M DUBAN/MARCEL FELIX - MME BRUNEL/JACQUELINE AIMEE VALERIE



## Propriétés cadastrales

Espace Naturel Sensible "Salettes et vallon de Marquetton" - Mormoiron



### Légende

- |                                                                               |                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Périètre ENS                                                                  | M THOME/PIERRE - MME RIMBERT/LUCETTE                                         |
| M DUBAN/MARCEL - MME BRUNEL/JACQUELINE                                        | MME EYSSERIC/LOUISETTE - M BLAISE/CHRISTIAN                                  |
| M BONNEFOI/JEAN - MME SIBON/ANDRÉE                                            | MME ROSA/MARIE-MADELEINE                                                     |
| M CARTOUX/ROBERT - MME CARTOUX/ALICE - MME CARTOUX/JULIETTE - M CARTOUX/ANDRÉ | M GERVASONI/GIOVANNI - M GERVASONI/PIETRO - MME GERVASONI/RESA               |
| M CONIL/JULES                                                                 | MME CARTEAUD/SYLVIE                                                          |
| M NICOLET/LUCIEN                                                              | MME CARTEAUD/HELENE - MME CARTEAUD/SYLVIE - M CAYLA/FABIEN - M CAYLA/LAURENT |
| M FRANCO/JOEL                                                                 | M MANUEL/GREGORY - MME PAUL/STEPHANIE                                        |
| M HORARD/PIERRE - MME RIMBERT/BERTHE                                          | LA JOUVETTE                                                                  |
| MME BLAISE/LUCIENNE                                                           | DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS                                               |
| M PICARD/ROGER                                                                | COMMUNE DE MORMOIRON                                                         |
| M SIBUT BOURDE/JEAN CLAUDE - MME SIBUT-BOURDE/JEANNE                          |                                                                              |

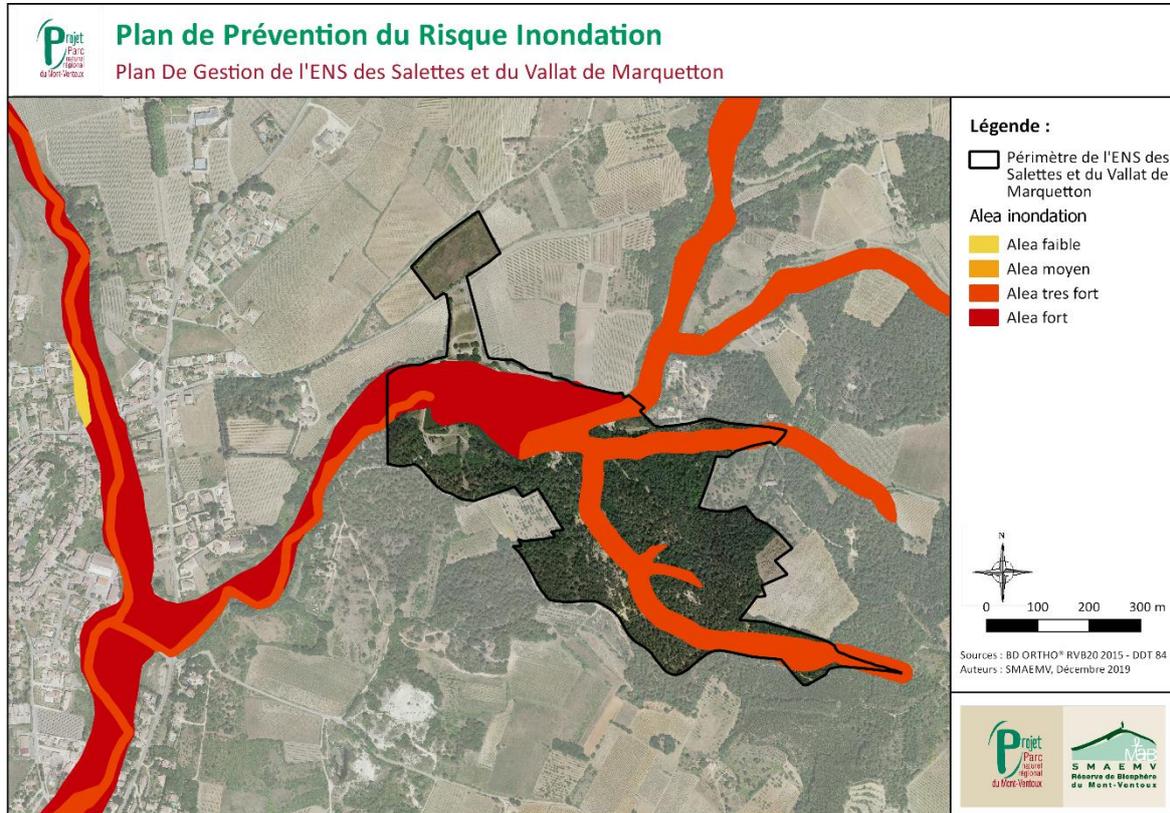
0 50 100 m



Sources : BD ORTHO/IGN, MAJIC III/CRIGE PACA/2017  
Auteurs : SMAEMV, Janvier 2020

### ANNEXE 3

#### Zone inondable inscrite au PPRI



## ANNEXE 4

### Liste des espèces floristiques référencées sur l'ENS (juillet 2018)

<i>Nom latin</i>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Dernière année d'observation</b>
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine	2017
<i>Agrimonia eupatoria</i> subsp. <i>grandis</i> (Andrz. ex Asch. & Graebn.) Bornm., 1940	Grande Aigremoine	2017
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Canche caryophillée	2017
<i>Ajuga reptans</i> *	Bugle rampante	2019
<i>Alliaria petiolata</i> *	Alliaire officinale	2019
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790*	Aulne glutineux	2019
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroise élevée	2011
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	2017
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	2017
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie	2017
<i>Bellis perennis</i> *	Pâquerette	2019
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée	2005
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Psoralée à odeur de bitume	2019
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	2017
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968*	Racine-vierge	2019
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808*	Callune	2019
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	2017
<i>Capsella bursa-pastoris</i> *	Bourse à pasteur	2019
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>serrulata</i> (Biv.) Greuter, 1967	Laiche	2017
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laiche hérissée	2011
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laiche à épis pendants	2011
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768*	Châtaignier	2019
<i>Catananche caerulea</i> L., 1753	Cupidone bleue	2017
<i>Cedrus atlantica</i> *	Cèdre de l'Atlas	2019
<i>Centaurea aspera</i> subsp. <i>aspera</i> L., 1753	Centauree rude	2017
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs	2010
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge	2017
<i>Chelidonium majus</i> *	Grande chélidoine	2019
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère	2017
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753*	Ciste à feuilles de sauge	2019
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	2011
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753*	Cornouiller sanguin	2019
<i>Coronilla minima</i> subsp. <i>lotoides</i> (W.D.J.Koch) Nyman, 1878	Coronille faux Lotier	2017
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	2017
<i>Corylus avellana</i> *	Noisetier	2019
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775*	Aubépine à un style	2019
<i>Cupressus sempervirens</i> *	Cyprès commun	2019
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule	2017

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	Crételle hérissée	2017
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun	2017
<i>Cyperus longus</i> gpe	Souchet odorant	2011
<i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Lang, 1843	Cytise à feuilles sessiles	2017
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule	2017
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman, 1882	Dactyle d'Espagne	2017
<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i> L., 1753	Daucus carotte	2017
<i>Dipsacus fullonum</i> *	Cardère sauvage	2019
<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser., 1825	Dorycnium hirsute	2017
<i>Dorycnium rectum</i> (L.) Ser., 1825	Dorycnium dressé	2005
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	2011
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle très rameuse	2003
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande Prêle	2011
<i>Erica cinerea</i> *	Bruyère cendrée	2019
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	2011
<i>Erodium cicutarium</i> *	Bec de grue à feuilles de ciguë	2019
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland	2017
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753*	Bonnet-d'évêque	2019
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i> L., 1753	Chanvre d'eau	2017
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753*	Euphorbe petit-cyprès	2019
<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753	Euphorbe dentée	2017
<i>Ficaria verna</i> *	Ficaire	2019
<i>Galium aparine</i> *	Gaillet gratteron	2019
<i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC., 1805	Genêt cendré	2017
<i>Genista hispanica</i> subsp. <i>hispanica</i> L., 1753	Petit Genêt d'Espagne	2017
<i>Genista pilosa</i> subsp. <i>pilosa</i> L., 1753	Genette	2017
<i>Genista scorpius</i> (L.) DC., 1805*	Epine-fleurie	2019
<i>Hedera helix</i> L., 1753*	Lierre grimpant	2019
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	2005
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	2011
<i>Hieracium</i> sect. <i>Hieracium</i>		2003
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Epervière en ombelle	2003
<i>Hippocrepis emerus</i> *	Coronille émérus	2019
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	2017
<i>Hordeum murinum</i> *	Orge des rats	2019
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>leporinum</i> (Link) Arcang., 1882	Orge des lièvres	2017
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perfore	2017
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	2017
<i>Iris pseudacorus</i> *	Iris des marais	2019
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Sénéçon à feuilles de Roquette	2017
<i>Juncus agglomerata</i> *	Jonc aggloméré	2019
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants	2017

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	2017
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	2017
<i>Juncus fontanesii</i> J.Gay, 1827	Jonc de Desfontaine	2017
<i>Juniperus communis</i> *	Génévrier commun	2019
<i>Lathyrus cicera</i> *	Gesse chiche	2019
<i>Leontodon hispidus</i> subsp. <i>hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	2017
<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille des Baléares	2017
<i>Lonicera xylosteum</i> *	Chèvrefeuille des haies	2019
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime	2017
<i>Ludwigia peploides</i> subsp. <i>montevidensis</i> (Spreng.) P.H.Raven, 1964	Jussie faux peplus	2011
<i>Luzula campestris</i> *	Luzule des champs	2019
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe	2011
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	2017
<i>Malva sylvestris</i> *	Grande mauve	2019
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc	2011
<i>Mentha aquatica</i> var. <i>aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	2011
<i>Mentha suaveolens</i> subsp. <i>suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	2011
<i>Mentha X Vilosa</i> *	Menthe velue	2019
<i>Muscari neglectum</i> *	Muscari en grappe	2019
<i>Ophrys aranifera</i> *	Ophrys araignée	2019
<i>Oreoselinum nigrum</i> Delarbre, 1800	Persil des montagnes	2017
<i>Orchis purpurea</i> *	Orchis pourpre	2019
<i>Orchis robertianum</i> *	Orchis géant	2019
<i>Papaver rhoeas</i> *	Coquelicot	2019
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	Roseau	2019
<i>Picris hieracioides</i> subsp. <i>hieracioides</i> L., 1753	Herbe aux vermisseeux	2017
<i>Pinus pinaster</i> *	Pin maritime	2019
<i>Piptatherum paradoxum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Millet paradoxal	2017
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753*	Plantain lancéolé	2019
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	2017
<i>Plantago major</i> subsp. <i>pleiosperma</i> Pilg., 1937	Plantain intermédiaire	2017
<i>Platanus x Hispanica</i> *	Platane commun	2019
<i>Populus alba</i> L., 1753*	Peuplier blanc	2019
<i>Populus nigra</i> *	Peuplier noir	2019
<i>Populus nigra</i> subsp. <i>neapolitana</i> (Ten.) Maire, 1932	Peuplier de Naples	2017
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	2011
<i>Potentilla reptans</i> *	Potentille rampante	2019
<i>Pralix</i> sp. *	Prèle	2019
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	2017
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755*	Merisier vrai	2019
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	2017

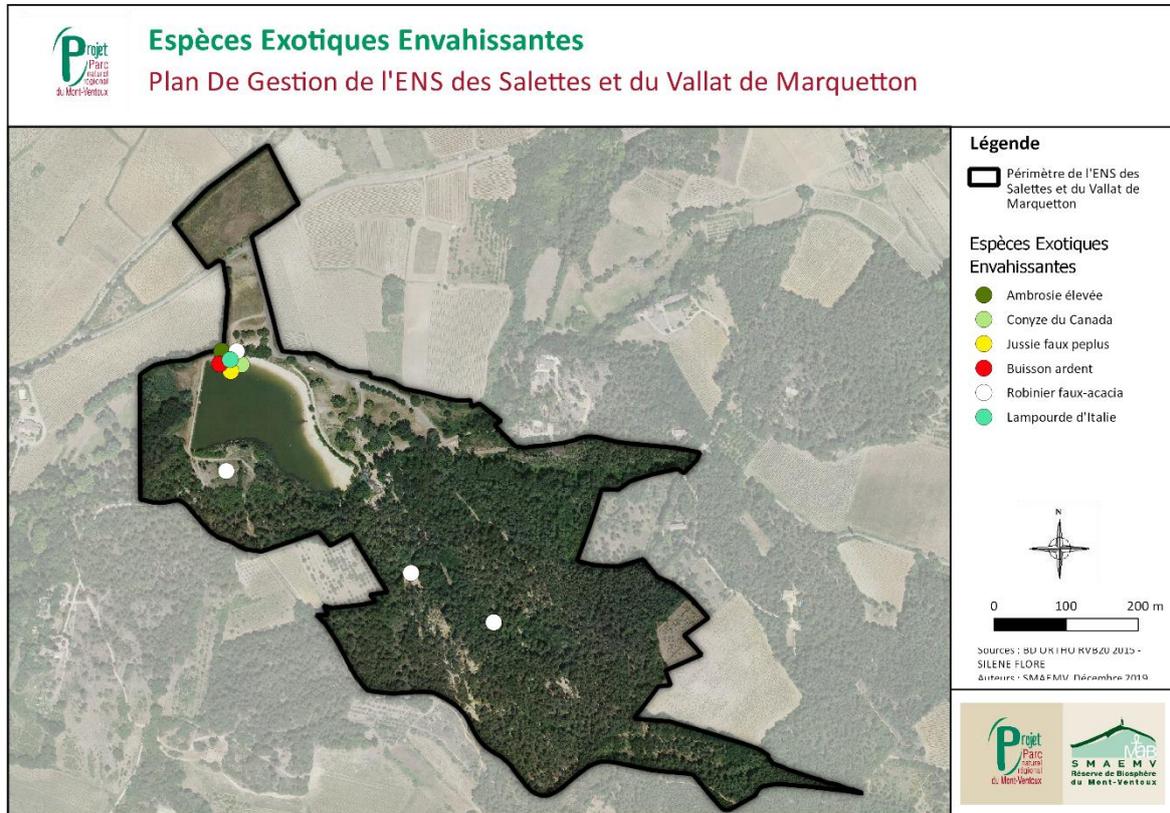
Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation
<i>Prunus spinosa</i> *	Prunelier	2019
<i>Ptychotis saxifraga</i> (L.) Loret & Barrandon, 1876	Ptychotis à feuilles variées	2017
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent	2011
<i>Pyrus communis</i> *	Poirier	2019
<i>Quercus coccifera</i> L., 1753	Chêne Kermes	2017
<i>Quercus ilex</i> L., 1753*	Chêne vert	2019
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805*	Chêne pubescent	2019
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753*	Robinier faux-acacia	2019
<i>Rosa</i> sp.*	Eglantier sp.	2019
<i>Rosmarinus officinalis</i> *	Romarin	2019
<i>Rubia peregrina</i> subsp. <i>peregrina</i> L., 1753	Petite garance	2017
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme	2003
<i>Rumex acetosa</i> *	Grande oseille	2019
<i>Salix alba</i> var. <i>alba</i> L., 1753	Saule commun	2011
<i>Salix Babylonica</i> *	Saule pleureur	2019
<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge	2017
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	2011
<i>Sambucus nigra</i> *	Sureau noir	2019
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle	2019
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc	2011
<i>Scirpoides holoschoenus</i> subsp. <i>holoschoenus</i> (L.) Sojak, 1972	Scirpe-jonc	2017
<i>Scrophularia provincialis</i> Rouy, 1909	Scrophulaire de Provence	2017
<i>Senecio communis</i> *	Sénéçon commun	2019
<i>Silene italica</i> (L.) Pers., 1805	Silène d'Italie	2017
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	2017
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier blanc	2017
<i>Taraxacum officinale</i> *	Pissenlit	2019
<i>Taxus baccata</i> *	If commun	2019
<i>Thymus vulgaris</i> *	Thym vulgaire	2019
<i>Tilia cordata</i> *	Tilleul à petites feuilles	2019
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	2017
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	2017
<i>Trifolium dubium</i> *	Trèfle douteux	2019
<i>Trifolium pratenses</i> *	Trèfle des près	2019
<i>Trifolium repens</i> var. <i>repens</i> L., 1753		2017
<i>Trollius europaeus</i> *	Trolle d'Europe	2019
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage	2017
<i>Typha domingensis</i> Pers., 1807	Massette australe	2000
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	2011
<i>Ulmus campestris</i> *	Orme champêtre	2019
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme	2017
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	2017

<b>Nom latin</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Dernière année d'observation</b>
<i>Veronica persica</i> *	Véronique de Perse	2019
<i>Viburnum lantana</i> *	Viorne lantane	2019
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin	2011
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée	2011
<i>Vulpia ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ciliée	2017
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie	2011
<i>Xanthium strumarium</i> *	Lampourde glouteron	2019

Source : SILENE FLORE et inventaire complémentaire J-P ROUX et Jeanne MAGNAN/SMAEMV (\*)

## ANNEXE 5

### Emplacement des espèces floristiques exotiques envahissantes référencées sur SILENE



## ANNEXE 6

Liste des espèces d'oiseaux référencées sur l'ENS et autour (zone tampon de 200m)

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation	Protection France (INPN)	Directive oiseaux
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758*	Canard colvert	2019		
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	2012	X	
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	2017	X	
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	2013	X	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	2013	X	
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	2013	X	
<i>Carduelis citrinella</i> (Pallas, 1764)	Venturon montagnard	2013	X	
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	2017	X	
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	2017	X	
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2017		II
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	2017		
<i>Cuculus canorus</i> *	Coucou gris	2019	X	
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	2017	X	
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	2012	X	
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)*	Pic épeiche	2019	X	
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	2017	X	
<i>Emberiza cirulus</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi	2007	X	
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)*	Rougegorge familier	2019	X	
<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	2011	X	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	2014	X	
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau	2013		II
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)*	Geai des chênes	2019		II
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758**	Hirondelle rustique	1988	X	
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	2017	X	
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)**	Milan noir	1989	X	I
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	2013	x	
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	2017	X	
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758*	Mésange charbonnière	2019	X	
<i>Passer domesticus</i> *	Moineau domestique	2019	X	
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	2014	X	
<i>Phoenicurus ochruros</i> *	Rougequeue noir	2019	X	
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	2017	X	
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758*	Pic vert, Pivert	2019	X	
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	2013	X	
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	2017	X	

<b>Nom latin</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Dernière année d'observation</b>	<b>Protection France (INPN)</b>	<b>Directive oiseaux</b>
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	2017	X	
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758*	Étourneau sansonnet	2019		II
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2017	X	
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)**	Fauvette mélanocéphale	2007	X	
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	2014	X	
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	2017	X	
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758*	Merle noir	2019		II
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	2017		II
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	2017		II
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	2017	X	

Sources :

SILENE FAUNE et

\*inventaire complémentaire de Jeanne MAGNAN/SMAEMV

\*\*hors du site dans une zone tampon de 200m autour du site

## ANNEXE 7

Liste des amphibiens et des reptiles référencés sur SILENE FAUNE (Décembre 2018)

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation
Reptiles	<i>Podarcis muralis (Laurenti, 1768)</i>	Lézard des murailles	2012
Reptiles	<i>Lacerta bilineata Daudin, 1802</i>	Lézard à deux raies	2014
Amphibiens	<i>Pelophylax Fitzinger, 1843</i>	Pélophylax	2015

## ANNEXE 8

Liste des espèces de mammifères (avec chiroptères) référencées sur le site

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation	Présence
<i>Talpa europaea Linnaeus, 1758</i>	Taupe d'Europe	2016	Certaine
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	2019	Probable
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	2019	Certaine
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier d'Europe	2019	Certaine
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	2010	Probable

Source : SILENE FAUNE, et inventaire complémentaire Jeanne Magnan et SMAEMV, et Société de Chasse St Hubert Mormoironnaise

## ANNEXE 9

### Liste des espèces d'insectes référencées sur l'ENS

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation
Rhopalocères	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	2015
Rhopalocères	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	2017
Rhopalocères	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Argus brun	2018
Rhopalocères	<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce	2017
Rhopalocères	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène	2017
Rhopalocères	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce	2012
Rhopalocères	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns	2018
Rhopalocères	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	2017
Rhopalocères	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci	2017
Rhopalocères	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle	2017
Rhopalocères	<i>Cupido osiris</i> (Meigen, 1829)	Azuré de la Chevrette	2017
Rhopalocères	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence	2018
Rhopalocères	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron)	2018
Rhopalocères	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule	2015
Rhopalocères	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	2015
Rhopalocères	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère	2015
Rhopalocères	<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré	2017
Rhopalocères	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun	2017
Rhopalocères	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste	2017
Rhopalocères	<i>Lysandra hispana</i> (Herrich-Schäffer, 1852)	Bleu-nacré d'Espagne	2018
Rhopalocères	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	2018
Rhopalocères	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil	2018
Rhopalocères	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée	2015
Rhopalocères	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées	2012
Rhopalocères	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	2015
Rhopalocères	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine	2018
Rhopalocères	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon	2015
Rhopalocères	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	2017
Rhopalocères	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou	2012
Rhopalocères	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet	2015
Rhopalocères	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave	2018
Rhopalocères	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane	2018
Rhopalocères	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	2017
Rhopalocères	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes	2017
Rhopalocères	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque	2017
Rhopalocères	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	2016
Orthoptères	<i>Euchorthippus elegantulus elegantulus</i> Zeuner, 1940	Criquet blafard	2013
Orthoptères	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais	2013

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière année d'observation
Orthoptères	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre	2013
Orthoptères	Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	2013
Orthoptères	Pezotettix giornaie (Rossi, 1794)	Criquet pansu	2013
Orthoptères	Ruspolia nitidula nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux	2013
Odonates	Aeshna affinis Vander Linden, 1820	Aeschne affine	2017
Odonates	Aeshna mixta Latreille, 1805	Aeschne mixte	2011
Odonates	Anax imperator Leach, 1815*	Anax empereur	2018
Odonates	Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis**	Caloptéryx hémorroïdal	2012
Odonates	Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)	Leste vert	2012
Odonates	Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)*	Agrion jouvencelle	2018
Odonates	Coenagrion scitulum**	Agrion mignon	2018
Odonates	Crocothemis erythraea (Brullé, 1832)*	Crocothémis écarlate	2013
Odonates	Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	Agrion porte-coupe	2018
Odonates	Erythromma lindenii (Selys, 1840)*	Agrion de Vander Linden	2018
Odonates	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	Agrion élégant	2018
Odonates	Lestes virens (Charpentier, 1825)	Leste verdoyant	2012
Odonates	Libellula fulva**	Libellule fauve	2018
Odonates	Libellula quadrimaculata Linnaeus, 1758	Libellule quadrimaculée	2012
Odonates	Onychogomphus forcipatus forcipatus**	Onychogomphe à pinces septentrional	2012
Odonates	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	Orthétrum réticulé	2018
Odonates	Orthetrum coerulescens coerulescens (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuisant	2017
Odonates	Oxygastra curtisii**	Oxycordulie à corps fin	2018
Odonates	Platycnemis latipes Rambur, 1842*	Agrion blanchâtre	2018
Odonates	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu	2013
Odonates	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)*	Leste brun	2015
Odonates	Sympetrum fonscolombii (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe	2012
Odonates	Trithemis annulata**	Trithémis pourpré	2016
Hémiptères	Lyristes plebejus (Scopoli, 1763)	Cigale plébéienne	2017
Hétérocères	Zygaena fausta (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Petite coronille	2016
Hétérocères	Zygaena filipendulae (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule	2018

Source : SILENE FAUNE

\*dernière observation provenant d'un inventaire complémentaire

\*\*observation provenant d'un inventaire complémentaire, espèce non recensée sur SILENE

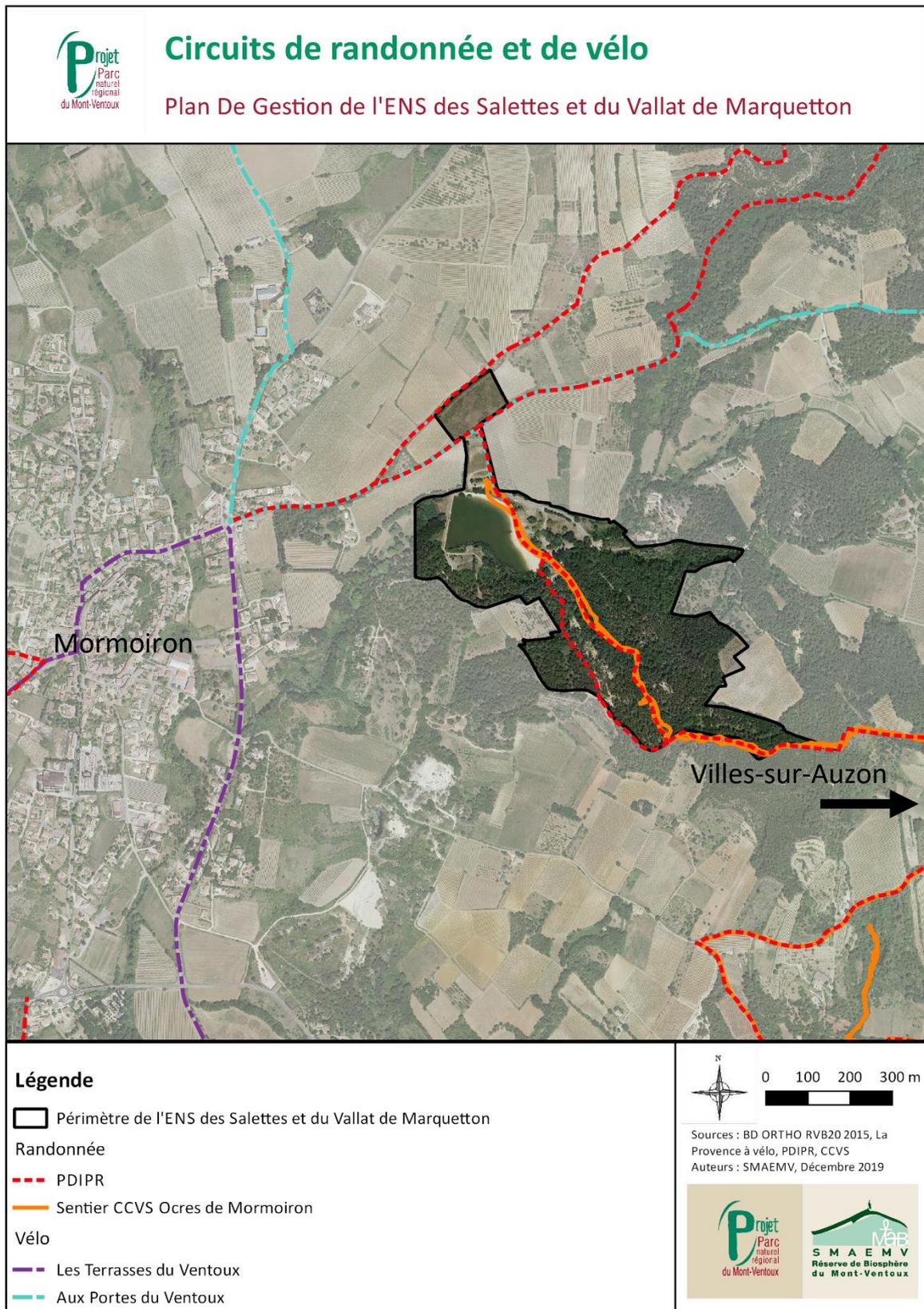
## ANNEXE 10

### Liste de l'ichtyofaune du plan d'eau

<b>Groupe</b>	<b>Nom latin</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Statut biologique en France</b>
Centrarchidés	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	Introduite envahissante
Centrarchidés	<i>Micropterus salmoides</i>	Black bass à grande bouche	Introduite
Cyprinidés	<i>Abramis brama</i>	Brème commune	Indigène ou indéterminé
Cyprinidés	<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette	Indigène ou indéterminé
Cyprinidés	<i>Carassius carassius</i>	Carassin commun	Introduite
Cyprinidés	<i>Carassius gibelio</i>	Carassin argenté	Introduite
Cyprinidés	<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	Introduite envahissante
Cyprinidés	<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe cuir	Introduite envahissante
Cyprinidés	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	Indigène ou indéterminé
Cyprinidés	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	Indigène ou indéterminé
Cyprinidés	<i>Tinca tinca</i>	Tanche	Indigène ou indéterminé
Esocidés	<i>Esox lucius</i>	Brochet	Indigène ou indéterminé
Ictaluridés	<i>Ameiurus melas</i>	Poisson chat	Introduite
Percidés	<i>Perca fluviatilis</i>	Perche	Indigène ou indéterminé
Percidés	<i>Sander lucioperca</i>	Sandre	Introduite envahissante

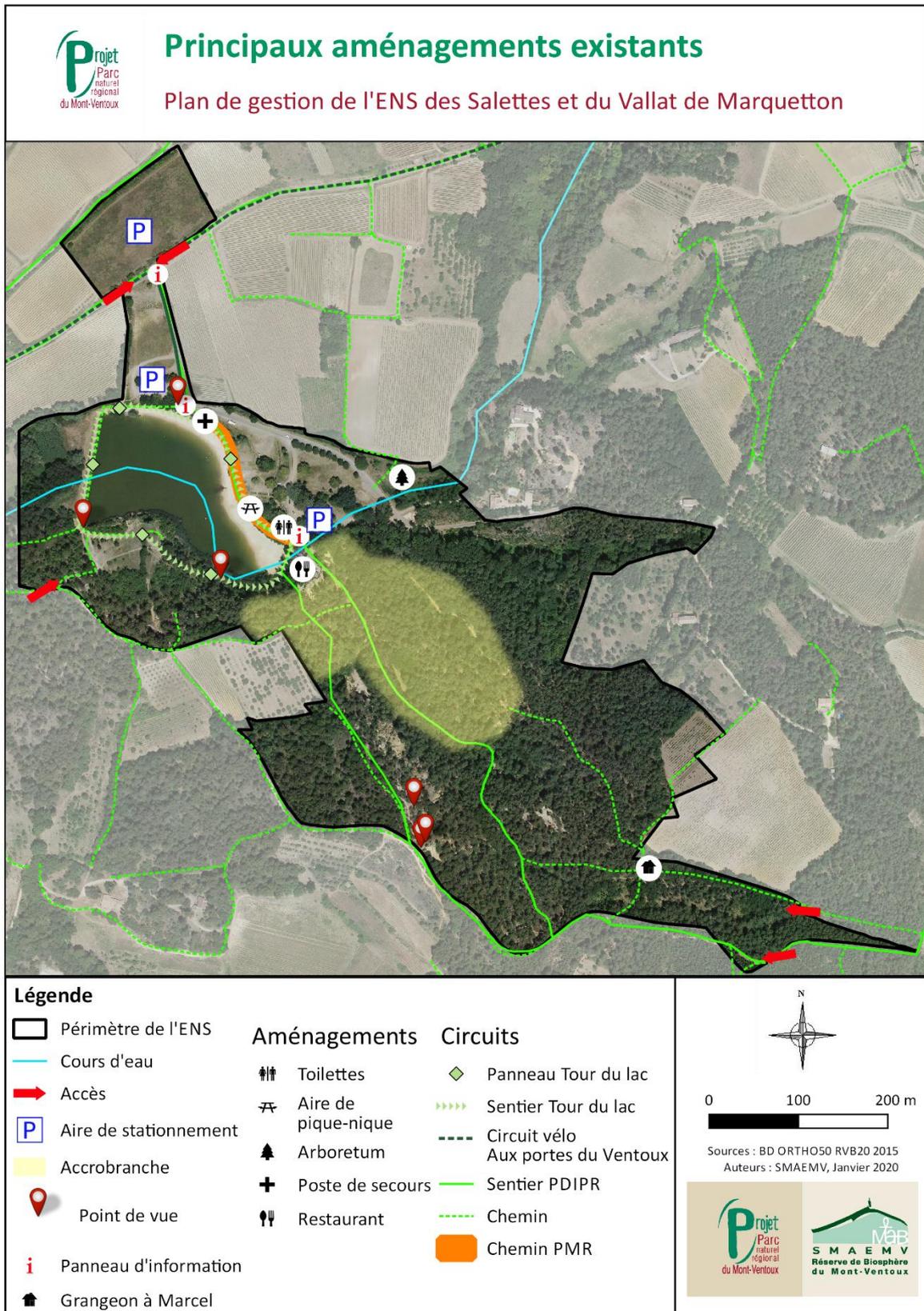
**ANNEXE 11**

Itinéraires de randonnée pédestre et vélo répertoriés sur l'ENS des Salettes



## ANNEXE 12

### Principaux aménagements existants sur l'ENS



### ANNEXE 13

#### Schéma du projet de réhabilitation du plan d'eau des Salettes



Plan du programme d'aménagement (source : SMAEMV)



**Syndicat mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux  
& de Préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux**

830 avenue du Mont-Ventoux

84200 CARPENTRAS

Courriel : [accueil@smaemv.fr](mailto:accueil@smaemv.fr)

[www.smaemv.fr](http://www.smaemv.fr)

Ce document a été réalisé dans le cadre de la préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, grâce au soutien financier des partenaires suivants :

